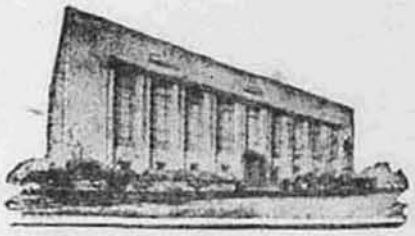
REPUBLICA DOMINICANA

BOLETIN DEL

ARCHIVO GENERAL DE LA NACION



CIUDAD TRUJILLO

SUMARIO

Pág.

Notas Editoriales 271

Correspondencia del Cónsul de Francia en Santo Domingo, 1844-1846. Edición y Notas de E. Rodríguez Demorizi (continuación y fin) 273

Colección Lugo (continuación) 404

Indice General de los libros copiadores de la sección de Relaciones Exteriores (continuación) 409

Se agradecerá a las Instituciones y personas que reciban este Boletín, envíen en canje, a la Dirección del Archivo, sus respectivas publicaciones, e informen acerca de su dirección correcta.

BOLETIN DEL ARCHIVO GENERAL DE LA NACION

PUBLICACION BIMESTRAL

DIRECTOR
EMILIO RODRIGUEZ DEMORIZI

AÑO VI | CIUDAD TRUJILLO, SEPTIEMBRE-DICIEMBRE, 1943 | NUM. 30-31

NOTAS EDITORIALES

Institución Activa

Como ya se ha hecho notar, de simple depósito de papeles el *Archivo General de la Nación* ha pasado a la alta categoría de institución activa de cultura. En efecto, los servicios del Archivo no se limitan únicamente a la pasiva misión de ofrecer testimonios del pasado a los investigadores, sino también a prestar activa colaboración en todo cuanto concierne al sorprendente desarrollo cultural de la República en los últimos años, impulsado por el Generalísimo Presidente de la República, Trujillo Molina, a quien debe el Archivo, además, el don inapreciable de su local propio. Durante el año de 1943 se trabajó activamente en la organización del Archivo y se enriquecieron considerablemente sus fondos; se publicó regularmente este Boletín, con las limitaciones impuestas por la actual escasez de papel; se mantuvo en Cuba la Misión de Investigación a cargo del Sr. Luis Rodríguez Guerra, y se le prestó el mejor concurso a las demás instituciones del país en sus actividades culturales.

Centenario de la República

El Archivo está contribuyendo, en diversa forma, a la celebración del primer Centenario de la República, en febrero de 1944. Ha aportado, a la Colección de obras históricas que se publica bajo la dirección del Lic. M. A. Peña Batlle, Miembro de la Academia Dominicana de la Historia, casi la totalidad de los documentos; colabora asimismo con cuantas instituciones han reclamado su concurso para tales fines; y trabaja el Archivo en la preparación de diversas obras conmemorativas del Centenario, entre ellas: una *Colección de documentos para la*

Historia de la Nación Dominicana; una edición especial del Boletín; y otro volumen de documentos de grande importancia, de los años 1844 a 1846.

Adquisiciones del Archivo

Han sido realmente valiosas las adquisiciones del Archivo durante el año de 1943. Entre ellas pueden mencionarse sendas colecciones de los periódicos el *Telégrafo Constitucional de Santo Domingo*, y *El Duende*, ambos de 1821, de los cuales se obtuvo copia fotográfica en Sevilla por mediación de Fray Cipriano de Utrera; la importantísima colección completa del *Listín Diario*, de 1889 a 1942, adquirida por disposición del Honorable Presidente Trujillo; cerca de mil fotocopias de documentos procedentes de la Biblioteca Nacional de Madrid y de Bibliotecas de los Estados Unidos de Norte América; y diversos libros y documentos donados al Archivo por particulares. Entre los principales donantes se cuentan el Dr. Ml. de Js. Troncoso de la Concha, D. Pedro Spignolio, D. José Ortega V., Fernando Amiama Tió, R. A. Jorge Rivas, Luis E. Pou, Enrique Peralta Abréu, etc.

Curso de Técnica de Archivos y Bibliotecas

En el mes de diciembre terminó el curso de Técnica de Archivos y Bibliotecas, dictado en el Archivo por la Señora María Ugarte de Brusiloff. De los ciento treinta y siete alumnos inscritos inicialmente recibieron certificado de su aptitud en las materias cursadas, cuarenta y siete alumnos. El acto de entrega de los certificados correspondientes se realizó el día 17 de diciembre. Presidió el acto e hizo entrega de dichos certificados, el Lic. Arturo Despradel, Secretario de Estado de lo Interior y Policía, quien pronunció elocuentes palabras alusivas al acto. El Director del Archivo de la Nación hizo uso de la palabra y la Srta. Celia Ramírez dió las gracias a nombre del alumnado. Se ha formado así un personal apto para las faenas de Archivos y Bibliotecas en el país, y los empleados del Archivo han adquirido nuevos conocimientos para el desempeño de sus cargos.

Correspondance du Consul de Saint-Domingue avec le Ministre des Affaires Etrangéres de France Mr. Guizot, 1844-1846

(Continuación)

42.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 27 MAYO 1844.

[*Fol. 175*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique

—

Primata

—

N.° 22

—

Santo Domingo, le 27 mai 1844.

Monsieur le Ministre,

Ayant crû entrevoir par les conversations de quelques hommes influents une tendance à modifier les propositions faites à la France en des circonstances peu favorables aux Dominicains, je me suis attaché à la combattre et à leur démontrer par des raisons péremptoires qu'ils n'en auraient plus le droit si la France leur donnait son adhésion (101). Je n'ai pas eu de peine à

---

(101) Esta es admirable señal de que el nacionalismo de Duarte, frente al explicable «derrotismo» de los afrancesados, tenía eco en el pueblo dominicano, ya victorioso, en contraste con la actitud, en cierto modo radical, de Santana y Bobadilla, en favor de los planes *proteccionistas*. Es por demás significativo que Saint-Denys silenciara en esta comunicación, así como en la siguiente, los graves sucesos ocurridos la víspera, el 26 de mayo de 1844. La célebre reunión promovida por Bobadilla y el discurso de éste, en favor de Francia, del cual protestaron Duarte y algunos de sus compañeros. (Véase el citado discurso en nuestro opúsculo *Discursos de Bobadilla*, C. T., 1938, pp. 13–20). Acerca de dicha reunión y de sucesos de esos mismos días el periódico *Feuille du Commerce*, de Port–au–Prince, del 7 de julio de 1844, publicó el suelto siguiente, en el cual hay interesantes pormenores de la actitud de Duarte, confirmada luego por Juan Isidro Pérez, en carta a Duarte: «Des lettres reçues de St Thomas, en date du 15 et 27 juin, annoncent d'une manière positive les faits suivants: «Le 26 mai, la Junte Gouvernementale de Sto-Domingo, ayant convoqué les négóciants et autres personnes notables de cette ville, la séance fut ouverte par un discours de Mr Thomas Bobadilla qui conclut à la nécessité où étaient les citoyens de l'Est d'Haiti *d'accepter le Protectorat de la France, promis* par le consul français, Mr. Juchereau de Saint-Denis. Cette proposition fut si vivement combattue par diverses personnes, notamment les généraux *Juan Duarte* et *Manuel Jimenes*, qui déclarèrent vouloir être indépendant de toute domination étrangère, que la majorité de l'assemblée repoussa le protectorat. Mais le 28, le Consul

Transmission d'une lettre importante du Général Santana qui ratifie au nom de l'armée les ouvertures faites á la France par la Junte Dominicaine. —

leur faire adopter ma manière de voir qui, du reste, est celle de tous les hommes éclairés du pays.

Aussi, Monsieur le Ministre, pour mieux sonder le terrain, j'avais à dessein, dans une dernière conférence avec le commandant en chef des troupes dominicaines, Pedro Santana, laissé échapper quelques mots vagues sur ce qui pourrait advenir si la Junte, aujourd'hui dégagée par la retraite de Rivière et *sans l'appui matériel de la France,* de tout embarras extérieur, se croyait le droit de revenir sur les premières propositions en ce qui concerne le Protectorat du pays et la cession de Samana.—Pedro Santana me répondit sans hésiter que si jamais une telle prétention pouvait venir à l'idée des gouvernants, son frère, ses troupes et lui sauraient les contraindre, en tout état de cause et même par les armes, à exécuter strictement leurs [Fol. 175 v] / promesses, si la France daignait accepter leurs offres. Santana me serra cordialement la main en me disant: «M.r le Consul, comptez sur nous, disposez de nous: les Seybanos, mon frère et moi, nous avons toujours éte les ennemis

---

français, ayant envoyé à la Junte *un autre écrit* contenant les termes dans lesquels devait être conçu le traité de protection, en menaçant de se retirer du pays avec ses compatriotes et les bâtiments de guerre qui stationnent à Santo Domingo, ce document fut *accepté* par la junte et signé de ses membres, à l'exception du général J. Duarte, qui, à cette occasion, donna sa démission de membre de la Junte et de commandant d'arrondissement de Sto Domingo. Par cette convention la France devra faire un prët de 3 millions de piastres à la partie de l'Est, et recevoir la péninsule de Samana en garantie du remboursement de cette somme. C'est alors que fut expédié le bateau à vapeur le *Styx* pour le Port-Républicain, portant la convention au consul général Levasseur et à l'amiral Demoges, et que les bâtiments de guerre français qui se trouvaient dans la rade de Santo Domingo, furent désarmés de leur artillerie pour pouvoir entrer dans la rivière de l'Ozama où ils ont été réarmés, afin d'être en mesure d'agir contra la *population*, en cas de besoin.

«Après cela, le colonel *Joaquin Puello*, commandant de la place, donna l'ordre aux sentinelles de faire feu sur un français nommé *Malespine* qui s'entêtait à répondre *français* au qui-vive: ce qui porta le consul à menacer de faire tirer sur la ville, si cette consigne n'était pas retirée de suite. Ses *ordres* furent exécutés.

«Mais le 9 juin, le même colonel Puello se mit à la tête de la population de Sto. Domingo et se porta à la Junte Gouvernementale, aux cris de: à bas *Bobadilla!* à bas *Caminero!* mort aux traîtres! mort aux *Delmonte*, *Xavier Abreu*, *Francisco Ruiz* et *Baez!* Il exigea l'exclusion des deux premiers de la Junte et

déclarés des Colombiens, des haïtiens et de toute autre domination étrangère que celle de la France. Cette nation seule a toujours eu nos sympathies. Appuyé sur elle, administré par ses conseils et ses directions, notre pays sera heureux au dedans, inattaquable au dehors. Sans elle nous n'avons en perspective que la guerre civile, le désordre et l'anarchie et l'émigration deviendra notre seule ressource, la sauvagarde de nos familles.»

A peine de retour à son quartier général de Bany et au moment de le transférer à Azua, le général Santana crût devoir me confirmer par écrit les promesses qu'il m'avait faites de vive voix. Il m'envoya par son frère, le général Ramon Santana, la lettre dont vous trouverez ci-joint copie (Voir Pièce N.° 1) (102) qu'ils ont signée tous les deux au nom de l'armée. Je crois devoir garder l'original de cette pièce ne voulant pas l'exposer aux chances d'une navigation souvent aventureuse.

M^r. Bovadilla, président de la Junte, et les 4/5^es de ses collégues (103) partagent les vues des Santana et leur dévouement pour la France. Ils ne cessent de me le répéter et leur intérêt me répond de la sincérité de leurs protestations.

Ils me prient et me supplient d'insistir auprès de Votre Excellence pour qu'elle veuille bien leur faire obtenir promptement la reconnaissance officielle du gouvernement du Roi, car
[Fol. 176] aujourd'hui la République / Dominicaine est reconnue de fait, même au Port au Prince. Reconnue par la

---

leur bannissement du pays avec les autres: ce à quoi la Junte dut consentir. Mais ces messieurs se retirèrent de suite chez le Consul français qui les a protégés, en menaçant toujours de faire canonner la ville. *Puello*, *Villenueva* fils et deux autres furent après cela promus au grade de *général de brigade* par la Junte, en même temps que l'on apprenait que Saint–Yague et tout le département de Cibao se détachaient de Sto Domingo pour former une autre république, sous le titre de *République de Cibao*."

Ces lettres ajoutent qu'au 18 juin, «l'anarchie la plus complète régnait à Sto Domingo: personne ne voulait obéir à la Junte gouvernementale. Et Joaquin Puello avait envoyé des émissaires dans les communes de l'intérieur, en faisant un appel aux noirs et aux hommes de couleur, les invitant à se joindre à lui pour résister aux français qui, disait-il, venaient prendre possession du pays, afin d'y rétablir l'esclavage.....Le consul français se serait vu forcé alors de déclarer que la convention n'était qu'un projet qui n'a pas encore reçu la sanction de son gouvernement.....»

(102) V. Doc. 43, Anexo 1.

(103) Pertenecían a la Junta, entonces, Bobadilla, Duarte, Sánchez, Jimenes, Ml. María Valverde, J. Tomás Medrano, Carlos Moreno, Echavarría y S. Pujol.

France, ella trouvera du crédit et les ressources qui lui manquent aujourd'hui.

Je me borne, Monsieur le Ministre, à vous transmettre leurs vœux, convaincu que vous saurez beaucoup mieux que moi démontrer au Roi les avantages de cette acquisition si belle et si facile pour la France.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très-humble et très-obeissant serviteur.

(Signé:) E. de Juchereau de S^{t} Denys.
(avec paraphe).

43.—ANEXO 1. CARTA DE PEDRO Y RAMON SANTANA A SAINT-DENYS. BANI, 20 DE MAYO 1844.

[Fol. 178]

Dios Patria y Libertad
— — —

República Dominicana.

—

Cuartel general en Bany, y Mayo 20 de 1844 y 1° en la Patria.

PEDRO SANTANA
General de División y comandante en gefe de ejército expedicionario en la frontera del Sud,
y RAMON SANTANA
General de Brigada.

Al Sr Consul de S. M. el Rey de los Franceses en
Santo Domingo.

Muy Sor. nuestro,

Por un cómputo de circunstancias favorables, y por los esfuerzos constantes de los buenos patriotas Dominicanos, hemos logrado que salgan de nuestro territorio las tropas de los haytianos opresores, y se aproxima el tiempo de consolidar nuestras instituciones, y p^{a} ello necesitamos del concurso de su Nación, que más que ninguna otra, tiene un interés directo, y como nosotros sabemos que la Junta central gubernativa p^{r} medio de V.
[Fol. 178 v] ha hecho proposiciones a su gobierno, me hago un / deber en suplicarle acelere este negociado en cuanto esté de su parte, pudiendo asegurarle p^{r} la mia, como Gefe del Ejército, y de acuerdo con mi hermano, que dichas proposiciones

seran efectivas, y cumplidas religiosam^te p^r el bien recíproco, y general, que debe resultar: cuya certeza puede V. interponer con una mayor garantia de la q^e ha brindado a V. mi gobierno (104).

Quedamos de V. esperanzados en un feliz resultado sus muy atentos servidores,

(firmados) Pedro Santana=Ramón Santana.

44.—CARTA DE GUIZOT A SAINT DENYS. PARIS, 30 MAYO 1844.

[*Fol. 180*]

Lettre de M^r Guizot à M^r Juchereau de Saint-Denys. S^to Domingo. —

Paris - 30 mai 1844 (105)

M^r: J'ai reçu vos dépêches jusqu'à la date du 25 mars.

J'approuve ce que vous avez fait pour arrêter l'effusion du sang et amener un accommodement entre la garnison noire de Santo-Domingo et la population blanche de cette ville.

Le consul du Roi en Port au Prince vous aura sans doute fait part de la ligne de conduite qui lui a été tracée par le gouvernement du Roi. Notre intention bien arrêtée est de respecter et de faire respecter au besoin l'intégrité du territore haïtien et de n'intervenir dans ces fatales querelles que pour remplir notre mission habituelle de conciliation et d'humanité (106).

Du reste, je me réserve de vous écrire plus au long à ce sujet par une autre occasion (107).

---

(104) Antes de las victorias del 19 y 30 de marzo, y aún después, Santana consideraba indispensable la ayuda de Francia, tan insistentemente solicitada por él. V. su carta a Bobadilla, del 14 de abril de 1844, en que figura su conocida frase: «Si como hemos convenido y hablado tantas veces, no nos proporcionamos un socorro de Ultramar.....», (J. G. García, *Guerra de la Separacion dominicana.....*, p. 15).

(105) ¿Cuándo llegó esta carta a su destino? En carta del 5 de octubre, a Guizot, (Doc. 57), Saint-Denys le decía que no había recibido ninguna contestación a sus despachos, desde su llegada a Santo Domingo.

(106) Sin embargo, los periódicos ingleses acusaban a Guizot de haber fomentado la revolución dominicana, en favor de Francia. Véase: *Le Courrier des Etats Unis*, New York, 13 junio 1844. En este periódico, edición del 6 de agosto de 1844, hay un extenso e interesante artículo, *Refus du protectorat français a la Republique dominicaine*. Trata, además, de las actividades del Almirante de Moges, relativas a Santo Domingo.

(107) V, *infra*, carta de Guizot, del 20 de noviembre, a Saint Denys, Doc. 58.

45.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 1 JULIO 1844.

[*Fol. 181*]

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique

—

N°. 23

—

Situation critique du pays depuis la cessation des hostilités.

—

Dix-huit Brumaire Dominicain.

—

Protectorat du Pays offert à la France.

—

Nouvelles diverses.

—

Santo-Domingo le 1er juillet 1844.

Monsieur le Ministre,

Des événements d'une nature bien grave pour l'avenir et la consolidation du gouvernement Dominicain se son passés ici depuis le 9 de ce mois (108). Déjà, dès le 24 du mois dernier (109), je les avais fait entrevoir à Votre Excellence, dans l'exposé fidéle que je lui traçais alors de la situation du pays après la retraite du Président Rivière et la cessation des hostilités.

La tranquillité de la ville a été compromise pendant plusieurs jours; et aujourd'hui même, l'on n'est pas encore entièrement rassuré.—Nous mêmes, entourés d'anciens esclaves africains, que l'on a appelés en ville pour leur confier tous les postes militaires, nous avons eu quelques craintes pour notre sûreté pendant la crise que nous venons de traverser et qui peut se renouveler avec plus de danger d'un instant à l'autre.

Une espèce de 18 Brumaire, dès longtemps préparé dans l'ombre, a pu être tenté avec un plein succès par le parti de *Duarte* / et de *Puello* (110), que [Fol. 181 v] la faiblesse de la Junte et ses concessions imprudentes ont rendu chaque jour plus entreprenants et plus audacieux.—MM. Thomas Bovadilla et Caminero, les deux derniers présidents de la Junte Dominicaine, qui portaient ombrage à ce parti remuant, ont été violemment exclus du corps honorable qu'ils ont successivement présidé. Une liste de proscription a été dressée; les noms les plus honorables y étaient portés. Les plus

(108) Refiérese al mes de junio pasado.

(109) La comunicación aludida no es del 24 de mayo, sino del 26.

(110) Juan Pablo Duarte y José Joaquín Puello.

exaltés de nos partisans figuraient en tête. MM. Baès, Abreu, Manuel Delmonte et Francisco Ruiz ont trouvé un abri sous le pavillon français. Ils se sont réfugiés dans la maison consulaire, où ils sont encore aujourd'hui. Quant à MM. Bovadila et Caminero, n'étant pas menacés dans leur liberté, ils n'ont pas jugé à propos d'imiter leur exemple.

Voici quelques détails plus circunstanciés sur la journée du 9 juin dernier.

Le Général Duarte et le colonel Joachim Pnello (notre commandant de Place), convoitaient depuis longtemps, l'un le titre d'inspecteur général des troupes dominicaines, l'autre le grade de général de brigade tout en conservant le commanda-
[Fol. 182] ment de la / place de Santo Domingo. Puello et Duarte, mal vus de la population et des notables, n'ont d'autre appui que les officiers qui les entourent et une centaine d'anciens esclaves qui, se croyant menacés dans leur liberté par les blancs, se son faits leurs séïdes et leur forment une espèce de garde prétorienne avide de sang et de pillage.

Une pétition signée par les officiers de leurs états majors respectifs et par quelques uns de ceux de la garde nationale qu'ils avaient ou trompés ou séduits par leurs promesses, fut rédigée et adressée à la Junte dans le but d'obtenir de sa condescendance l'avancement désiré.

Les amis et les partisans des généraux Santana, qui seuls ont des droit à la reconnaissance du pays qu'ils viennent de sauver, justement indignés de ces prétentions ridicules, firent de leur côté quelques représentations assez énergiquement formulées, du reste, dans les rues de la ville, par quelques *Seybanos* moins endurants qu'eux.—La Junte qui allait faire droit à la pétition du parti Duarte et Puello, jugea à propos d'ajourner sa décision (111).

Le 8 au soir, tout était parfaitement tranquille.
[Fol. 182 v] La Corvette du Roi la *Naïade* avait / quitté le matin même notre rade pour aller prendre son mouillage d'hiver dans la baie de la Caldéra: le général Ramon Santana, dont le nom seul imposait silence aux partisans de Puello, était déjà atteint de la grave maladie qui nous l'a enlevé le 15 de ce mois

(111) Véase: *Petición de la oficialidad de Santo Domingo a la Junta Central Gubernativa y nombramiento de General a favor del Coronel Joaquín Puello*, 31 de mayo de 1844. Documentos del Archivo de Duarte publicados por D. Emilio Tejera, *Clío*, S. D., nov. dic. 1935, p. 165.

(112): on attendait avec une vive impatience le retour du bateau à vapeur le *Styx*, parti pour Port au Prince porteur de dépêches importantes adressées par moi à l'amiral de Moges: tout enfin tendait à inspirer la confiance, malgré la présence des nombreux soldats noirs qui semblaient nous garder à vue. Il est vrai que la présence des trois cents Seybanos de Santana, en ville, paraissait à tous quoique fort mal armés, une force suffisante pour tenir en respect les seïdes des Puello et des Duarte. Ces derniers, trompés une première fois dans leurs espérances d'avancement et encouragés sans doute dans leurs sanguinaires projets par la maladie du général Ramon Santana et par l'absence de la *Naïade*, croyent le moment favorable et préparent en silence leur coup d'état du 9 dans la nuit même du 8.

En effet dans la matinée du 9, en présence des troupes réunies à l'arsenal et des officiers de son état major, le général Duarte après un discours de circonstance, proclame le Co-
[Fol. 183] lonel Joachim / Puello général de Brigade et comandant de la place de Santo Domingo. Celui-ci, à son tour, proclame le général Duarte inspector général des troupes dominicaines et le fait reconnaitre en cette qualité par la garnison de la place.—Le général Jimenes, commandant l'arrondissement, est maintenu par eux dans l'exercise de ses fonctions. Sur l'observation de ce dernier, qui trouve irrégulière et illégale cette manière de procéder, en présence d'un pouvoir dirigeant auquel est confié le gouvernement du pays, on décide que l'on se rendra au palais de la Junte pour obtenir d'elle, de gré ou de force, la ratification et la sanction de ce qui vient d'être fait. On arrête également que l'on demandera à la Junte l'expulsion de deux de ses membres, MM. Bovadilla et Caminero, en l'obligeant en même temps à signer une liste de proscription déjà arrêtée.

Ces déterminations prises, les canons *de la force* (la tour des signaux), ceux de l'arsenal, de la porte dite du Comte et des remparts son aussitôt braqués sur la ville; les noirs sont à leur poste, mêche alluméé et prêts à faire feu au moindre
[Fol. 183 v.] signal. /

Duarte et Puello, à la tête d'une vingtaine d'officiers, se portent tumultueusement au palais de la Junte et, là, au nom des troupes et du *peuple*, lui imposent brutalement leur volonté, et obtiennent, presque sans résistance, de ses membres inti-

(112) Ramón Santana murió el 15 de junio.

midés, la sanction de tout ce qu'ils viennent de faire. La Junte courbe honteusement la tête devant les exigences armées de l'un de ses membres (le général Duarte en fait partie) et ratifie servilement tout ce qui lui est proposé. Deux partisans de Duarte, les sieurs Pina et Isidore Perez, hommes sans influence et méprisés dans le pays, remplacent immédiatement à la junte les deux membres éliminés (113).

Ainsi s'est terminé, Monsieur le Ministre, ce petit coup d'état qui a jeté la consternation et l'effroi dans la ville de S^to^ Domingo. Le sang a failli être versé; il aurait infailliblement coulé, si le général Ramon Santana, homme plein d'énergie et de caractère, n'eut été cloué dans son lit par la dangereuse maladie qui nous l'a si rapidement enlevé et qui n'a pas même permis de l'instruire de ce qui venait de se passer.

Un contre-mouvement se prépare. Pedro Santana, général en chef de l'armée du Sud, est attendu d'un moment à l'autre de la frontière de *las Matas* où il se trouvait encore / au
[Fol. 184] moment de la mort de son frère. Il ne tardera pas à se montrer ici; et, bien que Puello et Duarte paraissent disposés à lui fermer les portes de la ville, l'on ne doute pas qu'appuyé par ses Seybanos et par la population tout entière, il ne soit bientôt en mesure de rétablir l'ordre et la confiance.

Le Colonel Familia (114), comandant des 300 Seybanos qui étaient ici aux ordres de feu Ramon Santana, son neveu, est venu mettre ces forces à ma disposition. Les personnes influentes de la ville sont venues également m'offrir les services de la garde nationale et de leurs nombreux adhérents; les femmes mêmes, croyant que ce coup d'état est dirigé contre la France, manifestent publiquement leur indignation contre ceux qu'elles regardent comme nos ennemis. On n'attend qu'un mot de moi pour renverser, à tout prix. un gouvernement dirigé par de pareils hommes. Je les exhorte à la patience et à la résignation jusqu'au retour de Santana en qui tous les vrais amis du pays mettent aujourd'hui leur espoir. Je travaille, en attendant, à désabuser les malheureux noirs que, dans des vues intéressées, on excite contre les
[Fol. 184 v] blancs et principalement / contre les français. On

---

(113) Así juzgaba Saint-Denys a los enemigos de Francia. Pedro Alejandrino Pina y Juan Isidro Pérez eran de los próceres más puros y más adictos a Duarte.

(114) José Familias, tío materno de Pedro y de Ramón Santana.

nous représente à eux comme ayant acheté le pays pour rétablir l'esclavage.

Chaque jour des bruits alarmants circulent en ville; on parle de pillage et du massacre des blancs; mais l'attitude que nous avons prise, la confiance que nous montrons, et surtout la présence de nos bâtiments de guerre, contribuent à rassurer les plus timides. J'espère que nous sortirons bientôt de cet état de crise qui paralyse les affaires et entretient l'inquiétude.

Quoiqu'en apparence dirigé contre la France, le coup d'état du 9 n'a rien changé à ma position ici. La Junte, Duarte et Puello, lui-même, sont pour moi pleins de prévenances et d'égards (115).

---

(115) Hay una manifiesta contradicción entre lo dicho por Saint-Denys y las noticias de la *Feuille du Commerce* del 7 de julio de 1844 (V. nota 101, *supra)*, corroboradas por Juan Isidro Pérez en su carta a Duarte, del 25 de dic. de 1845, en la que decia: la historia «dirá que fuiste el único vocal de la Junta Central Gubernativa, que con una honradez a toda prueba se opuso a la enagenación de la península de Samaná, cuando tus enemigos, por cobardía, abyección e infamia querían sacrificar el bien de la patria por su interés particular. La oposición a la enagenación de la península de Samaná, es el servicio más importante que se ha prestado al país y a la revolución» (V. nuestro opúsculo *Juan Isidro Pérez, el Ilustre loco.* C. T., 1938, p. 61). También hay un testimonio del mismo Duarte en favor de su actitud nacionalista. En el Proyecto de Constitución,—que redactó seguramente al calor de los sucesos de 1844,—hay esta previsora disposición: «Art. 6.—Siendo la independencia Nacional la fuente y garantía de las libertades patrias, la Ley Suprema del Pueblo Domicano es y será siempre su existencia política como *Nación libre e independiente de toda Dominación, Protectorado, intervención* e *influencia extranjera, cual la concibieron los Fundadores de nuestra asociación política al decir,* (el 16 julio de 1838) *Dios, Patria* y *Libertad, República Dominicana,* y fué proclamado el 27 de Febrero de 1844, siendo desde luego así entendido por todos los Pueblos cuyos pronunciamientos confirmamos y ratificamos hoy; declarando, además, que todo gobernante o gobernado que la contraríe, de cualquier modo que sea, *se coloca ipso facto y por sí mismo fuera de la ley.*" *(Clío,* S. D., Sept-oct. 1935.) Duarte no olvidó jamás su actitud de 1844. En carta de 7 de marzo de 1865, le decía al Ministro de Relaciones Exteriores: «.....si me pronuncié dominicano independiente desde el 16 de julio de 1838, cuando los nombres de Dios, Patria, Libertad, Honor Nacional se hallaban proscritos, como palabras infames, y por ello merecí en el año de 43 ser perseguido a muerte por esa facción, entonces haitiana, y por Riviere, que la protegía, y a quien engañaron; si después en el año de 44 *me pronuncié contra el protectorado francés,* deseado por esos facciosos, y cesión a esta Potencia de la Península de Samaná, mereciendo por ello todos los males que sobre mí han llovido, si después de veinte años de ausencia he vuelto espontáneamente a mi Patria, a protestar con las armas en la mano, contra la anexión a España, llevada a cabo, a despecho del voto nacional, por la superchería de ese bando traidor y parricida, no es de esperarse que yo deje de protestar, y conmigo todo buen dominicano, cual protesto

Craignant sans doute que je me fusse éloigné d'elle, après l'exclusion de MM. Bovadilla et Caminero (ses deux derniers présidents), la Junte m'a envoyé, à diverses reprises, le général Sanchez, son président actuel, pour m'assurer que cet événement, commandé par les circonstances impérieuses du moment, ne changeait rien à ses bonnes dispositions pour nous; que toutes ses propositions étaient maintenues; que toutes ses promesses seraient fidélement remplies.

Elle attend avec impatience, avec anxiété, la réalisation
[Fol. 185] de ses vœux. Elle les a, / dit-elle, nettement formulés dans la dernière demande qu'elle m'a remise et dont Votre Excellence trouvera ci-joint le duplicata (Voir Pièce N°. 1 (116)—Le primata a été immédiatement transmis par moi au Port au Prince à M^r^ Levasseur et à M^r^ l'amiral de Moges qui, dans les circonstances actuelles, ne croyent pas devoir hésiter à assumer sur eux la responsabilité de la reconnaissance provisoire de l'indépendance Dominicaine. La Junte, animée de bonnes intentions, mais débordée par les exigences du *dictateur* Puello, m'a fait prier avec instance de ne pas m'éloigner d'elle et de ne pas la priver de mes conseils, dont elle se plait à reconnaître l'utilité et le désintéressement.—J'ai profité de ces avances et de ces témoignages réitérés de confiance pour déjouer les projets et les intrigues d'un certain Hennekius (117), négociant anglais établi, depuis de longues années, dans le voisinage du Cap, qui est venu ici proposer un systême d'émission de papier monnaie, qui ferait beaucoup mieux ses affaires que celles des Dominicains. Cet intrigant a eu l'impudence de présenter à la Junte, en son nom privé, une protestation contre les ouvertures faites par elle à la
[Fol. 185 v] France. J'en ai été averti assez / à temps pour lui faire donner par la Junte elle-même, la leçon que mèritaient son audace et ses ridicules prétentions. Il est aujourd'hui ici l'objet d'une indifférence compléte; personne ne s'est laissé prendre à ses belles promesses.

Ainsi que Votre Excellence pourra le voir par la copie ci-jointe

---

y protestaré siempre, no digo tan sólo contra la anexión de mi Patria a los Estados Unidos, sino a cualquiera otra Potencia de la tierra y al mismo tiempo contra cualquier tratado que tienda a menoscabar en lo más mínimo nuestra independencia nacional, y cercenar nuestro territorio, o cualquiera de los derechos del pueblo dominicano.»

(116) V. Doc. 46, Anexo 1.

(117) Refiérese a Teodoro Stanley Heneken, citado en la nota 35.

d'une lettre que vient de m'écrire le général Imbert, qui commandait à Santiago, le nord de l'ancienne partie espagnole de S[t] Domingue est aussi livré à une espèce d'anarchie (Voir Pièce N°. 2). (118) La prudence et la fermeté de cet officier général, notre compatriete, applaniront, je l'espére, toutes les difficultés de sa position délicate et assureront le triomphe de l'ordre et la réalisation des vœux du pays.

Ma position est bien difficile, en présence des embarras incessants que soulévent la faiblesse et le discrédit de la Junte actuelle. Tous les yeux sont tournés vers la France; on attend avec anxiété sa décision. Si elle tarde à se prononcer, le pays est perdu pour les Dominicains et pour nous-mêmes. La mollesse du pouvoir dirigeant et l'audace croissante du général Puello ont placé le pays sur un véritable volcan; la main de la France en a / [Fol. 186] seule, jusqu'ici, arrêté l'explosion.

Elevé à l'école des Haïtiens, dont il a toujours partagé les principes, imbu des mêmes préjugés de caste, Joachim Puello, quoique né sur le sol dominicain, me paraît travailler secrétement dans l'interêt d'une restauration haïtienne tout autant que dans ses propres interêts. Ses tendances, l'influence qu'il exerce sur les gens de sa couleur et ses précédents, sous les divers gouvernements qui se sont succédés, donnent quelque consistance à cette opinion (119).

Forcé par son isolement de s'appuyer sur le parti de cet homme, qu'il redoute sans pouvoir le dominer, le général Duarte se trouve aujourd'hui débordé par lui et ne voit pas sans quelque inquiétude l'abîme que cette association intéresse a ouvert sous ses pieds. Aussi je ne crois pas me tromper en avançant qu'il n'hésitera pas à se joindre aux nombreux ennemis de Puello, dès qu'il les croira assez forts pour le sacrifier avec impunité.—Jaloux de la popularité et des succés militaires du général Santana, Duarte, froissé dans son amour propre par les dédains de cet antagoniste redouté, a cru devoir, par intérêt seulement, / se je- [Fol. 186 v] ter dans le parti hostile à la France. Partisan né des Colombiens au milieu desquels il a longtemps vécu, ce jeune homme, en se mettant à la tête du parti anti-français, n'a eu d' autre but que de s'en faire un marche pieds pour arriver à la

---

(118) V. Doc. 47, Anexo 2.

(119) Errónea opinión. Puello y sus hermanos Gabino y Eusebio fueron siempre de los más brillantes capitanes en nuestras luchas contra Haití.

direction des affaires du pays (120). Aujourd'hui qu'il y est, il se montre moins hostile pour nous; parce qu'abandonné des Colombiens, qui paraissent avoir repoussé toutes ses avances, il espère, en se montrant favorables à nos intérêts, conserver la position qu'il vient de se créer avec tant de peine dans ces derniers jours (121). Du reste, sans influence, sans caractère et sans portée dans l'esprit, ce chef dominicain me parâit peu à craindre; cependant il est assez intrigant pour qu'il soit désirable de l'avoir pour ami plutôt que pour ennemi.—Plein d'égards et de déférence pour moi, en toute occasion, il ne me sera pas difficile, je pense, de le ramener entièrement à nous en caressant son amour propre qu'est le mobile de toutes ses actions.

Quant à Puello, en tout temps ennemi des blancs et hostile à la France, par suite des préjugés de sa caste, il ne doit pas être ménagé. Dangereux pour la tranquillité et le maintien [Fol. 187] de l'ordre, capable de se porter à tous les / excés pour arriver à ses fins, il est indispensable de l'éloigner des affaires et même du pays. C'est à quoi je travaille activement et sans qu'il s'en doute. Si je parviens, comme j'en ai l'espoir à faire éloigner de la ville les soldats noirs, qui font sa seule force, nous n'aurons plus rien à redouter de lui. Le commandement de la place de Santo-Domingo, dont il est investi depuis 4 mois, l'a rendu dangereux et odieux à tous les partis sans exception. Ses collégues, les généraux Santana, Sanchez et Jimenes, ainsi que la gran-

---

(120) El nacionalismo de Duarte, su profunda abnegación, su desinterés, su vida toda, le salvan de tan adversos y tendenciosos juicios.

(121) Esta fué, en Duarte, es presumible, obligada actitud política de un momento, producida por imperiosas circunstancias: alarmantes amenazas de anarquía y de profunda disensión civil, por una parte, y por la otra riesgos de perder el terreno ganado frente al haitiano, y, principalmente, la amenaza de Saint-Denys de «abandonar la isla con los barcos de guerra estacionados en Santo Domingo». La oposición a Francia había de significar para Haití la firme determinación de los dominicanos de ser absolutamente libres; pero también había de significar, el triunfo de esa oposición, un gran estímulo para acometer la reconquista del perdido territorio del Este. Duarte no había de ignorarlo y por ello, quizás, aparece momentáneamente en actitud contemporizadora,—si hay verdad en las palabras de Saint-Denys;—en los críticos días posteriores a su protesta del 26 de mayo, para volver rápidamente, con su acción del 9 de junio, a adoptar la patriótica actitud que le dió definitivo carácter nacionalista a nuestras luchas republicanas. Además, Duarte se mantuvo siempre alejado de Saint-Denys. Todo lo que éste dice de Duarte, lo sabe indirectamente. No así en lo que se refiere a Santana, Báez, Bobadilla, Sánchez, que visitan el Consulado de Francia.

de majorité de la Junte partagent cette antipathie et sentent, comme tous les amis éclairés du pays, la nécessité de se défaire au plus tôt de cette dictature qui leur pèse autant qu'elle les humilie.

Du reste, Monsieur le Ministre, dans ma manière de voir, le coup d'état du 9 juin est plutôt une lutte de personnes et d'intérêts privés qu'un revirement de sympathie contre nous. On n'a voulu renverser MM. Caminero et Bovadilla (les deux derniers présidents de la Junte) que pour prendre leurs places et se trouver à la tête des affaires du pays au moment où il s'agira
[Fol. 187 v] de traiter avec la France et par conséquent de recueillir les / bénéfices de cette position si favorable aux vues intéressées de ces prétendus patriotes. Tous ici comme dans le Nord, désirent le protectorat et l'intervention de la France. Nos ennemis eux-mêmes partageraient cette manière de voir s'ils avaient la certitude que celà ne nuirait en rien à leurs vues secrétes et à leurs projets d'avenir et de position personnelle. L'intérêt seul est le mobile de toutes ces discidences.

Je connais aujourd'hui le côte vulnérable et j'en fais mon profit. Cette connaissance des hommes et des affaires de ce malheureux pays m'a plus d'une fois déjà mis à même d'applanir bien des difficultés, de concilier adroitement bien des intérêts opposés et même de prévenir jusqu'ici avec quelques succès, les effets désastreux de la guerre civile et de l'anarchie prêtes à éclater de tous côtés, si la France ne tend promptement une main secourable à une population sacrifiée et digne de tout son intérêt.

La Junte s'est occupée à diverses reprises des moyens de réunir les assemblées primaires afin d'élire une Constituante; mais des difficultés de plus d'un genre s'opposent à l'exécution de ce projet et l'absence des principaux citoyens retenus jusqu'ici
[Fol. 188] à la frontière pour la défense commune, ne permettra/ pas de tirer de sitôt le pays d'un provisoire si préjudiciable aux interêts de tous.

Un agent secret de Duarte vient d'arriver de Caracas où il avait été envoyé par lui pour demander des armes et des secours pécuniaires au gouvernement Vénézuélien. Il n'a rapporté ici, après un mois et demi d'absence, que la mesquine somme de *Vingt doublons* qu'il n'a pu réunir qu'à grand peine. Ce triste résultat a vivement impressionné les rares partisans de ce gouvernement si généreux et leur a ouvert les yeux (122).

---

(122) Refiérese a José Diez (V. nota 80) Las gestiones de Duarte, en Venezuela, fueron siempre en favor de la soberanía dominicana. Como conse-

Votre Excellence aura sans doute appris par la correspondance de Mr. Levasseur, l'accueil fait par la Junte dominicaine à Mr. Celigny-Ardouin, envoyé en mission extraordinaire à Sto Domingo par le gouvernement de Guerrier. Venu ici sur un bâtiment hollandais, ce diplomate n'a pas même obtenu la permission de mettre pied à terre. Après un séjour de près de 48 heures sur notre rade, Mr Céligny-Ardouin a remis à la voile pour Jacmel, emmenant avec lui les prisonniers de guerre haïtiens rendus à la liberté, en vertu d'un décret d'amnistié que mes démarches pressantes en faveur du Sr Ventura Baés, avaient arraché, no sans peine, au mauvais vouloir de la Junte Dominicaine, après la mise
[Fol. 188 v] en liberté des prisonniers dominicains à Port au Prince.—Le / général haïtien Morisset, ex-gouverneur de Santiago, avait obtenu de moi, la veille même du départ de Céligny, un passage pour cette ville à bort de notre *Steamer le Styx*. Le général Morisset était dépuis près de 4 mois détenu dans les prisons de Santo Domingo comme prisonnier de guerre.

Je craignais, Monsieur le Ministre, que l'accueil plus que cavalier fait par la Junte à l'envoyé de Guerrier n'excitât la fureur et l'in-

---

cuencia de esas gestiones podría señalarse la Nota del 17 de mayo de 1844, de Juan Manuel Manrique, Ministro de Relaciones Exteriores de Venezuela, a Mr. Allen A. Hall, Encargado de Negocios de los Estados Unidos en Caracas, en la cual pedía a esta nación «intervenir en favor de los dominicanos». Hemos visto este interesante documento en los Archivos Nacionales, Washington (Véase *Venezuela, Notes*, vol. 2, 1841–1845). En carta del Almirante de Moges, al Ministro Marina de Francia, (Port–au–Prince, 17 de julio de 1844), le dice: «Je viens de recevoir une letrre à la date du 18 mai, que m'écrit Mr. de Tourriel, gérant du Consulat Général de France à Caracas. Le Général Duarte s'est efforcé de lier quelques intrigues et d'obtenir quelqu'argent dans le Vénézuela. Ce Gouvernement dont la population compte si peu de blancs et tant d'hommes de sang mêlé, s'inquiéte des mouvements d'Haiti, et particuliérement de ceux de l'Est. L'avenir a ses mystéres. Toutefois j'ai répondu à notre chargé d'affaires qu'il pouvait, quant à présent, rassurer le Général Soublette». *Correspondencia de Levasseur*, julio–octubre 1844 (Misión Paradas), Archivo General de la Nación.— En una carta a la Junta General Gubernativa, del 4 de junio de 1844, escrita en Caracas, los dominicanos José Patín, A. Mauri, J. P. Diez, Teófilo E. Rojas, Lucas de Coba, Mariano Diez, Hipólito Pichón, M. Lopez de Umeres, María Ruiz, Pedro Núñez de Cáceres, Antonio D. Madrigal, Antonio Madrigal hijo y J. Antonio Troncoso, decían: «Queriendo dar los

dignation de ce vieillard peu endurant (123). J'ai appris avec plaisir, par les lettres que je viens de recevoir du général Santana, écrites de la frontière de S[t] Jean, qu'un nouvel envoyé de ce gouvernement, M[r] Dupuis, venait d'arriver auprès de lui, chargé de demander une suspension d'armes, de traiter la question des limites provisoires et de préparer quelques autres arrangements également profitables aux intérêts des deux partis.—Santana annonce en outre, qu'il ne tardera pas à se mettre en route pour Santo-Domingo, où sa présence est devenue indispensable au rétablissement du bon ordre et de la tranquillité.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,
le très-humble et très-obéissant serviteur
(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.
(avec paraphe)

---

que suscriben un testimonio real de sus simpatías por la noble causa que han proclamado sus esforzados compatriotas, han reunido la pequeña suma de mil ochocientos sesenta francos, que remiten a la Junta con el Sr. José Diez, como donativo voluntario para auxilio de las necesidades públicas, sintiendo en extremo que la situación poco favorable de todos y cada uno de los naturales de esa Isla, que casi viven aquí como emigrados, destituídos de fortuna, y en la necesidad de sostenerse con su trabajo personal, no les haya permitido hacer a su Patria una ofrenda más digna de ella.....» También se refiere a la misión del ilustre tío de Duarte, Don José Diez, la carta siguiente, reveladora de que la acción política de Duarte iba más alla del estrecho círculo en que se movían algunos de los dirigentes de la Junta Central Gubernativa:

«Consulado de los E. U. de America.
—o—

Isla de Curazao,
Junio 20 de 1844.

Señor Juan P. Duarte,
Ciudad de Santo Domingo.

Señor: hace algunas semanas, nuestro amigo Jose Diez, del cual fuí compañero de viaje hasta la Guaira, me dió informes mui importantes acerca de la nueva República Dominicana; i por sus recomendaciones, me veo inducido a dirijirle a Ud. ésta, suplicándole se sirva comunicarme de tiempo en tiempo los progresos *que Ud. haga* en el establecimiento de la nueva República, junto con su forma de constitución; tarifa de importación i exportación; derecho de tonelaje i anclaje de los bajeles; qué diferencia se hace entre los bajeles extranjeros i los de su país; cuáles las bases de algunos tratados *que Ud. tenga en mira;* i en fin, informes generales de todo aquello que pueda ser útil a mi gobierno. En cambio, de cualquier modo que pueda *servir a Ud.*, estoi a sus ordenes. El señor José Diez le explicará a Ud. mas detalladamente mis deseos generales.—Quedo de Ud. su más obediente servidor, W. H. FREEMAN, U. S. Consul.» (De la revista *El Mensajero*, núm. 88, Santo Domingo, 27 febrero 1885).

(123) Acerca de la Misión de Coligny-Ardouin, véase su *Rapport*, 7 junio 1844, en *Recueil Général des Lois & Actes du Gouvernement d'Haiti*.....Paris, 1888, Tomo VIII, p. 339.

46.—ANEXO 1. CARTA DE LA JUNTA CENTRAL GUBERNATIVA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 1 JUNIO 1844.

[*Fol. 189*]

—

Copie jointe à la Dépêche politique

—

N.° 23

—

(Lettre de la Junte au Consul de France renouvelant ses propositions et ses promesses au gouvernement français.)

—

Dios — Patria — y Libertad.

Republica Dominicana.

—

Santo-Domingo 1.° de Junio—1844 y 1.° de la Patria.

—

La Junta Central Gubernativa
A Monsieur E. de Juchereau de S^{t} Denys
Consul de S. M. el Rey de los Franceses en S.^{to} Domingo.

Señor Consul,

Hace dos meses y medio q^{e}. esta Junta dirigió por órgano de VS. al gobierno de S. M. el Rey de los Franceses algunas proposiciones tendentes a obtener prontos subsidios, y su protección, y á servir de base á un tratado solemne entre la Francia, y la nueva Republica Dominicana, como medios q.^{e} debian ponerle en estado de resistir é impedir toda invasion de parte de la República haytiana.

Invadido el territorio por los haytianos solicitó de sus Representantes en el pays auxilio de armas, tropas, y un crédito abierto p^{a}. hacer frente a tan injusta y horrorosa agresion, lo q^{e}.
[Fol. 189 v] hasta / hoy no ha tenido efecto; y con solo nuestros esfuerzos y nuestros propios recursos, protegidos por la Divina Providencia; hemos logrado que esos opresores lo evacuasen enteramente.

Esta retirada acompañada de la destruccion de Rivière Herard, y de los acontecimientos politicos de las partes del Norte y Sur han puesto fin á las hostilidades. La conquista de nuestra independencia debe pues, ser considerada hoy como un hecho cumplido y ñtra. conducta y disposiciones son un testimonio de ser acreedores á ella.

Los diversos partidos q^{e}. dividen la Republica haytiana parecen inclinados á solicitar nuestra union y alianza; no quisieramos

qu[e] llegase este caso, y sí, entrar en relaciones estrechas con la magnanima Nacion Francesa p[a]. consolidar nuestra Independencia.

¿Y a presencia de tales circunstancias no podrian los representantes de S. M. el Rey de los Franceses que se encuentran en esta Isla, á saber el Exmo. S[r]. Almirante de Moges, el S[r]. Consul General, y V. S. tomar sobre si, en razon de la distancia, y de la urgencia, el reconocer provisionalmente la Independencia Dominicana bajo la proteccion politica de la Francia? Esto es lo q[e]. por
[Fol. 190] ahora deseamos, siendo el primer acto / que debe poner a nosotros en mejor situacion p[a] los tratados q[e]. hayan de seguirse despues de la aprobacion de S. M. el Rey de los Franceses y a los Representantes y buques de guerra de Francia en estado de protegernos, si las circunstancias lo exigieren, ocupando p[a]. este efecto, provisionalm[te]., la bahia de Samana, mientras que por un tratado amplio y explicativo se afianzan definitivamente los respectivos derechos.

Esperamos, S[r]. Consul, q[e] V. S. dará conocim[to]. de esta nota con la brevedad posible a los S. S. Almirante y Consul General de Francia, actualmente en Puerto-Principe, y que empleará toda su influencia y participacion para obtener nuestra presente solicitud.

Saludamos á V. S. muy afectuosamente
El Presidente de la Junta
(Firmado:) Caminero

(Firmados:)—Bobadilla.—Felis Mercenario.—F[co]. Sanchez.—J. Thomas Medrano.—Duarte (124).—Jimenes.—C. Moreno.—(Pour copie conforme à l'original resté entre mes mains.).
Le Consul de France: E de Juchereau de S[t] Denys.

---

(124) Aunque el interesante documento transcrito es copia de copia del original, quizás perdido, no sería extraño que se discutiese su autenticidad, como se dudó de la autenticidad de la «Resolución del 8 de marzo de 1844» publicada por el Dr. Pérez Alfonseca (V. Nota 39, *supra*). ¿Sería prudente afirmar categóricamente que Duarte autorizó con su firma la exposición del 1º de Junio? Aunque ello no merma en nada su acendrado nacionalismo, el caso es digno de más extenso análisis. La firma de Duarte en este documento,—justamente el 1º de junio de 1844, pocos días después de las protestas del prócer contra los planes proteccionistas revelados por Bobadilla en su Discurso del 26 de Mayo, —tratamos de explicarla, aunque ligeramente, en la Nota 121, *supra*, Véase, además, la información dada por la prensa haitiana (Nota 101, *supra*), recogida en la siguiente forma por el *Journal des Débats*, Paris, 11 de agosto de 1844: «El *Times* dá hoy noticias de Santo Domingo de las que nos guardamos garantizar su exactitud y que reproducimos bajo toda reserva. He aquí lo que leemos en esta hoja: Hemos recibido periódicos de la Isla de Haití (Santo Domingo) hasta el 7 de Julio. Desde que Santo Domingo se declaró independiente

47.—ANEXO 2. CARTA DEL GRAL. J. M. IMBERT A SAINT-DENYS, SANTIAGO, 13 JUNIO 1844.

Dios Patria y Libertad

— — —

[*Fol. 191*] Republica Dominicana

Copie —

Cuartel general de Santiago, le 13 Juin 1844 (125)

J. M. Imbert

General commandante del distrito de Santiago.

Au Consul de France à Santo Domingo.

Monsieur le Consul,

Mon intention était, depuis longtemps, de vous écrire, mais comme la plupart des choses que j'aurais eu à vous dire, étaient de nature à être communiquées de vive voix et que je croyais toujours être sur le point de faire un voyage à Santo Domingo, j'a-

---

de la República haitiana, esta parte de la Isla ha sido sometida a un gobierno provisorio. La sesión de la Junta, el 26 de mayo, fué abierta por un discurso de Tomás Bobadilla, quien trató de hacer comprender la necesidad de aceptar la protección de Francia, que había sido ofrecida, decía, por el Cónsul de Francia Mr. Juchereau de Saint-Denys. Los generales Juan Duarte y Manuel Jimenez combatieron directamente esta medida, y declararon que ellos no aceptarían ninguna dominación extranjera, y en consecuencia la oferta de protección de Francia fué rechazada por la Asamblea. Sin embargo, el 28 del mismo mes, habiendo el Cónsul de Francia enviado a la Junta otra comunicación indicando los términos en los cuales sería reconocido el tratado de protección y *amenazando abandonar la isla con los barcos de guerra estacionados en Santo Domingo*, este documento fué aceptado por la Junta y firmado por todos los miembros, *a excepción de Duarte*, quien dió su dimisión como miembro de la Junta y como Comandante del Departamento de Santo Domingo.» No hay que dudar de la veracidad de las alarmantes *amenazas* de Saint-Denys. No sería la única vez que adoptaría esa actitud. El mismo lo declara en su carta del 10 de julio (Doc. 48), al referirse a las disidencias entre la Junta y Santana: «Je n'hésitai pas à intervenir auprès de la Junte pour prêcher la concorde, l'union et le maintien de l'ordre; *je menaçai même de me retirer avec mes nationaux si l'on persistait* à recourir à la force pour repousser Santana. *Cette demarche de ma part a fait une vive sensation en ville et n' a pas peu contribué à ramener la Junte et le général Puello lui-même a des sentiments plus modérés et plus concilians.*"

(125) En esa misma fecha, (Santiago, 13 junio 1844), los Jefes y Oficiales del Ejército del Norte dirigieron a la Junta Central Gubernativa una violenta exposición contra el General Imbert, a quien llamaban «extranjero indigno de pisar nuestro territorio». V. la exposición en nuestro estudio *Contribución de Santiago a la obra de la Independencia*. Sociedad Amantes de la Luz. Certamen de la Trinitaria. Santiago, 1938, tomo IV, p. 85.

vais différé jusqu'à ce jour. Les circonstances actuelles pouvant encore exiger ma présence ici pour un certain temps, je crois convenable d'entrer confidentiellement avec vous dans quelques communications.

Le peu de Français qui se sont trouvés dans cette partie ont tous embrassé avec ardeur la cause dominicaine et ont contribué de toutes les manières et autant qu'il a été en eux, à la faire triompher. Peut-être même n'y aurait-il pas d'orgueil à dire que, sans eux, sans leur bonne contenance, qui a soutenu les courages, sans les bonnes dispositions que, de concert avec eux, [Fol. 191 v] je me suis hâté de prendre, aussitôt que le / commandament m'a été confié, c'est-à-dire trois jours avant le 30 mars, la ville de Santiago et avec elle tout le territoire dominicain, jusqu'au pied des murailles de Santo-Domingo, tombait sans défense au pouvoir de l'ennemi. Alors nous étions prônés, élevés jusqu'aux nues; on me nommait le Sauveur de Santiago; aujourd'hui les passions haineuses et l'ambition que le danger n'avait qu'assoupies, sans les éteindre, fermentent de plus en plus; on se demande pourquoi le commandement de Santiago a été confié à un français; pourquoi l'on a donné des grades à trois ou quatre français; et ils font semblant d'oublier les motifs qui les ont eux-mêmes portés à les leur faire donner. Les malveillants qui sont assez nombreux, entretiennent ces mauvaises dispositions, non seulement contre les français qui sont ici, mais encore contre tout ce qui porte le nom de français. Ils publient sourdement partout que la Junta Central Gubernativa a vendu le pays à la France; que l'intention de la France est de s'emparer de tout ce pays et d'y rétablir l'esclavage. Malheureusement les gens simples et crédules des campagnes auprès desquels on fait circuler ces bruits et beaucoup d'autres, y ajoutent facilement foi, et cela occasionne des désertions et un tel dégoût pour la défense de leur patrie que ce n'est qu'avec beaucoup de peine que je puis parvenir à réunir un nombre d'hommes suffisant pour occuper les principaux postes. Les choses ont été jusqu'au point de faire naître la coupable pensée d'une séparation entre cette partie et celle de Santo Do- [Fol. 192] mingo. / Je me suis vu par tous ces motifs dans la nécessité de prendre des mesures énergiques et coercitives et je crois être parvenu à déjouer les perfides desseins des perturbateurs. J'ai su, par le Colonel Sigaud, que leurs sentiments odieux contre les français n'étaient point partagés par les habitants de Santo-Domingo et que le gouvernement Dominicain, surtout,

les désapprouvait hautement et entretenait des relations d'amitié franches avec le gouvernement français, sur la protection duquel il fondait même toute sa confiance.

Les français qui sont avec moi, abreuvés de mille dégoûts, auraient déjà donné leurs démissions, si le point d'honneur ne les retenait et si tous ne considéraient comme une lâcheté d'abandonner la cause dans le moment d'un péril nouveau, plus grand peut-être que tout autre.

J'ai cru devoir, Monsieur le Consul, vous faire part de toutes ces circonstances. J'espère bien tout contenir et ramener les esprits, d'autant plus que la classe simple, qu'on peut égarer un moment, n'étant guidée par aucun intérêt, ne partage pas la haine que quelques ambitieux voudraient lui inspirer contre nous et ne cachait nullement la confiance qu'ils ont en nous et leur reconnaissance pour la conduite que nous avons tenue. Je désirerais toutefois que vous me fissiez connaître, si cela vous est possible, sur quel pied la France en est avec le gouvernement dominicain et s'il peut compter et nous particulièrement, sur la protection de la France. Cette assurance nous suffira pour braver et surmonter toutes les difficultés.—J'ai l'honneur de vous saluer.

(Signé:) J. M. Imbert.

48.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 10 JULIO 1844.

[*Fol. 195*]
—
Consulat de France à Santo-Domingo
—
Direction Politique
—
[*26 S^bre.*] (126)
—
N.° 24
—

Santo Domingo, le 10 Juillet 1844.

Monsieur le Ministre,

Depuis ma dernière dépêche, la situation de cette ville est toujours aussi critique. L'anarchie nous menace de tous côtés: nous sommes à la merci et à la discrétion des noirs, que l'on cherche à soulever contre nous et dont les forces et l'audace augmentent chaque jour.

Ces malheureux, victimes de leur défiance instinctive, affluent de toutes parts en ville appe-

(126) Fecha de la contestación?

Situation critique de la ville de S^to^-Domingo

—

Avis de la mise en marche et de l'arrivée prochaine du général Santana appelé par la population à y rétablir l'ordre compromis par la présence des anciens esclaves noirs.

—

Préparatifs du Comd^ent^ de cette place pour s'opposer à l'entrée de Santana.

—

Intervention officieuse du Consul de France à cette occasion. Heureux résultats qu'elle obtient.

—

Nouvelles du nord de la République Dominicaine.

—

lés secrétement et, sans la participation de la Junte centrale, par leur astucieux coryphée, le général Joachim Puello.

Ce dictateur improvisé, sans égard pour les représentations de ses chefs, met immédiatement entre leurs mains la Force (citadelle), l'arsenal et tous les points fortifiés de la place qu'il comande. On ne parle plus que de massacre et de pillage. Les étrangers, les français surtout, sont chaque jour en butte aux injures et aux insultes de ces hommes féroces. Moi-même, si je dois ajouter foi aux avis secrets qui me sont charitablement donnés chaque nuit, je dois être leur première victime, pour avoir accordé asyle et protection à ceux qu'on leur repré-
[Fol. 195 v] sente comme leurs / plus implacables ennemis, parce qu'ils auraient, dit-on, vendu le pays à la France et aliéné la liberté de tout ancien esclave pour la modique somme de *Trois escaliers par tête* (environ 75 centimes). Telles sont, Monsieur le Ministre, les savantes combinaisons de quelques anarchistes aveuglés par une ambition démesurée et pourtant ces absurdes et ridicules inventions trouvent une croyance entière auprès d'une caste aussi ombrageuse qu'ignorante.

Ainsi que je l'ai déjà fait connaître à Votre Excellence dans ma dépêche précitée, le salut et l'avenir du pays reposent aujourd'hui dans le patriotisme éclairé et l'énergie éprouvée du brave Pedro Santana, le vainqueur des haïtiens et l'idole de l'armée et du peuple. Après la mort de son frère, le général Ramon, Santana a demandé et obtenu son rappel de la Junte. Un colonel espagnol a été désigné pour le remplacer provisoirement à la frontière (127).

La consternation et le découragement rég-

---

(127) Refiérese a Esteban Roca.

Renseignements divers. — naient en ville au moment où l'on a reçu la nouvelle que ce commandant en chef de l'armée dominicaine du sud venait de quitter la frontiére de la *Matas* et marchait, avec son armée, au secours de la Capitale retombée sous un joug plus tyrannique et plus humiliant que celui qu'elle venait de secouer si glorieusement. L'armée n'avait pas voulu se séparer de son vé-
[Fol. 196] ritable père, du brave général qui l'avait / conduite à l'ennemi et à la victoire; et par un élan spontané, l'avait suivi en masse et proclamé chef suprême de la République Dominicaine, titre que Santana n'a pas voulu accepter (128). L'enthousiasme est si grand que, quoique parti de S^{t}. Jean avec une poignée de soldats, Santana se trouvait déjà avoir autour de lui à son arrivée à Azua, près de trois mille hommes armés. Il en compte en ce moment près de 5000 au village de S^{t}. Christophe où il s'est arrêté. S^{t}. Christophe n'est guère qu'à *7* lieues de distance de S^{to}. Domingo.

A la premiére nouvelle de la mise en marche et de la prochaine arrivée de Santana, la Junte centrale, agissant sous l'influence du général Puello et froissée sans doute dans son amour propre et dans sa dignité de corps, parce que des amis imprudents de Santana avaient dit publiquement qu'il venait lui donner une leçon, la Junte, dis-je, avait décidé que ce général serait reçu s'il se présentait seul, mais qu'il serait repoussé à coups de canon, s'il prétendait entrer en ville avec ses troupes. De grands préparatifs se faisaient secrétement depuis plusieurs jours dans ce but; les canons de *La Force* (citadelle) étaient de nouveau braqués sur la ville; ceux de la porte du Comte et des remparts de terre
[Fol. 196 v] sur la route de Bany et d'Azua. / L'alarme était générale; les nombreux partisans de Santana couraient aux armes: l'effusion du sang devenait imminente. Notre situation était réellement critique.

L'interêt de nos nationaux dont la sûreté se trouvait compromise, me traça la ligne de conduite que j'avais à suivre dans cette circonstance. Je n'hésitai pas à intervenir auprès de la Junte pour prêcher la concorde, l'union et le maintien de l'ordre; je menaçai même de me retirer avec mes nationaux, si l'on persistait à recou-

---

(128) Refiérese a la insubordinación del Ejército contra las disposiciones de la Junta Central Gubernativa, ocurrida en Azua el *3* de julio. V. el acta del suceso en la revista *Blanco y Negro*, S. D., 3 sept. 1927, No. 388.

rir à la force pour repousser Santana (129). Cette démarche de ma part a fait une vive sensation en ville et n'a pas peu contribué à ramener la Junte et le général Puello lui-même à des sentiments plus modérés et plus conciliants.

Le général Sanchez, président de la Junte, après avoir eu avec moi une longue conférence à ce sujet s'est immédiatement rendu à à Bany auprès de Santana, pour lui présenter ses compliments et arrêter avec lui les préparatifs de son entrée à S^to^. Domingo. Tout s'est heureusement arrangé à la satisfaction générale.

Santana doit faire son entrée triomphale en ville,
[Fol. 197] demain ou après-demain. / Une véritable ovation lui est préparée. Ses partisans se proposent de le proclamer chef suprême de la République, de dissoudre la Junte et de confier, sans retard, la direction des élections aux municipalités existantes. Tout porte à croire que le gouvernement définitif ne tardera pas à être organisé et constitué.

Notre bateau à vapeur le *Styx,* arrivé aujourd'hui même de Port au Prince, est sur notre rade avec la corvette la *Naïade* et le brig l'Euryale. La Naîade, rappelée en toute hâte au Port au Prince, mettra à la voile dans quelques heures.

La présence des deux bâtiments qui nous restent, contribuera, je l'éspère au maintien de l'ordre que l'effervescence des partis et l'exaspération féroce de la garnison africaine qui nous entoure, pourraient de nouveau compromettre avant l'entrée du Général Santana.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence le très-humble et le très-obéissant serviteur.

(Signé:) E. de Juchereau de S^t^-Denys.

[Fol. 197 v] (avec paraphe) /

P.—S.—Le général Duarte, parti d'ici, il y a quelques jours, pour Santiago, s'y est fait, dit-on, proclamer *Président* par quelques soldats qu'il a gagnés ou trompés. Les délégués de la Junte centrale arrivés de cette ville hier même, m'ont donné quelques détails curieux sur cet événement sans portée, bien qu'il ait été question d'une séparation entre le Nord et le Sud de la République Dominicaine (130).

---

(129) V. *supra*, Notas 101, 121 y 124.

(130) La proclamación de Duarte para la Presidencia de la República fué obra de *frustrada previsión nacionalista* de Ramón Mella. No se trataba, tampoco, de semejante separación del Norte y del Sur de la República.

On pense généralment que l'entrée de Santana à Santo-Domingo raménera toutes les provinces espagnoles à la reconnaissance de l'unité gouvernamentale, si maladroitement compromise, depuis quelque temps, par le régime subversif des coups d'état militaires. (Signé:) E. J. D.

(avec paraphe)

48a.—CARTA DE R. G., CORRESPONSAL DEL COURRIER DES ETATS UNIS EN SANTO DOMINGO. S. D., 12 JULIO 1844 (130a).

HAITI. Nous donnions dans notre dernier numéro des nouvelles de Santo-Domingo, en disant qu'elles étaient trop incomplètes pour qu'il nous fût possible de bien les comprendre et d'en apprécier la portée. Mais nous sommes aujourd'hui à même de combler les lacunes qui existaient dans ces nouvelles, grâce à l'arrivée du brick *Osceola,* qui nous a apporté une correspondance où sont suffisamment expliqués l'origine, les détails et le but de la tentative contre-révolutionnaire qui a eu lieu à Santo-Domingo. Il n'est qu'un seul fait sur lequel notre correspondant ne nous donne aucune lumière; c'est la prétendue cession du port de Samana à la France:

A M. F. GAILLARDET, éditeur du *Courrier des Etats-Unis.*

Santo-Domingo, 12 juillet 1844.

Monsieur,

«Dans ma dernière lettre je vous ai appris l'arrivée de M. Celigny Ardouin devant le port de Santo-Domingo, chargé de la part du gouvernement haïtien d'une mission près de la republique dominicaine, mission maladroite, dans laquelle il a complètement échoué.

»M. Céligny Ardouin n'eut pas l'honneur de descendre à Santo-Domingo, mais il eut l'adresse de faire circuler parmi les noirs des idées de haine contre les Français et les Dominicains blancs de cette partie de l'île; ces idées eurent quelques propagateurs. Aussitôt après son départ pour Port-au-Prince, il y eut réunion, à la junte centrale, de toutes les notabilités de cette ville. Le président de la junte, M. Bovadilla, rendit compte à l'assemblée des affaires de la république, et fit part de la demande faite à la France du protectorat qui, seul, dans l'état actuel du pays, pouvait sau-

(130a) Se incluye aquí, por su interés, esta importante carta que hemos tomado del periódico *Courrier des Estats Unis*, de New York, edición del 3 de

ver la jeune république et empêcher une invasion de ses anciens oppresseurs de l'ouest. Une opposition, dirigée par M. Duarte et quelques autres *exclusifs* (qui veulent l'exclusion des étrangers), se manifesta de suite dans l'assemblée: on voulut une simple reconnaissance de la part du gouvernement français. La doctrine, prêchée par les exclusifs de l'ouest, fit quelques progrès; néanmoins, la demande de protectorat fut signée par tous les membres de la junte.

»Duarte et consorts réunirent cependant, plusieur jours après, les 150 à 200 Africains que possède la rive gauche de l'Ozama, et leur firent entendre que les partisans du protectorat voulaient vendre le pays aux Français et rétablir l'esclavage; ils jurèrent donc de s'opposer de toute leur force à l'entrée des Français à Santo-Domingo. Ils s'emparèrent tellement des esprits, que, le 9 juin, ils réussirent à éliminer de la Junte MM. Bovadilla et Caminéro, à confier la présidence de cette assemblée à M. Jiménès, commandant du district, et à nommer le commandant de la place, M. Joaquin Puello, général de brigade; ce dernier, ancien boyériste qui a changé trois fois de drapeau, fut l'instigateur principal des noirs sur lesquels il s'appuya pour soutenir les prétentions de la junte bâtarde qui venait de s'emparer du pouvoir. Dès lors, des ordres d'arrestation furent lancés contre quelques citoyens respectables, partisans du protectorat, qui furent obligés de se refugier chez le consul de France où ils sont demeurés jusqu'à ce jour.

»Depuis cet instant, des bruits sourds et sinistres circulaient à Santo-Domingo; les exclusifs prêchaient la haine contre les Français et leurs partisans; quelques esprits timorés craignaient une contre-révolution.

»Néanmoins, le général Santana s'avançait vers les frontières de l'Ouest et reprenait les villes et bourgs que les Haïtiens avaient abandonnés; il avait entretenu des négociations avec le général Guerrier qui lui avait envoyé des commissaires pour demander la suspension des hostilités et pour tracer les limites des deux républiques.

»A Port-au-Prince, les partisans de l'exclusion des étrangers faisaient courir, sur la partie de l'est, des bruits absurdes et me-

---

agosto de 1844, de la cual obtuvimos fotocopia en la Biblioteca del Congreso, en Washington. La citada carta también se publicó en el periódico francés *Journal des Débats*, 28 ag. 1844.

songers; ils disaient qu'il y avait eu une émeute à Santo-Domingo, que le sang avait innondé la ville et ses environs, que Santana avait été tué, que les Français étaient haïs et que l'on désirait déjà la domination des Haïtiens de l'ouest. Un de leurs députés, M. Barquiat, aurait eu un entretien secret avec le général Santana aux frontières, et ce dernier lui aurait assuré qu'il préférait mourir plutôt que d'accepter le protectorat de la France; qu'il se rendait enfin à Santo-Domingo pour punir ceux qui avaient cette prétention. On est allé jusqu'à dire que les Dominicains étaient décidés à se mettre sous la protection des Anglais.

»Tel était l'état des affaires, lorsque, cette semaine, nous apprîmes l'arrivée prochaine de Santana qui venait à Santo-Domingo avec 3,000 hommes, pour opérer le rétablissement de l'ordre et la réintégration des anciens membres de la junte, car il avait appris l'affaire du 9, et, comme partisan de l'ordre, de la liberté et du protectorat, il venait exiger l'exécution du manifeste dominicain. Aux sentimens d'hostilité, à quelques préparatifs de défense, succédèrent la peur et la flatterie. On envoya près de Santana divers députés, entr'autres deux membres de la junte. Ce général a fait aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, son entrée triomphale à Santo-Domingo, suivi de 2,000 hommes; l'enthousiasme était à son comble; toutes les rues étaient pavoisées; des vivats ont accueilli le libérateur de la patrie, l'homme qui avait sacrifié son temps, sa fortune, son travail, pour chasser du territoire dominicain Hérard Rivière et les vandales du Nord et de l'Ouest. Il a pris possession de l'arsenal, occupé depuis un mois par Puello et les Africains; il a a été reçu à la junte, qui a baissé pavillon devant lui; il a ensuite parcouru la ville, et, enfin, a rendu visite au consul de France, à 5 heures et demie du soir.

»Nous sommes parfaitement tranquiles; nous attendons demain ou après-demain la réorganisation du gouvernement.

»Le général Santana est un homme qui, au courage, joint une grande prudence et une grande modestie. Il n'est point ambitieux; il désire le bien de son pays; cultivateur actif et laborieux, il appartient à une ancienne famille de Seybe, lieu de sa résidence; il conçoit très bien que la république dominicaine, livrée à elle seule, ne peut pas se soutenir, qu'elle serait la proie des factions, des intrigues des Haïtiens, et qu'elle s'anéantirait si elle n'était protégée; il es donc partisan du protectorat, et le protectorat de la France est celui qu'il désire.

»Nous espérons que son entrée et sa présence, à Santo-Do-

mingo, calmeront les esprits, et que les agiteurs seront définitivement confondus.

»La prochaine fois, je vous ferai connaître les événemens qui suivront la réorganisation du gouvernement.

»Dans la république haïtienne, les noirs ont juré haine éternelle aux hommes de couleur. Dans le Sud, Jacques Acao s'est soulevé de nouveau; il en veut aux mulâtres et au général Guerrier qu'il dit leur être vendu. Un plan de conspiration a été découvert. Le massacre des gens de couleur et pillage des villes du Sud et de l'Ouest devaient commencer le 22 juillet. L'anxiété, dit-on, est profonde, et quoique la conspiration soit découverte, on vit dans de terribles appréhensions.

»Voilà ce qu'a produit notre état d'isolement, et l'exclusion des étrangers de notre pays. Puissent ces leçons profiter aux partisans de ce système absurde et ridicule!

R. G.»

Par la voie de Port-au-Prince, nous avons des nouvelles d'Haïti du 19 juillet. Il n'y était survenu aucun événement important. La présidence du général Guerrier avait été reconnue dans toute l'étendue de la république noire; cependant, il existait encore des symptômes alarmans de discorde. Le général Acaau, l'un des chefs de la dernière contre-révolution, ne s'était démis qu'avec beaucoup de répugnance de ses prétentions présidentielles, et avait continué d'entretenir la fermentation au sein de la population des Cayes. Mais, le 11 juillet, il avait eu l'imprudence de se rendre à Port-au-Prince, comme missionnaire de ses concitoyens réformistes, et, là, il avait été mis aux arrêts forcés, pendant que l'on se livrait à une enquête sur ses méfaits. Les journaux de Port-au-Prince contiennent, à l'adresse de la France et à celle du *Courrir des Etats-Unis,* un riche assortiment de déclamations menaçantes, dont nous parlerons dans notre prochain numéro.

49.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 29 JULIO 1844.

[*Fol. 203*]

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction

Santo-Domingo le 29 juillet 1844.

Monsieur le Ministre,

Le général Pedro Santana a fait son entrée à

Politique
—
N°. 25
—
Entrée triomphale du général Pedro Santana à Santo Domingo.
—
Il'y est proclamé chef suprême de la République Dominicaine par le peuple et par l'armée.
—
Conférence de ce général avec le Consul de France au sujet de la situation actuelle du pays.
—
Cédant aux conseils du Consul de France Pedro Santana refuse la dictature et maintient l'ancienne Junte dont il prend la Présidence.
—
Le Consul sauve au péril de ses jours au milieu d'une émeute populaire le S^r^.

Santo-Domingo le 12 de ce mois, à la tête de près de Deux mille hommes de troupes dévouées; le reste de ses forces attendait ses ordres à S^t^. Christophe et à Bany.

Tout s'est passé avec ordre et convenance: la ville, malgré le mauvais temps, présentait un air de fête. De nombreux *Vivat* accueillaient partout sur son passage le vainqueur des haïtiens et le sauveur du pays.—Les noirs d'Afrique, seuls, paraissaient consternés de cette réception si cordiale et si significative.

Le commandant de l'arrondissement (le général Ximénès), le commandant de la place (le général Joaquin Puello), à la tête d'un nombreux état major, étaient allés dès le matin à sa rencontre, à une grande distance de la ville. Une pluie battante, qui tombait depuis plus de deux heures, n'avait rien fait perdre de son enthousiasme à cette ovation toute populaire.

La première visite du général San-
[Fol. 203 v] tana / après sa présentation à la Junte, a été pour moi. Je l'ai reçu de mon mieux ainsi que le nombreaux état-major qui le suivait.—Dans cette entrevue, toute d'étiquete, nous n'avons pu nous entretenir des affaires du pays. Le général me promit de venir le lendemain dîner avec moi pour pouvoir ensuite causer plus à l'aise et plus longuement à ce sujet.

Le lendemain 13, dans la matinée, Santana a réuni et passé en revue les troupes noires de la garnison et celles qui l'avaient suivi depuis Bany. On comptait près de *quatre mille* hommes sous les armes, une partie des soldats qu'il avait laissée à S^t^. Christophe l'ayant rejoint dans la nuit.

Le général Joaquin Puello, toujours obséquieux et humble devant la force, s'était mis immédiatement à la disposition de Santana qu'il ne quitta plus une seule minute depuis ce moment. Santana, par politique et par nécessité, le

Isidore Pérez l'un des membres de la dernière Junte.

—

Réclamation de 9 esclaves de Porto Rico par un planteur de cette île. Troubles qui ont failli en être la conséquence.

—

Nouvelles diverses.

—

le traite avec beaucoup d'égards et de prévenances et paraît disposé, jusqu'à nouvel ordre du moins, à lui conserver le commandement de la place de Santo Domingo.

Une nombreuse affluence de peuple assistait à cette revue et encombrait, depuis le matin, la place de la Constitution occupée en partie par des troupes de toutes armes.

Santana prononça un discours plein de noble patriotisme et d'un véritable désintéressement. Il parla de son désir de rentrer dans la vie privée, offrant de nouveau sa bourse [Fol. 204] et son bras, si la / défense extérieure du pays venait à réclamer une seconde fois ses sacrifices et ses services. Il invita tous les citoyens à la concorde et à l'union: et, au moment où il portait la main à ses épaulettes, en disant que si elles étaient un obstacle au rétablissement de l'ordre, en donnant ombrage à quelques rivaux ambitieux, il était prêt à les remettre à ceux de qui il les tenait, un tonnerre de *Vivat* accueillit ces paroles et ce geste tout patriotique. Des milliers de voix crièrent aussitot *à bas la Junte*, et proclamèrent Santana *chef suprême* de la République, investi d'un pouvoir dictatorial jusqu'à l'élection et la constitution d'un gouvernement définitif du pays. Toutes les personnes présentes s'associèrent à cet élan spontané et les rues de la ville répétèrent bientôt les mêmes cris. Quelques nominations de généraux et de colonels, de toute couleur, terminèrent cette cérémonie militaire.

Après le revue, Santana fit adroitement occuper, par les plus dévoués de ses Seybanos, la *Force*, et tous les postes militaires de la ville, confiés jusques là par Puello aux anciens esclaves originaires d'Afrique, sans toutefois les retirer entièrement à ces hommes défiants et ombrageux. Santana, comptant dans ses propres troupes près de 2500 noirs créoles, que l'on cherche tous les jours à détacher de lui, est obligé d'agir avec prudence et de faire d'indispensables concessions pour les calmer et les rassuser sur leur avenir. Son état major est presqu' entièrement composé d'o- [Fol. 204 v] fficiers noirs qui lui sont dévoués / et dont l'influence seconde utilement ses efforts pour le rétablissement de l'ordre et de la confiance.

Le reste de la journée a été employé à recevoir les nombreu-

ses diputations qui venaient offrir au général leurs felicitations et leurs services.— Le soir, fidéle à sa promesse de la veille, Santana se rendit chez moi. Après le diner, nous nous entretinmes des événements de la journée et des affaires du pays. Il me parla avec une franchise toute militaire de ses embarras, en me disant qu'il croirait manquer de dévouement s'il refusait le pouvoir illimité que l'on venait de confier à son inexpérience. Il me demanda franchement mon opinion en m'avouant ingénuement que ses amis lui conseillaient déjà les mesures violentes et un systême de compléte réaction qui répugnait autant à sa manière de voir qu'à ses principes. Il me parut cependant pénétré de la nécessité de renverser la Junte et de prendre seul en main le pouvoir gouvernemental.

Après quelques réflexions préliminaires sur la situation critique dans laquelle se trouve aujourd'hui le pays, je cherchai à le détourner de cette idée. Je lui consellai de faire justice de tous les coups d'état militaires qui, depuis plus d'un mois, avaient jété le pays dans une véritable anarchie, dans le sud comme dans le nord. Je tâchai de lui démontrer que le seul moyen de rétablir l'ordre et la bonne harmonie entre les citoyens et leurs gouver-
[Fol. 205] nants était de rentrer le plus promptement possible dans la / *légalité* et dans les principes du *manifeste révolutionnaire* du 16 janvier dernier qui, jusqu'à l'organisation du gouvernement définitif, devait, selon moi, être la seule et unique *constitution* des Dominicains. Je l'engageai à refuser la dictature qui aurait fait peser sur lui seul la responsabilité de ses actes, à conserver la Junte et à donner au contraire à ce corps une force nouvelle en éliminant les membres illégalement introduits dans son sein par le coup d'état du 9 Juin et en y faisant rentrer ceux qui en avaient été arbitrairement expulsés et qui en faisaient légalement partie depuis son organisation primitive. Je le décidai à prendre la présidence de la Junte, en lui prouvant que cette haute position, tout en lui conservant les pouvoirs d'une véritable dictature, sauverait au moins les apparences et concilierait tous les intérêts. J'ajoutai qu'au moment où Santiago et le nord de la République manifestaient le désir de se séparer du Sud et avaient même déjà proclamé leur président, le dictateur de S^to^. Domingo n'y serait peut-être pas reconnu: tandis que, sous le titre plus modeste de Président de la Junte, reconnue dans toute la République Dominicaine depuis sa fondation, il lui serait plus facile d'éclairer les populations trompées par quelques ambitieux et de les rappeler, sans effusion de sang, à l'unité gouvernementale et à l'obéissance

qu'elles doivent au corps dirigeant qu'elles ont elles-mêmes élu et constitué.

Ces observations ne furent point sans effet sur l'esprit droit et plein de sens du général Santana; / il se rendit à mes
[Fol. 205 v] raisons; me serra cordialement la main et me promit de faire son profit de mes conseils. En effet, à peine rentré chez lui, il fit rédiger en toute hâte la proclamation ci-jointe (Voir Pièce N°. 1) (131), malgré la vive opposition de ses conseillers intimes qui ne partageaient pas cette manière de voir et qui opinaient pour une dictature compléte et sans junte.

Le lendemain 14, à 8 heures du matin, toutes les troupes étaient réunies sur la place de la Révolution et Santana leur en donnait lecture au milieu des acclamations approbatives de tous les amis de l'ordre et de l'union. Il fut décidé également qu'on s'occuperait sans retard de la convocation des colléges electoraux pour nommer une *Constituante* et procéder à l'organisation du gouvernement définitif du pays.

Le 15 dans la matinée le général Santana avec tout son état-major, se rendit à la Junte pour lui signifier sa réorganisation. Quelques mots assez vifs furent échangés entre un des membres de ce corps, illégalement nommé depuis le coup d'état du 9 juin, le S^{r}. Isidore Pérez, et le S^{r}. Juan Ruiz partisan de Santana. Tous deux se menacérent de leurs armes. Le premier même s'oublia au point de manquer personnellement au général Santana qui voulait, rétablir l'ordre.—Cet incident, en apparence si insignifiant, a failli avoir les conséquences les plus graves pour la ville en reveillant la haine mal étouffée des partis qui se disputent le pou-
[Fol. 206] voir. / Une goutte de sang versée en ce moment aurait pu entraîner un massacre général, dans l'état de défiance et de sourde agitation où se trouve le parti noir.

Un heureux hasard me fournit l'occasion de rendre un nouveau service à la ville de Santo Domingo et de faire bénir le nom français, en prouvant à tous les partis qu'amis ou ennemis trouvent toujours dans les agents du gouvernement du Roi la même protection et le même appui. Le S^{r}. Isidore Pérez, que j'ai arraché, au péril de mes jours, à une mort certaine, passe pour l'ennemi le plus acharné de la France (132).

---

(131) Omitida en las copias de la «Misión Paradas», publicada por don Emiliano Tejera en la revista *La Cuna de América*, S. D. 1914, No. 43.

(132) V., al respecto, nuestro opúsculo *Juan Isidro Pérez, el ilustre loco*, C. T., 1938.

Voici quelques détails sur ce fait: Au moment de l'altercation survenue entre les S^rs^. Pérez et J. Ruiz, quelques officiers de Santana, croyant à un complot organisé et pensant qu'on en voulait à ses jours, sortirent précipitamment de la Junte sur la place en criant *aux armes, aux armes: on assassine Santana.*—Je traversais la place pour me rendre chez mon chancelier qui était souffrant, au moment même où ces cris étaient proféres. Quelques minutes après, je vis le géneral Santana sans chapeau et entrainé par son état-major, qui lui formait un rempart, se diriger rapidement vers l'autel de la patrie et prononcer quelques paroles rassurantes qu'étouffaient les cris de *aux armes, aux armes,* partant de tous côtés. En un instant la place et les rues voisines furent
[Fol. 206 v] encombrées de Seybanos qui couraient en désordre / venger leur général qu'on leur avait dit assassiné.— Ne comprenant rien à ces cris et à ce désordre imprévu, j'accostai le général Ximénés, commandant supérieur de l'arrondissement que j'aperçus à la porte même du palais de la Junte, au milieu de noirs auxquels est confié ce poste et qui avaient déjà pris les armes. Le général Ximénés me parla de ce qui venait de se passer et m'engagea à me retirer. J'allais suivre ce conseil, lorsque je vis se diriger vers moi, au pas de course, le colonel Felipe Alfau, le sabre en main, et protégeant, au péril de ses jours, un jeune homme que les Seybanos voulaient écharper: c'était le S^r^. Isidore Pérez. Le Colonel Alfau qui cherchait en vain à se frayer un passage jusqu'au consulat me pria à haute voix de prendre ce malheureux jeune homme sous ma protection, ce que, poussé par un sentiment bien naturel d'humanité, je fis sans hésiter en lui prenant le bras. Ma position était critique: sans insignes, inconnu à ces forcenés arrivés en ville depuis la veille seulement, je me trouvais entouré de bayonnettes, de sabres, de pistolets. Mon titre de Consul de France que je déclinai ne m'aurait pas tiré de mauvais pas si la maison consulaire avait été un peu plus éloignée. Aidé du colonel Alfau, je parvins comme par miracle, à sauver la vie à ce jeune homme en lui faisant un rempart de mon corps jusqu'au consulat. Je me demande encore comment nous avons pu nous tirer sans
[Fol. 207) égratignures de ce cercle de bayonnettes qui nous / entourait. Notre bonne contenance et notre dévouement en ont sans doute imposé à ces hommes exaspérés que leurs propres chefs excitaient contre nous, ne m'ayant pas eux-mêmes reconnu dans mon costume du matin. Le jeune homme mis en lieu de sureté, je me rendis immediatement à la citadelle auprès de San-

tana pour lui rendre compte de ce qui s'était passé et l'engager à faire rentrer les troupes dans leurs casernes pour éviter l'effusion du sang qui devenait imminente au milieu d'un tel désordre. Je cherchai aussi à me montrer sur les points principaux pour rassurer le public qui croyait que j'avais été assassiné avec Santana. Ce ne fut qu'au bout de quelques heures que la tranquillité fut entiérement rétablie. Toute la ville était en armes et de tous côtés on demandait la tête de Pérez et celle du traitre. Le S^r^. Pérez passa le reste de la journée et la nuit chez moi; et le lendemain matin, aidé du Commandant du brig l'Euryale, je l'accompagnai seul à bord de ce bâtiment au milieu des mêmes hommes qui la veille voulaient sa tête et qui en ce moment ne le reconnurent même pas (133).

La journée du 16 a été employée à la réorganisation et à l'installation de la Junte. Santana en a pris la présidence avec le titre de chef suprême. Le nombre des membres qui composent ce corps est de 12 le Président compris. Tous les membres légalement élus ont été conservés; ceux qui n'y figuraient qu'a titre de suppléants ont dû céder la place aux titulaires que leurs affai-
[Fol. 207 v] res ou des maladies / avaient retenus jusqu'à ce jour chez eux. Ci-joint le procès-verbal imprimé qu'à fait dresser la Junte à l'occasion de sa réinstallation (Voir Pièce N°. 2) (134).—La Junte est immédiatement entrée en fonctions: elle s'est déclarée en permanence jusqu'au moment où l'ordre aura été complétement rétabli. Quelques arrestations ont été faites; les partisans du général Duarte ont été emprisonnés: le général Sanchez lui-mê-

---

(133) En carta escrita en Santo Domingo, 14 de julio de 1844, dirigida al Editor de *Le Courrier des Etats Unis*, de New York, publicada en su edición del 6 de agosto, se refiere del modo siguiente el suceso narrado por Saint-Denys: «El General Santana quiso tener un cambio de impresiones con los miembros de esa Asamblea, (la Junta, ya disuelta). Se reunió en el Palacio a las 11 de la mañana, y durante las conversaciones tuvo lugar una escena entre un ciudadano [Juan Ruiz] y un miembro de la Junta [Juan Isidro Pérez]. Habiendo declarado el primero que la Junta no existía desde que Santana había sido reconocido Jefe Supremo, el segundo protestó con energía de esas palabras. De las palabras vinieron a las amenazas: iban a sonar los disparos cuando el General Santana intervino para impedir la efusión de sangre, pero, al descender por la escalera, fué amenazado por un individuo [J. I. Pérez] Entonces toda la población se levantó en masa... El Cónsul de Francia, que se encontraba por azar cerca del Palacio Nacional, salvó la vida a un individuo, el mismo, sin duda, que había amenazado al General. Se le persiguió sable en mano cuando el Cónsul lo tomó bajo su protección y lo llevó a su casa...»

(134) Omitido en las copias de la «Mision Paradas». V. en *Colección de Leyes...*, 1844. doc. 13.

me, ex-président de la Junte du 9 Juin, que l'on a supposé, à tort, je crois, être hostile au nouvel ordre de choses, a été mis en état d'arrestation préventive. Il a réclamé mon intervention officieuse auprès de Santana qui m'a promis de le mettre prochainement en liberté et a bien voulu, en attendant, à ma recommandation, le traiter avec tous les égards et les ménagements dus à la haute position qu'il a occupée (135).

Malgré les nouvelles peu rassurantes arrivées de Santiago et du nord de la République sur la réussite de l'èchauffourée des généraux Duarte et Mella, la confiance commençait à renaitre en ville, lorsque l'arrivée d'un des plus riches planteurs de Porto-Rico, venu ici pour réclamer la restitution de 9 de ses esclaves qui avaient trouvé asyle et protection à Santo Domingo, a failli replonger cette malheureuse ville dans l'anarchie. La présence et l'imprudence de ce malencontreux visiteur ont failli coûter la vie a tous les blancs et principalement aux français représentés malignement
[Fol. 208] depuis quelque temps aux noirs / comme voulant rétablir ici l'esclavage.

Ce Portoricais fut reconnu dans les rues de la ville par les anciens esclaves qu'il venait réclamer et qui dès leur arrivée, avaient été incorporés dans le bataillon des anciens esclaves émancipés, en ce moment les plus cruels ennemis des blancs. Poursuivi par eux il n'eut que le temps de se réfugier dans une maison particulière. Cette maison fut à l'instan cernée et presque prise d'assaut par une multitude de noirs armés qui voulaient le mettre en piéces en

---

(135) La causa del destierro de Sánchez en 1844, después de haber continuado en la Junta Gubernativa no obstante las violencias de Santana, y después de haber firmado la solicitud de protectorado de Francia, el 12 de julio, junto con el mismo Santana, está perfectamente explicada, probablemente por José Gabriel García, en *El Teléfono*, periódico digno del mayor crédito: «Preso Pedro Pina en la Torre del Homenaje después del 12 de julio, le ofreció Santana garantías por órgano de un amigo de ambos, si protestaba contra la proclamación de Duarte hecha por Mella en el Cibao; pero el joven tribuno le contestó: DIGALE UD AL GENERAL SANTANA, QUE PREFIERO NO SOLO EL DESTIERRO, SINO LA MUERTE MISMA, ANTES QUE NEGAR AL HOMBRE QUE RECONOZCO COMO CAUDILLO DE LA SEPARACION. No fué menos digna la conducta de Sánchez en las mismas circunstancias. Llamado por Santana, junto con Jimenes para reorganizar la J. C. G, consintió en hacer parte de ella; pero al tratarse de la persecución de Duarte y sus otros amigos políticos, se retiró de la corporación optando por la cárcel y el destierro, de preferencia a confundirse con los hombres que trataban de humillar al iniciador de la idea separatista.» *(El Teléfono*, S. D., No. 410, 27 feb. 1891).

criant *mort aux blanc, mort aux partisans de l'esclavage.*—La présence et les ordres de Santana, qui s'était empressé d'intervenir, ne purent contenir la rage de ces tigres avides de sang. Il faillit être lui-même victime de leur fureur. Ce ne fut qu'après des efforts inouis de patience et d'énergie qu'il put les contraindre à respecter la vie de ce malheureux s'engageant sur l'honneur à le faire mettre immédiatement en prison. Après trois heures d'une mortelle anxiété, cet étranger fut conduit à La Force sous l'escorte de Santana et de son état-major et dans la nuit, Santana le fit furtivement évader et embarquer

Cet incident malheureux a fait sentir à Santana la nécessité de se défaire au plus vite de ces hommes dangereux et turbulents, en les éloignant de la ville. Cette mesure n'a pu être
[Fol. 208 v] exécutée que petit à petit et avec les plus / grands ménagements. Aujourd'hui nous sommes heureusement débarrassés d'une partie d'entre eux; on les a envoyés à la frontière en leur faisant les plus grandes concessions pour les rassurer sur leur avenir et sur leur liberté. La Junte a fait publier dans ce but le décret ci-joint (Voir Pièce N°. 5) (136).

Le bateau à vapeur le *Styx* arrivé de Port au Prince ici le 10 de ce mois, nous a porté quelques journaux de cette ville qui interprétent en faveur de leur gouvernement et comme dirigé contre l'influence française le coup d'état du 9 Juin dont j'ai entretenu Votre Excellence.—La Junte indignée a voulu protester contre ces perfides insinuations et m'a spontanément adressé la déclaration ci-jointe (Voir Pièce N.° 4) (137) à laquelle s'est empressé de s'associer, au nom de l'armée, le général Pedro Santana qui venait d'entrer en ville au moment où cette pièce m'était remise. L'original a été immédiatement transmis par moi au Port au Prince à M^r. Lavasseur qui doit déjà l'avoir envoyé à Votre Excellence.—Je termine ici cette dépeche déjà trop longue. Je me propose d'entretenir Votre Excelence de ce qui se passe en ce moment dans le nord de cette République, dès que j'aurai reçu des nouvelles certaines de Santiago et de Porte-Plate. Ces deux villes ont,
[Fol. 209] dit-on, manifesté l'intention de se séparer de Santo- / Domingo et du Sud. Les communications ont été mo-

---

(136) Error. Debe ser Pieza No. 3. Omitido en las copias de la «Misión Paradas». No figura en la *Colección de Leyes...*, 1844.

(137) V. Doc. 50, Anexo 1.

mentanément interrompues. La Junte s'occupe activement des moyens de déjouer les projets ambitieux des généraux Duarte et Ramon Mella. Tous deux cherchent à exploiter à leur profit les dissidences qu'ont préparées les sourdes et perfides machinations du dernier.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

50.—ANEXO 1. CARTA DE LA JUNTA CENTRAL GUBERNATIVA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 12 JULIO 1844 (138).

[Fol. 214]

—

N.° 4

—

Joint à la depêche politique N.° 25.

—

(Protestation de la Junte contre les insinuations perfides des journaux haïtiens au sujet du coup d'état du 9 juin)

—

Dios — Patria — y Libertad

—

Republica Dominicana.

Santo-Domingo 12 de Julio 1844 y 1°. de la Patria.

La Junta Central Gubernativa
Al S^r^. Eustaquio de Juchereau de S^t^. Denys,
Cónsul de S. M. el Rey de los Franceses en S^to^ Domingo.

Señor Consul,

Un artículo impreso en la Capital de Puerto-Principe y algunas noticias particulares, nos han hecho conocer que el gobierno haïtiano se cree que los Dominicanos tienen ideas de unirse bajo su antigua dominacion y que repugnan la proteccion de la Francia. Siendo posible que esta noticia perjudique nuestra solicitud con el gobierno francés, no queremos guardar un silencio que podría acreditar semejante falsedad, por lo que nos dirigimos á V^a^ para asegurarle que ratificamos nuestras pretenciones con respecto al reconocimento y proteccion de la

(138) Esta carta se publicó en *Le Courrier des Etats Unis*, New York, 6 de agosto de 1844.

Francia, lo que deseamos concluir definitivamente tan pronto como se presenten agentes de Su Majestad el Rey de
[Fol. 214 v] los Franceses con / poderes suficientes al efecto.

Saludamos á Vª afectuosamente.

El Presidente de la Junta,

(Firmado) Fco Sanchez

(Firmados).—Felis Mercenario.—Delorbe.—J. M. Ramirez.—C. Moreno.—Jimenez.—S. Pujol, Sº.

Nos General y Estado mayor de la Armada Dominicana del Sur, habiendo sido informados a nuestra entrada en esta ciudad de la presente carta dirigida al Sr Consul, nos asociamos de corazón á los sentimientos en ella espresados y ofrecemos defenderlos contra todos aquellos que fuesen de opinion contraria.

Santo Domingo 12 de Julio 1844, 1º. de la Patria.

(Firmado) Pedro Santana.

(Firmados) Lucas Dias.—Fernando Tavera.—Juan fco Guerrero.—Antonio Dubergé.—Abad Alfau.—Merced Marcano.—Pedro Li-
[narés.

Pour copie conforme transmis en original au Ministère pour la voie de Port au Prince.

Le Consul de France,

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

51.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 4 AGOSTO 1844.

[*Fol. 215*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique

—

N.º 26

—

Décret relatif à l'élection d'une

Santo Domingo, le 4 août 1844.

Monsieur le Ministre,

Le général Pedro Santana avait promis de s'occuper sans retard des mesures à prendre pour donner un gouvernement définitif à la République dont il est en ce moment le chef provisoire.

Il a tenu parole, car un des premiers actes de la Junte centrale qu'il préside, a été de rendre le décret ci-joint (voir Pièce nº. 1) relatif à

Constituante composée de 32 membres.

—

L'ouverture de la session aura lieu au village de S^t Christophe le 20 7^bre prochain.

—

l'élection d'une *assemblée constituante* (139).— Ce décret fixe au 20 du courant la convocation des colléges électoraux et au 30 au plus tard, l'élection des membres qu'ils doivent envoyer à la Constituante.—L'ouverture de la session aura lieu le 20 septembre dans le village de S^t Crhistophe situé à 6 lieues de Santo-Domingo. C'est là que l'assemblée tendra ses séances. A fin de laisser à ses membres toute liberté d'opinion et d'action et pour les soustraire à la l'influence pernicieuse de l'esprit de parti, la [Fol. 214 v] Junte a pensé qu'il / convenait de les éloigner de la capitale pendant la session actuelle. Des mesures pleines de prudence seront prises pour assurer l'entière indépendance des députés constituants.

Le nombre des membres de la Constituante est fixé à 32.— Chaque chef lieu de département en nommera 2 ou 3 suivant son importance. S^to Domingo seul, comme capitale, en élira 4.—Les dispositions réglementaires de ce décret, ainsi que les garanties exigées des électeurs et des éligibles, me paraissent fort sages. Votre Excellence en jugera elle-même par la lecture de l'acte dont je lui présente succinctement ici l'analyse./.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys,

52.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 5 AGOSTO 1844.

[Fol. 116]

—

Consulat de France a S^to Domingo.

—

Direction Politique.

—

Santo Domingo, le 5 août 1844.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que l'avait promis le général Santana, en prenant en main les rênes du gouvernement, la Junte Dominicaine s'est occupée sans relâche des moyens de rétablir l'ordre et la confiance,

(139) Omitido en las copias de la «Misión Paradas». V. en *Colección de Leyes...* 1844, doc. 14.

N°. 27
—
Création d'un papier de banque dominicaine.
—
Emission d'une somme de trois cent mille gourdes du pays (Environ 600.000 francs)
—
Décret relatif à l'exécution de cette mesure.
—

tout en travaillant à se créer les ressources financières qu'exigent l'organisation d'une administration naissante et la constitution politique d'un pays encore en révolution.

Pour pourvoir aux besoins les plus pressants, à la solde des troupes et des employés, le gouvernement Dominicain d'accord en celà avec le commerce de cette ville, et les négociants étrangers, vient de créer un *papier monnaie national* en remplacement de l'ancien papier haïtien qui, à l'expiration du délai accordé, cessera d'avoir cours dans le pays.

Trois cent mille gourdes Dominicaines, (600.000 francs environ) garanties en partie par le commerce, dans la proportion des anciens papiers haïtiens que le gouvernement [Fol. 216 v] lui remettra / en nantissement, et en partie par le gouvernement lui-même, seront émises le plus promptement possible et mises en circulation à partir du 1er du courant.

L'ancien argent monnayé d'Haïti dit *centime* continuera d'avoir cours jusqu'à ce qu'on juge sa refonte nécessaire.

Bien que deux commissions distinctes travaillent sans relâche à préparer et à signer les nouveaux *papelètes* qui sont de une et de deux *gourdes* (la gourde évaluée à 2 frcs ou 2 frcs 25, monnaie de France), l'émission de ces trois cent mille gourdes ne pourra être complete avant quelques mois.

Le papier haïtien en circulation dans ce pays, pouvant d'un moment à l'autre être démonétisé par le gouvernement de Guerrier et entraîner pour le commerce des pertes considérables, la création du nouveau papier Dominicain était une nécessité et elle a été accueillie partout avec empressement. Chacun se prête à en faciliter la circulation. Il est préféré aujourd'hui au papier haïtien. —Le doublon d'Espagne qui avant cette émission valait jusqu'à 60 gourdes d'Haïti ne vaut déjà plus aujourd'hui que 43 ou 44 gourdes dominicaines de même valeur que les autres.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellen- [Fol. 217] ce un exemplaire du décret de la Junte / relatif à la création et à l'émission de ces nouveaux billets (140).

---

(140) Omitido en las copias de la «Mision Paradas». No figura en la *Co-*

La situation financière de ce pays, avant l'émission du nouveau papier monnaie, était fort bonne. Il venait de liquider toutes ses dettes et d'en payer le montant avec le seul produit des douanes et les rentrées ordinaires. La dette nationale n'était plus, à la fin de juillet, que de 46 mille gourdes haïtiennes (92,000 francs) et 8 mille gourdes fortes d'Espagne (42.000 francs environ) en tout 134.000 francs environ. Les fusils et les trois bâtiments de guerre, achetés au commencement de la révolution et qu'on posséde encore, représentent une somme presqu'égale à la dette actuelle.

Les 300.000 gourdes de papier nouveau sont donc pour le gouvernement Dominicain une ressource réelle et toute d'avenir.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence.

Le très-humble et le très obéissant serviteur

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

P. S.—Je ne connais point encore la situation financière de Santiago et du nord de la République Dominicaine qui n'a
[Fol. 217 v] point jusqu'ici présenté ses comptes à la Junte. On / évalue à une somme assez faible la dette de cette partie du pays. J'en ferai connaître le montant à Votre Excellence, des que j'en connaitrai exactement le chiffre.—Je pensais à tort que l'évaluation que j'ai indiquée à Votre Excellence comprenait le pays tout entier; je me trompais et je m'empresse de rectifier cette erreur.—(Signé:) E. J. D.

53.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 6 AGOSTO 1844.

[*Fol. 218*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Santo Domingo, le 6 août 1844.

Monsieur le Ministre,

La Junte centrale Dominicaine vient de pu-

---

lección de Leyes..., 1844. Es el Decreto del 23 de julio, al cual se alude en otro Decreto, del 29 de agosto, acerca del papel moneda. V. en la citada *Colección...*, 1844, doc. 18.

[*23 oct.*] (141)
—
Direction Politique
—
N.° 28
—
Envoi d'un décret relatif aux droits de douane
—
L'une des principales dispositions qu'il consacre est la réduction du droit de tonnage pour les navires étrangers de 10f50 à 4 frcs seulement
—

blier, relativement aux droits de douane, un décret qui satisfait aux vœux du commerce et aux promesses que m'avait faites a moi-même à ce sujet, le général Pedro Santana, chef suprême de la nouvelle République.

Ce décret, dont Votre Excellence trouvera ci-joint un exemplaire, (142) porte: qu'à partir du 1er du courant, pour Santo-Domingo, et quinze jours plus tard pour les autres ports Dominicains ouverts au commerce étranger, tous les droits de douane seront payés en *monnaie du pays* (le nouveau papier Dominicain mis en circulation le 1er de ce mois) (Voir ma dépêche précédente).

Jusqu'à nouvel ordre, l'ancien tarif annexé à la loi de Douane du 26 mai 1827, promulguée par le gouvernement haïtien, servira de base à la perception de ces droits. Les dits droits seront de 16 p. % de la valeur estimative portée au dit tarif ou fixes/ [Fol. 218 v] Le bois d'Acajou et d'Espénille, que le tarif de 1827 charge d'un droit bien supérieur à celui qu'ils acquéttent aujourd'hui, continueront à ne payer que douze gourdes dominicaines par mille pieds.

La disposition principale de ce décret, est celle qui réduit de *deux gourdes fortes* d'Espagne à *deux gourdes dominicaines* par tonneau (dans la proportion de 10f50 à 4f environ) le droit de tonnage payé jusqu'ici par les navires étrangers. Cette importante réduction, que je sollicitais depuis longtemps avec insistance de la Junte, est une immense concession faite au commerce étranger et dont les bâtiments français profiteront plus que tous autres. Déjà j'avais obtenu exceptionnellement pour quelques uns d'entre eux la faveur spéciale d'aller charger en droiture les acajous sur la côte et dans les ports ouverts au seul cabotage du pays.—Tout récemment encore la Junte avait décidé, sur ma réclamation, que le décret qui soumet à une vérification de jaugeage tous les navires étrangers en

---

(141) Fecha de la contestación?

(142) Omitido en las copias de la «Misión Paradas». Ver *Colección de Leyes...*, 1844, doc. 15.

substituant le diviseur 110 à celui généralement adopté, ne serait point appliqué aux navires français.

La loi de Duane du 9 juillet 1838, abrogée par le présent décret, continuera cependant à être suivie pour tout ce qui concerne l'entrée et la sortie des navires, leur expédition en douane, etc.

[Fol. 219] Le temps me manque, Monsieur le Ministre, pour étudier et faire ressortir aujourd'hui / les améliorations introduites dans le régime Douanier de ce pays, par la remise en vigueur de l'ancien tarif de 1827. Ce document publié par l'administration haïtienne et abrogé depuis par la loi de 1838, est excessivement rare et je n'ai pu me le procurer à aucun prix. Votre Excellence doit l'avoir reçu, dans le temps, du Consulat général de Port au Prince. Il ne sera donc pas difficile de le retrouver dans les archives du Département.

Je dois donc, pour le moment, Monsieur le Ministre, me borner à mettre le nouveau décret sous vos yeux, en vous donnant en même temps l'assurance que le commerce se montre très-satisfait des changements apportés dans la législation douanière du pays.

Je suis avec respect, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de S[t] Denys.

54.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 11 AGOSTO 1844.

[*Fol. 220*]

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique

—

N°. 29

—

Nouvelles de Santiago et du nord de la République.

—

Moyens employés par le

Santo-Domingo le 11 Août 1844.

Monsieur le Ministre,

Je ne me trompais pas lorsque j'assurais à Votre Excellence que les dissidences du Nord de la République Dominicaine ne seraient pas de longue durée. En effet les nouvelles qui nous sont arrivées récemment de Santiago et de Porte Plate sont des plus satisfaisantes pour les amis de l'ordre et l'unité gouvernementale.

Les rêves ambitieux du général Duarte pour la Présidence de la République se sont évanouis aussitôt que réalisés. Cette grandeur éphémère, cette Présidence dérisoire, basée seulement sur l'intrigue, le mensonge et la duplicité, se sont

Général Duarte pour arriver à la Présidence. Ses succès n'ont pas été de longue durée.

—

Le prestige du nom de Santana a déjoué ses projets et détruit ses espérances. Duarte a été déposé et s'est em-

écroulées como par enchantement.—A la première parole, à la première proclamation du chef suprême du Sud (le général Pedro Santana) les habitants de Santiago, de Porte Plata et de quelques autres villes se sont éloignées de l'adroit intrigant qui les avait ou trompés par des promesses ou intimidés par l'incarcé-
[Fol. 220 v] ration de ceux qui / s'étaient montrés hostiles à ses vues. En un instant ce président improvisé (Duarte) a vu disparaître ce brillant et nombreux entourage qui était venu fêter sa grandeur naissante et prendre sa part des grades et des largesses prodigués par ce chef heureux et reconnaissant (143). En

---

(143) Nada más falso que la actitud atribuída por Saint-Denys a Duarte, cuya «Presidencia» no fué obra de él, ni puede culpársele de ninguna acción dolosa en ello. El acto del 4 de julio se realizó en esta forma, según testimonio trasmitido a D. Carlos Nouel por D. Tomás Bobadilla, uno de los más encarnizados enemigos de Duarte: «Duarte, que se había encaminado a esos pueblos (el Cibao) donde estaba el coronel Mella en carácter de Delegado del Gobierno, había llegado a Santiago y presentado a las tropas por Mella fué recomendado a ellas *para que en su día* lo tuviesen presente para la Presidencia de la República, pero esta recomendación produjo vivas que terminaron con la aclamación de Duarte como Presidente de la República (por Ignacio Contreras, Ayudante de Mella), y el 19 de julio lo anunciaba Mella de oficio a la Junta, manifestándole que había sido consecuencia del deseo que tenían los pueblos del Norte de ver constituído un Gobierno definitivo y qne esos pueblos deseaban que esa pequeña porción de la República conociese los justos motivos que habían tenido para tomar esa medida.» (Mss. en poder del Dr. G. Despradel B.) No obstante las tendenciosas afirmaciones de Saint-Denys, que no le perdonaba a Duarte su oposición a Francia, puede afirmarse categóricamente que la actitud de Duarte, en los sucesos de Santiago, estuvo animada por los más puros sentimientos de concordia y amor patrio. Así lo revela en la carta siguiente,—confirmada por su propia vida,—en la que hasta el membrete del papel usado por Duarte tiene su significación:

DELEGACION DE LA JUNTA CENTRAL GUBERNATIVA EN EL CIBAO.

Santiago, Julio 20 de 1844.

A los habitantes de Puerto Plata.

Ciudadanos:

Sensible a la honra que acabais de hacerme, dispensándome vuestros sufragios para la primera Magistratura del Estado, nada me será más lisonjero que saber corresponder a ella llenando el hueco de vuestras esperanzas, no por la gloria que de ello me resultaría, sino por la satisfacción de veros, cual lo deseo, libres, felices, independientes y tranquilos, y en perfecta union y armonía

barqué pour l'étranger.—Toute dissidence d'opinion a cessé entre le nord et le sud de la République Dominicaine. L'autorité de Santana est reconnue partout.

—

Réorganisation régulière de l'armée dominicaine.

—

un instant les prisons se sont rouvertes. Les autorités emprisonnées par ce Président de comédie ont remplacé celles qu'il leur avait lui-même substituées. Le brave général Salado (144), fidéle au gouvernement légal, a fait preuve en cette circonstance, d'un noble patriotisme et d'une énergie qui ne restera pas sans récompense. Notre compatriote, le général Dominicain Imbert, le sauveur de Santiago contre les haïtiens, a été non moins ferme mais beaucoup moins bien inspiré que Salado. Trompé par les protestations de Duarte qui se disait soutenu dans ses projets ambitieux par la *Junte et par moi-même,* le trop confiant Imbert s'est trouvé heureux de pouvoir servir à la fois les intérêts de sa patrie d'adoption et du pays où il a reçu le jour. Il s'est jété tête baissée dans les menées de Duarte. Sa conduite imprudente l'a fortement compromis. J'ai été assez heureux pour justifier son erreur aux yeux de Santana: aujourd'hui tout est oublié. Le général Imbert est devenu au
[Fol. 221] contraire l'un des hommes sur lesquels Santana paraît le / plus compter.

Le général Ramon Mella qui prenait le titre de général en chef du département du Cibao, est aujourd'hui dans les prisons de notre ville.—Abandonné de tous les siens, même de son état-major (composé en partie de colonels de 18 ans et de chefs de bataillon de 16 ans qui lui doivent tout), Duarte s'est retiré à Porte Plate pour y attendre la réponse de Santana à une demande de Vice Présidence que quelques uns de ses compagnons d'armes ont adres-

---

llenar vuestros destinos, cumpliendo religiosamente los deberes que habéis contraído para con Dios, para con la Patria, para con la Libertad y para con vosotros mismos.

Me habéis dado una prueba inequívoca de vuestro amor, y mi corazón agradecido debe darosla de gratitud. Ella es ardiente como los votos que formo por vuestra felicidad. Sed felices, hijos de Puerto Plata, y mi corazón estará satisfecho aún exonerado del mando que queréis que obtenga; pero sed justos lo primero, si queréis ser felices. Ese es el primer deber del hombre; y sed unidos, y así apagaréis la tea de la discordia y venceréis a vuestros enemigos, y la patria será libre y salva. Yo obtendré la mayor recompensa, la única a que aspiro, al veros libres, felices, independientes y tranquilos.

Juan P. Duarte.

(144) Error. Refiérese al Gral. Francisco Antonio Salcedo.

sée en sa faveur, ou s'y embarquer pour l'étranger en cas de refus (145). Le bruit court qu'effrayé par la réception peu amicale faite à son ami le général Ramon Mella, il aurait pris ce dernier parti, craignant sans doute un sort pareil pour lui-même.—Ainsi s'est terminé, Monsieur le ministre, ce singulier épisode de la révolution Dominicaine, épisode qui serait passé inaperçu dans l'histoire politique de ce pays, s'il n'avait eu pour effet de ranimer les espérances des Haïtiens qui reprennent courage toute les fois qu'ils trouvent leur ennemis divisés.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence un exemplaire de la proclamation de Santana aux habitans du Nord pour les rappeler à l'union et leur ouvrir les yeux sur les intrigues et les projets ambitieux de celui auquel ils avaient si
[Fol. 221 v] aveuglément accordé leur appui / et leur confiance (Voir Pièce n.° 1) (146).

Cette pièce curieuse présente l'historique des moyens employés par Duarte pour arriver à ses fins. Tout est exact à l'exception du projet qu'on lui prête de vouloir arborer le *pavillon Colombien*. Ce projet, vrai il y a quelques mois, était abandonné par

(145) En correspondencia de Santo Domingo, del 9 de sept., dirigida al Editor de *Le Courrier des Etats Unis*, de New York, (edición del 8 de octubre de 1844), se refiere en la forma siguiente el suceso de que habla Saint-Denys: "Duarte y Pérez, que se creía salidos para la América Septentrional, llegaron a Santo Domingo el 3 de este mes, en la goleta de guerra dominicana *Separación*, capitán Cambiaso. Este había sido enviado en misión a Puerto Plata, cerca del General Villanueva, quien, se decía, quería facilitar la huída de los dos anarquistas. Habiendo sabido por varias personas que Duarte estaba en Puerto Plata, oculto por los cuidados de sus amigos oficiosos, Cambiaso no quiso abandonar el puerto sin que este ex-general le fuese entregado; y notificó su determinación al general Villanueva. La firme e inquebrantable determinación del Capitán Cambiaso hizo su efecto en las complacientes autoridades de Puerto Plata. Duarte fué embarcado en la goleta *Separación*, así como sus cómplices Juan Isidro Pérez, Gregorio Delvalle y J. E. Jiménez. A su desembarco en esta ciudad fueron acompañados a la prisión del Estado, La Fuerza... Duarte... atravesó las calles de Santo Domingo, donde él debía vencer, destruir todo lo que hay de francés, en presencia de esos mismos franceses que tuvieron piedad de él; y las atravesó pálido, deshecho, y pudiendo apenas sostenerse en sus piernas. Juan Isidro Pérez, que había recibido del Cónsul de Francia y de los oficiales del brick de guerra francés *L'Euryale* una franca y generosa hospitalidad, tenía el aire más osado, más determinado. Es un joven de pasiones feroces. Se cuenta que en Saint Thomas había dicho que él se dirigía a la República Dominicana para mojar sus manos con la sangre de todo lo que hay aquí de francés.... Jiménez y Delvalle desembarcaron tan abatidos como Duarte. Delvalle (español, esparterista) y Duarte cayeron luego seriamente enfermos".

(146) Omitida en las copias de la «Misión Paradas». Véase en *Clio*, C. T., No. XXI, 1936, pp. 68–71, publicada por D. Emilio Tejera.

Duarte. J'en ai la certitude et la preuve en mains, depuis le coup d'état du 9 juin dernier qui en le plaçant à la tête de la Junte Dominicaine lui faisait vivement désirer le *protectorat français* dont sa position lui eut permis de profiter plus que tout autre.—Quatre délégués de la Junte Dominicaine, autorisés à s'adjoindre quatre autres personnes choisies sur les lieux mêmes, sont partis hier pour Santiago et pour le nord afin de faire une enquête sur les derniers événements et d'y organiser l'administration sur las bases adoptées ici.

Santana s'occupe en ce moment de la réorganisation régulière de son armée. On forme à Santo Domingo trois régiments réguliers de ligne de cinq cents hommes chacun; un régiment d'artillerie et un corp d'ouvriers d'administration. Ces troupes dressées chaque jour au maniement des armes et aux manœuvres militaires formeront le noyau de l'armée dominicaine irrégulière à laquelle est confiée la défense du pays.

[Fol. 222] Le gouvernement Dominicain / ainsi que Votre Excellence a pu le voir par mes précédentes dépêches, travaille avec ardeur et constance à son organisation politique et administrative. Ses vœux, ses sympathies sont toujours pour la France. Il compte sur la philanthropie et le généreux appui de notre gouvernement pour se constituer promptement une nationalité. —L'acceptation du *protectorat politique* offert par les Dominicains à la France est leur vœu de tour les jours, de tous les instants.

Le gouvernement du Roi est aujourd'hui parfaitement renseigné sur la marche, les résultats, et les conséquences de la révolution Dominicaine. Votre Excellence jugera mieux que ses agents le parti qu'il convient à nos intérêts d'en tirer dans nos rapports actuels et futurs avec l'ouest, qui se trouve encore une fois dans l'impossibilité matérielle de remplir ses engagements avec nous.

Pour moi, s'il m'est permis d'avoir une opinion sur cette importante question, je déclarerai qu'elle est toujours favorable à la reconnaissance du gouvernement Dominicain et que

[Fol. 222 v] la situation actuelle / loin d'avoir modifié ma manière de voir à cet égard, n'a fait au contraire que la raffermir et la rendre plus nette (147).

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

---

(147) «Reafirmarse y hacerse más clara». En efecto, pues ya no era de temerse la oposición de Duarte, en vísperas de ser arrojado al destierro.

55.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 28 AGOSTO 1844.

[*Fol. 227*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Direction Politique

—

N.° 30

—

Au sujet d'une lettre d'un banquier anglais mettant une somme de 4,000,000 de dollars à la disposition du Gouv.t Dominicain.

—

Santo Domingo, le 28 août 1844.

Monsieur le Ministre,

M.r. Caminero l'un des membres les plus influents de la Junte Dominicaine, vient de recevoir d'un riche banquier de Londres avec lequel il est depuis longtemps en relations d'affaires et d'amitié, la lettre importante dont j'ai l'honneur d'adresser ci-joint la copie à Votre Excellence (148).

Ce banquier offre de mettre à la disposition du gouvernement Dominicain une somme de quatre millions de dollars, des armes, des munitions etc. etc. à des conditions qu'il ne fait point connaître, mais qu'il se propose de venir exposer lui-même si l'on se montre disposé à entrer en arrangement. Ces conditions, venant d'un spéculateur aventureux, ne me paraissent pas avoir d'autre but que de lui assurer le monopole de l'exploitation des bois d'acajou, des mines de l'Est et probablement aussi celui du commerce du tabac estimé que produit en assez grande abondance le Nord de la nouvelle République.

[Fol. 227 v] Le général Santana, président de la / junte Dominicaine, qui n'a rien de caché pour moi, s'est empressé de me donner communication de la lettre que lui a pré-

---

(148) Omitida en las copias de la «Misión Paradas». Acerca del caso, véase nuestro artículo *La Constituyente de San Cristóbal y el primer proyecto de empréstito dominicano*, en el diario *La Nación*, C. T., oct. 1940; y la comunicación siguiente, Doc. 56. Hay interesantes detalles relativos al empréstito ofrecido por Hendrick en el periódico *Le Courrier des Etats Unis*, New York, 7 nov. de 1844. Véase, además, García, ob. cit., vol. II, p. 352. Las actividades de Hendrick, en la Isla, eran anteriores a 1844. Pueden verse, al respecto, diversas cartas de Hendrick, de 1837-1838, asuntos comerciales, en *Haytian-Papers*, 1811-1846, en la Biblioteca Pública de New York.

sentée Mr. Caminero, tout en me faisant connaître qu'il ne voulait rien avoir de commun *avec les Anglais* pour lesquels il s'est toujours senti fort peu de sympathie. Ils s'est borné à répondre à Mr. Caminero que le gouvernement Dominicain ne pouvait ni accepter ni refuser des offres dont il ne connaissait pas les conditions; qu'il atendait par conséquent pour entrer en arrangement, des propositions plus précises.

Je sais que Mr. Caminero a écrit officieusement à son ami de Londres de ne pas se décourager et de venir lui-même ici le plus promptement possible.—J'aurai les yeux ouverts sur cette affaire; car si elle se concluait, elle pourrait nuire considérablement à nos interêts politiques et commerciaux en ce pays.

La confiance aveugle que le Président Santana a mise en moi me permet d'espérer, Monsieur le Ministre, que tant qu'il sera au pouvoir, nous n'aurons à craindre rien de semblable. Déjà, une fois, j'ai été assez heureux pour déjouer les intrigues d'un autre spéculateur anglais, Mr. Hennekins, qui mécontent de
[Fol. 228] n'avoir pu faire de dupes avec son / systême de papier monnaie, s'est décidé à abandonner la partie et à retourner au Cap où il réside habituellement (149). J'espère ne pas être moins heureux avec le banquier Hendricks, si ses propositions pouvaient être prises au sérieux.

Un instant, j'ai cru sa lettre apocryphe et sortie de la plume de M. Hennekins dans le but de contrebalancer l'influence française; mais j'ai dû reconnaitre que j'étais dans l'erreur.—Un négociant français, Mr Chaneu, qui est en relations d'affaires avec le banquier de Londres, a parfaitement reconnu sa signature et de plus a déclaré cette lettre *autographe* (elle est en effet de la même plume que la signature).

J'aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de ce qui pourra être de nouveau tenté au sujet de cette affaire.

Ici tout va parfaitement, pour le moment du moins; la confiance renait; le nouveau papier monnaie dominicain a parfaitement pris et le gouvernement provisoire poursuit avec une persévérance digne d'éloges l'organisation politique et administrative de la nouvelle République.

---

(149) A pesar de la explicable afirmación de Saint–Denys, puede asegurarse que Stanley Heneken fué de los que más contribuyeron, económicamente, con generosos donativos, al triunfo de la causa dominicana contra Haití. Véase su opúsculo citado, nota 35, *supra*.

Les élections pour la nomination des 32 membres de la Constituante ont commencé le 20 de ce mois. La difficulté
[Fol. 228 v] des communications n'a pas / encore permis de connaître les choix que l'on a faits. A S^to^ Domingo, Azua et Bani, ils ne pouvaient être meilleurs pour le pays et pour nous-même. Les Candidats élus dans ces trois villes sont les amis les plus zélés de la France et les hommes les plus influents du pays (150).

Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur le Ministre, que l'on compte toujours sur nous pour l'acceptation prochaine du protectorat offert spontanément à la France par le Gouvernement Dominicain.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.
(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

56.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 5 OCTUBRE 1844.

[*Fol. 237*]

— Consulat de France à Santo-Domingo. — Direction Politique — N.° 31 — Envoi de la copie d'un contrat d'emprunt de un millon et demi sterling passé entre des banquiers anglais et les commis-

Santo-Domingo le 5 octobre 1844.

Monsieur le Ministre,

Le 28 août dernier, j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence copie d'une lettre écrite par le S^r^. Herman Hendricks, banquier à Londres, pour offrir au Gouvernement Dominicain, au nom d'une compagnie de Capitalistes anglais, un emprunt de quatre millions de dollars, à des conditions qu'il ne faisait point connaître, mais qu'il se réservait de venir exposer lui-même si on se montrait disposé à entrer en arrangement.— Je faisais part également à Votre Excellence, de l'indifférence marquée avec laquelle le Président Santana avait cru devoir accueillir une pareille proposition venant des bords de la Tamise.—Le S^r^. Hendricks, impatient sans doute de connaî-

(150) En efecto, entre ellos se encontraban tres de los firmantes del Plan Levasseur: Ml. María Valencia, Presidente del Congreso, B. Báez y Juan Nepomuceno Tejera.

saires dominicains. Jusqu'ici le gouvernement Dominicain a refusé de ratifier cet acte. —

tre par lui-même l'effet qu'avaient produit ses ouvertures, paraît s'être décidé à venir chercher en personne la réponse du gouvernement Dominicain, car il est arrivé à S^to^ Domingo le 10 du mois dernier, une quinzaine de [Fol. 237 v] jours au plus après sa lettre. / Surpris par cette brusque arrivée, le Président Santana, malgré son antipathie prononcée, n'a pu se refuser à désigner une Commission composée des Sieurs Linarès, Rodriguez et Torribio Villanueva pour examiner les propositions du S^r^. Hendricks, discuter avec lui les conditions de l'emprunt et en arrêter les bases dans le cas où ils jugeraient les conditions offertes, convenables aux intérêts dominicains. Les conférences ouvertes le 12 septembre se sont prolongées jusqu'au 21, jour où a été signé, entre le S^r^. Hendricks et les commissaires dominicains, le contrat d'emprunt d'un millon et demi sterling, pièce que j'ai eue entre les mains, en original, et dont j'envoie ci-joint copie textuelle à Votre Excellence.

Le général Santana, trouvant les conditions trop onéreuses, et ne voulant d'ailleurs avoir rien à démêler avec les anglais a refusé la sanction du Gouvernement provisoire, observant que la législature du pays et le gouvernement définitif avaient seuls le droit de ratifier de pareils engagements.

Le Constituante, qui partage du reste les antipathies de Santana, a été consultée sur cette question et a déclaré que sa seule mission était de donner une constitution au pays et non point de s'immiscer dans les affaires d'une nature si delicate.

Les choses en sont restées là, Monsieur le Ministre, au grand désappointement du S^r^. Hendricks qui craint bien d'avoir perdu son temps et ses peines.—Ce banquier part aujourd'hui même pour S^t^ Thomas à bord d'une goëlette de guerre que le gouvernement Dominicain a mise à sa disposition pour ce voyage. Il retourne à Londres conservant quelqu'espoir de pouvoir renouer les négociations après la constitution du Gouv^t^ définitif (151).

---

(151) En su obra citada, *Saint-Domingue, Etude et solution nouvelle de la question haitienne*, (Paris, 1846, vol. II, p. 238), Lepelletier de Saint-Remy critica duramente las onerosas proposiciones de Hendrick. El audaz comerciante no sólo pretendía lograr los beneficios del empréstito insistentemente propuesto por él, sino también que se le dieran poderes para «negociar el reconocimiento de nuestra independencia». A las inusitadas pretensiones de Hendrick

Je profite du départ de ce bâtiment, Monsieur le Ministre, pour vous donner à la hâte, quoiqu'alité, connaissance de ce qui s'est passé et pour mettre ce contrat, sous les yeux de Votre Excellence. Je suis trop souffrant et trop faible pour pouvoir entrer aujourd'hui dans de plus grands détails.—Je me bornerai seulement à vous rappeler que n'ayant reçu aucune réponse aux diverses dépêches que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Excellence, depuis mon arrivée ici, ma position devient de jour en jour plus délicate et plus embarrassante.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

56a.—LE MANIFESTE, (PORT-REPUBLICAIN), 20 OCTUBRE 1844 (151a).

Copie du journal "Le Manifeste"

Nous avons reçu de nos correspondans de Saint-Thomas, deux lettres en date du 17 sep-

---

respondió el Gobierno, el 3 de sept. de 1847, con la siguiente comunicación: "Al Sr. Herman Hendrick, Londres.—Señor: En vista de las dos notas que ha dirijido V. al Sr Presidente de la Reppca. con fecha 2 y 16 de Julio ppº y de la entrevista que en su consecuencia tuvo el Gobierno con el Sr Jacobo Pereira como apoderado del Sr D. Leon, se determinó que por este Ministerio se le contestase a V. manifestándole que jirando sus proposiciones sobre las mismas bases en que estaban fundadas las que V. hizo a la Junta Central Gubernativa en 21 de 7bre de 1844 y que fueron desaprobadas por el Soberano Congreso Constituyente en 28 del mismo mes y año, no es posible admitirlas bajo ningun pretexto, pues habiendo sido reconocidas por la Nación una vez como ruinosas al país, si el Gobierno viniera a remitirlas hoy, claro está que la Nación volvería a reproducir su negativa, lo que le sería demasiado sensible.—Que en cuanto a revestirlo de un carácter diplomático con poderes para negociar el reconocimiento de nuestra Independencia con la Inglaterra, Francia y España, habiendo nosotros mandado Ciudadanos Dominicanos para hacer estas negociaciones debemos esperar su resultado y asimismo estoy recomendado dar a V. las más repetidas gracias por el grande interés que manifiesta tomar por la estabilidad y prosperidad de la Reppca. Dominicana a la que tengo el honor de pertenecer.—Aprovecho Señor esta favorable ocasión para asegurar a V. la estimación y aprecio con que lo distingue el Sr. Presidente de la República y ofrecerle mis servicios en todo aquello que V. lo juzgue necesario.—Dios guarde a V. ms. as.—El Ministro de Hacienda Cº y Relaciones Esteriores.—firmado R. Miura". (Copiador de Oficios de Relaciones Exteriores, 1844–1850, folio 105, Archivo General de la Nación).

(151a) Por las interesantes noticias que contiene, se incluye esta copia del periódico haitiano *Le Manifeste*, del 20 de oct. de 1844, que figura en la *Correspondencia de Levasseur*, julio–octubre 1844. Misión Paradas. En Archivo General de la Nación.

Article où il raconte la révolution séparatiste de la partie espagnole de Haïti; ses causes et ses tendances. —

tembre et du 3 octobre, dont nous publions ci-après ce qui a rapport à la partie de l'Est:

"Par la goëlette danoise *Brillant,* capitaine Dickson, partie de Sto-Domingo le 30 août, le lieutenant *Joseph Danastor,* du 32e régiment, et son frère sont arrivés ici, ayant abandonné la partie de l'Est où ils étaient établis depuis si longtemps, afin de ne pas être contrains à porter les armes contre les Haïtiens: il rapporte que plusieurs autres citoyens, qui, comme lui, avaient fixé leur séjour dans cette partie, y ayant tous leurs intérêts, voudraient quitter Santo-Domingo par les mêmes motifs. Jusqu'alors ils avaient cru pouvoir concilier leurs anciennes affections avec ce qu'ils devraient à cette nouvelle patrie *dominicaine;* mais les intrigues que la faction dominante ourdit depuis peu, les ont obligés à en sortir.

Sur le même bâtiment est arrivé le docteur en médecine Manuel María Valverde, l'un des premiers membres de la Junte gouvernamentale, natif de Santo-Domingo, exilé ou banni par le général Santana, président actuel de la Junte et chef suprême par la volonté du peuple et de la armée. Le docteur Valverde avait, comme Duarte, vivement combattu, dans la séance du 26 mai, la motion de Thomas Bobadilla concernant le protectorat de la France; et ayant encore été opposant à une nouvelle motion traitée a huis-clos, mais qu'il a rendue publique, il a été banni. Cette dernière motion a eu pour but:—de placer la partie de l'Est entièrement sous la souveraineté de la France qui devrait la considérer désormais comme une de ses colonies, les Dominicains faisant en même temps l'offre d'unir leurs forces à celles que la France pourrait éventuellement envoyer contre la Republique haïtienne dont la colonisation est convoitée. En cas d'acceptation de cette proposition par la France, la presq'île de Samana doit être le premier point à occuper; en conséquence, la goëlette de guerre *la Séparation* a été expediée à Samana pour en rapporter toutes les munitions de guerre, les projectiles et les canons qui s'y trouvent.

Dans cette motion, a dit le docteur Valverde, *Mariano Echavarria,* membre de la Junte, a fait une sortie furibonde contre les Haïtiens.

"Les révélations du docteur Valverde ont produit à Santo Domingo une vive impression sur le peuple, *le vrai peuple* qui n'est pas satisfait du projet de protectorat et qui l'est moins encore du projet de placer l'Est comme colonie de la France. Une guerre à

mort existe désormais entre Santana et les parents et amis de tous ceux qu'il a bannis du territoire par rapport à leurs opinions contraires à ses projets liberticides; des tentatives d'assassinat ont eu lieu déjà contre lui, et bien des individus regrettent que la séparation ait été prononcée; le docteur Valverde, dans son indignation, témoigna lui même qu' il préférait rester *haïtien* à devenir *français.*

"Un navire marchand anglais partant dans ce moment pour l'Angleterre, Santana y a fait embarquer les généraux *Ramon Mella* et *Francisco Sanchez,* le commandant *Pedro Pina,* le capitaine *Illas* et quelques autres.

"Le chancelier du consul francais étant mort de la fiévre jaune, M. Malespine l'a remplacé provisoirement.

"La Junte a envoyé une délégation dans le département de Cibao, composée du général Araujo, de Mrs. Manuel Delmonte, Mateo Perdomo et Miguel Gneco, afin d'y faire prévaloir son esprit et d'envoyer à Santo-Domingo le général Villanueva, commandant l'arrondissement de Porte-Plate, le colonel Téléfora, et d'autres autorités compromises dans l'affaire de Duarte. Vous trouverez sous ce pli le décret du 24 août et une proclamation qui mettent Duarte hors la loi. D'après ce que rapporte le bric-goëlette danois *Carlota,* venant de Porte-Plate, ce malheureux Duarte que l'on disait être à l'étranger, était errant dans les bois de Cabarette, canton de Porte-Plate, poursuivi par un détachement de gèndarmerie".

Tel est le contenu de la lettre du 17 septembre. Celle du 3 octobre mentionne les faits suivants:

"On a appris ici que la Junte gouvernamentale a contracté une convention avec le sieur *Hendricks,* venu de Londres, pour l'exploitation d'une mine de charbon de terre située, dit-on, vers Cibao. Cette concession est faite moyennant une somme de 300.000 piastres qui devra être comptée à Santo-Domingo.

"Un bâteau anglais arrivé ici le 23 du mois dernier, a rapporté de Porte-Plate d'où il est sorti, que le général *Villanueva* était en prison, et qu'il a été remplacé par le général *Mora,* ce noir qui avait sommé la Junte et Santana de mettre en liberté les 9 esclaves de Porto-Rico qu'ils voulaient livrer à leur ancien maître. Il paraît que redoutant son influence sur les siens du côté de Santo Domingo, on l'aura dépaysé en l'envoyant à Porte-Plate. Plusieurs assassinats ont été commis dans cette ville, notamment sur un Américain nommé *Sim* et une dame *Gédéon,* native de Cap Haïtien.

"Dès que la nouvelle y fût parvenue, par la voie des Iles Turques, de l'arrivée au Cap du Président Guerrier, la consternation se

répandit là et à Saint-Yague: on croyait voir à chaque instant l'armée haïtienne débouchant dans les plaines d l'Est. M. Escarfuller ayant voulu quitter Porte-Plate avec sa famille pour se rendre a l'étránger, fut arrêté, et sa goëllete confisquée et armée pour l'etat.

"Lorsque Felix Mercenario, membre de la Junte, vint ici, il était accompagné du fameux *Castillo* que la Junte avait expédié auprès du gouverneur de Porto-Rico. Il en fut bien accueilli, mais ce gouverneur l'envoya à la Havane d'où le gouvernement de l'ile de Cuba le fit passer en Espagne. On ignore quel est le but de sa mission auprès du gouvernement Espagnol: cependant je vous envoie le N°. 65 de *l'Avenir*, publié à Pointe-à-Pitre, où vous trouverez un article extrait d'un journal, *El clamor Público,* concernant cette indépendance dominicaine. Qoique ce ne soit que l'écho d'une feuille publique, il laisse percer du moins le sympathie qui existe, tant en Espagne qu'ailleurs, en faveur de la jeune république.

"La misère est tellement grande à Santo Domingo que les soldats disent, en parodiant la Junte: *Dios, Patria, Esclavitud, y carne flaca;* (Dieu, Patrie, esclavage et *viande maigre).*

"La goëlette anglaise *Swift,* venant de Curaçao, rapporte que le 24 septembre, les deux goelëttes dominicaines *Rampe* et *Cleópatre* y étaient arrivées, venant de Santo Domingo."

Notre correspondant de Curaçao, en confirmant les nouvélles qui nous sont transmises par celui de Saint-Thomas, ajoute dans une lettre du 6 octobre les faits suivants:

"Il est question que sous peu *Isleños* (habitans des iles Canaries) seront introduits dans la partie de l'Est—Deux goëlettes sont arrivées de Santo-Domingo; à leur bord sont venus ici plusieurs déportés, parmi lesquels sont MM. *Béard* et sa famille, *Belus Linard* et *Doucette* jeune. Ils rapportent que les prisons de Santo Domingo sont pleines de persécutés, et que MM. *Alfred Dekins, Prud homme* fils ainé et d'autres y sont arrivés, ayant été arrêtés à Porte-Plate.—Les deux *Richiez* ont été déportés à Hambourg; ces haïtiens habitaient Seybo depuis 40 ans!—On dit que Thomas Bobadilla doit bientôt partir pour les Etats-Unis où il va remplir une mission auprès du gouvernement fédéral."

"Dans le moment où la partie espagnole de S^{t}-Domingo vient de se déclarer indépendante, *El Clamor Publico* voudrait que le Gouvernement cherchât à établir une alliance entre cette ancienne colonie et la métropole. Il émet a ce sujet quelques idées sur un

traité qui devrait, suivant ce journal, être établi sur les bases suivantes:

1°. Le gouvernement espagnol reconnait à la partie Espagnole de S^{t}-Domingo le droit de se gouverner elle-même par les lois qu'elle s'imposera, et offre sa sanction au pacte constitutif et respect pour les intérêts existants;

2°. L'Espagne reconnait pour ses enfans les naturels de S^{to}-Domingue, et les espagnols y seront accueillis comme s'ils étaient enfans de ce pays;

3°. Les navires de S^{t}-Domingue et ceux de la Péninsula et de ses colonies, se considéreront réciproquement comme faisant partie de la même nation;

4°. Le titre de *primat* ou *patriarche* revenant de droit à l'archevêque de S^{t}-Domingue, sa présentation sera surmise à la décision d'un concordat;

5°. L'Espagne garantit l'Indépendance de son ancien territoire et tiendra toujours un délégué auprès de son gouvernement, lequel aura voix consultative dans les affaires extérieures;

6°. Dans les autres parties de l'ile qui ne faisaient point partie de l'ancien territoire espagnol, les terres qui seront désignées comme pouvant convenir à l'Espagne seront à la disposition de son gouvernement, en tant qu'elles ne porteront aucun tort aux colons existans ni au développement de la population;

7°. De même que l'Espagne garantit l'Indépendance et la liberté de la république *Hispano Dominicane,* celle-ci s'engage dans le cas où les besoins intérieurs ne l'empêcheraient pas, à fournir un corps de troupes et une flotte auxiliare pour les Antilles Espagnoles, pour les possessions de la Guinée, en proportion avec les forces dont elle pourra disposer et qui ne lui seront pas necésaires pour sa propre sûreté. Pour toutes les affaires internationales, la république espagnole aura un chargé d'affaires à Madrid et des réprésentans à Cuba et à Puerto-Rico." *(Extrait* de *l'Avenir).*

Les renseignemens que nous comuniquons à nos lecteurs tels qu'ils nous sont parvenus de la partie de l'Est, et l'opinion émise à l'égard de cette portion du territoire haïtien par un journal de Madrid, sont de nature à suggérer quelques réflexions. Il nous importe de bien comprendre la situation où se trouve notre pays, par suite des révolutions qu'il vient de subir, parce que de cette connaissance doivent dépendre les résolutions que nous serons amenés à prendre pour la conservation de notre nationalité.

Lorsque les injustices et les crimes de la France consulaire se

furent joint aux injustices et aux crimes des colons de Saint-Domingue et que nous dûmes nous constituer en corps de nation indépendante et souveraine, toute l'ile d'Haïti appartenait à la France: nous avions chassé du territoire occidental les restes de ses armées et puni nos oppresseurs, mais le territoire de l'Est restait encore soumis à un général français. En proclamant notre indépendance, nous avons naturellement statué en faveur de l'intégralité du peuple habitant l'ile entière; et nous eussions été coupables d'agir autrement, sous le rapport des sentiments d'humanité et sous celui de la politique: car, 1°, une grande fraction des habitans de l'Est gémissait dans les liens de l'esclavage, ou sous les lois absurdes des préjugés de couleur, n'étant pas *blancs;* 2°, notre indépendance ne pouvait être avantageusement maintenue et défendue, qu'au moyen de la possession de toute l'ile.

Un année s'était à peine écoulée, que notre Empereur entreprenait la campagne par laquelle il espérait delivrer entièrement le sol haïtien de la présence des Français. Le général Ferrand qui était à Santo-Domingo, venait de rendre un arrêté le 6 janvier 1805 (16 nivose an 13) par lequel il provoquait les habitans de l'Est et les troupues blanches sous ses ordres à capturer tous les Haïtiens qu'ils pourraient atteindre, *pour être vendue* comme *esclaves* dans les îles de l'Archipel. Ainsi il eut suffi de cet acte odieux et insultant, pour légitimer la marche de Dessalines contre l'Est, si la raison d'état ne la justifiait pas. Inutile de dire ici les causes qui firent avorter les combinaisons militaires qui, selon toutes probabilités, devaient faire réussir cette campagne: l'armée haïtienne dût rentrer dans ses foyers, après avoir malheureusement mécontenté les populations dont elle avait tant d'intérêt à gagner les affections. Peu après arriva la révolution de 1806 qui nous donna la funeste guerre civique qui ne se termina qu'en 1820.

Durant cette période de tristes calamités, il eut été impossible aux Haïtiens de l'ouest de rien tenter contre les possesseurs injustes qui dominaient sur les rives de l'Ozama. Mais les Haïtiens de l'Est ne tarderent pas à revendiquer eux-mêmes leurs droits; ils se levèrent, et furent aidés également par Henri Christophe et par Alex Pétion, qui, ne pouvant leur fournir des troupes, leur procurérent des armes et des munitions. Assistés ensuite par des alliés naturels, ils contraignirent Santo Domingo à capituler et à recevoir les vainqueurs.

Cette levée de bouclier s'étant faite au nom de Ferdinand VII, et au moment où les armées françaises imposaient les lois napoléo-

niennes à l'Espagne, Juan Sanchez Ramirez et ses compagnons durent planter le pavillon espagnol sur la Tour de Santo Domingo. Mais peu de temps après, il reconnaissait la nécessité de réunir le territoire de l'Est sous l'empire haïtien, lorsque la mort le surprit. (*) Les choses continuerent ainsi jusqu'en 1821 où ces populations, travaillées par le désir de se rendre indépendantes d'une métropole en proie à la duplicité d'un roi hypocrite, manifestèrent la volonté de s'incorporer à la république haïtienne: dès l'entrée de Boyer au Cap Haïtien, il avait reçu des communications de plusieurs communes, tendantes a cette fusion. Informé de ces dispositions, *la aristocratie dominicaine* dirigée par Nuñez de Cacérès, crut le moment favorable pour ériger dans l'Est une république distincte en y maintenant l'*esclavage* et les préjugés qui en sont la conséquence. Mais elle dût bientôt après amener son pavillon devant les étendards triomphans d'Haïti.

Ainsi s'accomplit la pensée de Dessalines, du libérateur de notre patrie! L'île entière ne reconnaître plus que les mêmes lois et le même régime, jusqu'au moment où les événements viendront briser l'*unité nationale* réalisée au prix de tant de sacrifices.

Que les Haïtiens de l'Est aient eu à se plaindre, sous bien des rapports, de l'administration de Boyer,—cela ne doit pas étonner: ils se sont trouvés dans le méme cas que leurs concitoyens de l'Ouest. Qu'ils aient eu à se plaindre ensuite des violences et des extorsions de Rivière Hérard,—cela doit encore moins étonner, puisque la nation entière n'a pu le supporter que quelques mois à la direction de ses affaires. Ils étaient donc autorisés à prendre les armes pour provoquer le renversement de cet homme qui ne sut pas même être de bonne foi, afin de faire perdonner sa singulière incapacité.

Mais les Haïtiens de l'Est ¿étaient-ils fondés à se declarer indépendans de la république dont ils faisaient partie? Haïti n'est-elle pas notre commune patrie? Qui peut nier que les intérêts et les droits ne soient identiques entre toutes les portions de sa population? Si les institutions d'un pays quelconque doivent être toujours calculées dans l'intérêt de l'universalité du peuple qui l'habite, ¿peut-on dire que celles de la République haitienne n'étaient pas

(*) Ceci est un fait positif: il y eut convention prise entre H. Christophe et Juan Sanchez.

dans l'intérêt des populations de l'Est? A l'alliance dérisoire que Nuñez de Cacérès et ses associés voulaient établir en décembre 1821, entre l'Est et la Colombie, la République fit succéder une incorporation prévue déjà par ses diverses constitutions et qui donnait autant de droits à cette partie qu'aux autres départements;—à l'esclavage qu'y maintenait la constitution dominico-colombienne, succédait la liberté pour les malheureux que la force voulait retenir dans l'avilissement:—à la traite qu'elle voulait encourager, aux préjudices des africains,—aux préjugés de couleur qu'elle mantenait par ces seuls faits, succéda un régime plus en harmonie avec les lumières du siécle;—aux institutions féodales que renfermait la législation espagnole, succédérent les lois civiles qui assurent en Haiti l'egalité civile et politique à tous ses citoyens sans distinction;—à l'inertie, à l'apathie qui faisaient croupir dans une affreuse misère les habitans de l'Est (les aristocrates de la peau exceptés), succédèrent une plus grande somme de travail, une industrie plus dévelopée, une production plus en rapport avec les besoins de la population. (*)

Le peuple de l'Est le vrai peuple avait donc gagné, sous ces divers rapports, à la révolution politique survenue en février 1822! Que Boyer, que Rivière Hérard lui aient donné ensuite des sujets de mécontement, nous en convenons. Mais cette communauté de griefs que ce peuple a eu avec ses frères de l'Ouest, ¿a-t-elle pu autoriser quelques uns des hommes qui se sont mis à la tête du mouvement du 27 février dernier, à rechercher un protectorat étranger pour dissimuler l'état colonial où ils veulent evidemment placer les départements de l'Est? Qu'ils se soumettent à la Fran- ou à l'Espagne, ¿ne serait-ce pas se reconstituer *Colonie?* Ils reconaissent que, seuls, ils ne peuvent se maintenir indepéndants et souverains, et ils s'adressent soit a l'une, soit a l'autre de ces puissances qui, jusqu'aujourd'hui, ne veulent pas restituer la liberté aux infortunés que des lois injustes et cruelles retiennent dans un humiliant esclavage! Ce projet ¿ne décele-t-il pas suffisamment les vues qui animent la faction qui domine en ce moment

(*) Il est de notoriété publique que de 5 à 600.000 livres de tabac exporté chaque année sous le régime espagnol, la production s'est portée jusqu'à 3,000.000 livres; que de deux millions de pieds réduits de bois d'acajou, l'explotation a été ensuite jusqu'à 6,000.000; et ainsi de suite.

dans l'Est et qui emploie les moyens les plus odieux pour repousser de ce sol les hommes qui avaient d'abord rêvé l'indépendance d'une *patrie dominicaine?* En excluant du pays les patriotes qui rejettent l'intervention, la souveraineté étrangère, ¿cette faction ne fait-elle pas prévoir déjà ce qu'elle se pose par la suite? En essayant, en juin dernier, de remettre à un propriétaire d'esclaves, habitant de Porto-Rico à face blanche, neuf malheureux noirs qui avaient eu le bonheur de s'échapper des fers de l'esclavage ¿n'est-ce pas prouver que le rétablissement de l'esclavage et de la traite même sera la conséquence indubitable du régime trompeur de liberté qu'elle a proclamé? Depuis 1822, ¿combien de fois des esclaves de Porto-Rico, de S^{t}-Thomas, des iles françaises et autres de cet archipel, ne sont-ils pas venus recouvrer la liberté sur le sol haïtien, dans cette partie de l'Est même plus voisine de ces colonies étrangères?

En présence de ces faits monstrueux, dans une telle situation des choses, la conduite d'Haïti ¿n'est-elle pas tracée? Laissera-t-elle se consolider une prétendue république, destinée évidemment à donner un pied-à-terre aux puissances qui voudraient essayer de la conquérir, dont les écrivains parlent hautement de la nécessité de coloniser S^{t}-Domingue?

Nous ne pensons pas que le gouvernement, essentiellment national, à qui la révolution du 3 mai a confié la direction des affaires publique, puisse rester spectateur passif des actes populicides qui se consomment dans l'Est. Sont devoir est tracé, les moyens qu'il peut mettre en usage lui appartiennent: nous ne pouvons chercher à les deviner, ni à lui en indiquer d'autres. Nous espérons qu'il saura faire tout ce qui convient aux grandes intérêts qui sont déposés entre ses mains.

57.—CARTA DE GUIZOT A SAINT-DENYS, PARIS, 20 NOVIEMBRE 1844.

[*Fol. 261*]

—

M.^{r} Juchereau de S.^{t} Denis.

Santo-Domingo.

Paris 20 novembre 1844. (151b)

M.—J'ai reçu vos dépêches jusqu'au N.° 30. et jusqu'à la date du 30 août. J'ai lu avec inté-

(151b) El mismo día, 20 de noviembre, Guizot le escribía al Cónsul Levasseur. Le decia: "Mr.: J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur

(Lettre de M.r Guizot à M.r Juchereau de Saint-Denys, consul de France à Santo-Domingo.
—

rêt les renseignements qu'elles contiennent sur la marche des événements à Santo-Domingo.

J'ai vu avec étonnement, à la fin de votre dépêche n.° 30, que l'on compte toujours sur nous pour l'acceptation prochaine du protectorat offert à la France par le gouvernement dominicain. Je me suis expliqué sur cette proposition de protectorat soit avec vous dans ma dépêche

---

de m'écrire jusqu'au Nº 116 et jusqu'à la date du 20 septembre 1844, à la exception des Nos. 114 et 115 qui ne me sont pas encore parvenus. Ma dépêche Nº 25 portant la date du 20 juillet, vous est arrivée depuis le 1er. septembre, et vous avez dû conformer rigoureusement aux instructions qu'elle contenait. Vous demandez aujourd'hui si la politique annoncée par le Gouv.t de S. M. B. est sincère, et vous exposez les raisons qui vous donnent, dites-vous, le droit d'en douter. Nous n'avons, quant à nous ici, aucun doute sur les intentions du Cabinet anglais, mais je comprends qu'à la distance où se trouve Haïti de Paris et de Londres, on puisse encore concevoir quelques incertitudes. Je viens d'écrire a M.r le C.te de St-Aulaire pour le prier d'appeler l'attention de Lord Aberdeen sur ce sujet. L'ambassadeur du Roi fera part au premier secrétaire d'état des principaux faits exposés dans votre dépêche Nº 116, et demandera qu'il soit pris autant que possible des mesures pour faire mieux comprendre de tout le monde, en Haïti, la véritable situation des choses. De votre côté souvenez vous qu'il n'est pas plus possible au Gouvt Britannique qu'a nous-mêmes de mettre obstacle aux opérations privées de ses nationaux. Ne vous attachez qu'au langage et la conduite des agens publics anglais, et si vous avez à vous plaindre de quelqu'un d'entre eux, n'hésitez pas à me le faire savoir. Le reste est en dehors de l'action possible des deux Gouvernements. J'écris en même temps au Consul du Roi à Santo Domingo qui a exprimé de nouvean dans une de ses dernières dépêches la pensée du protectorat. Il importe que M.r Juchereau de St Denis renonce définitivement à ce projet. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire dans ma dépêche Nº 25, nous entendons montrer à la Nouvelle République une bienveillance particulière, nous lui prêterons volontiers nos bons offices pour le faire reconnaître par l'ancienne partie française, mais nous ne nous engagerons pas pour elle dans un protectorat officiel qui pourrait soulever des rivalités et des défiances, soit en Haïti, soit ailleurs, et donner de sérieux embarras, non seulement à nous mais à ceux mêmes que nous aurions eu pour but de soutenir. Nous avons tout lieu d'espérer que le Gouvernement Dominicain rendra justice à nos intentions et qu'il sentira lui-même la sagesse du parti que nous avons pris. Mais il serait équitable que, pour reconnaître nos bonnes dispositions, il s'engageât à supporter sa part proportionnelle de la dette d'Haïti à notre égard. C'est ainsi, vous le savez qu'il arrive toujours dans ces Séparations de territoires. Le titre de Créancier serait d'ailleurs pour nous un encouragement de plus à prendre ses intérêts en toute occasion et un droit que nous pourrions faire valoir auprès des tiers... Une ordonnance etc... [*Correspondencia de Levasseur*, julio-octubre 1844, Misión Paradas, en Archivo General de la Nación].

[*Refus motivé d'accorder le protectorat de la France à la nouvelle république — Conduite à tenir.*] —

du 30 mai dernier (152), soit plus nettement encore avec M. Levasseur par mes dépêches en dates du 19 mai (153) et du 20 juillet.

Je vous disais dans ma dépêche du 30 mai que notre intention bien arrêtée était de *respecter* et de faire respecter au besoin l'intégrité du territoire haïtien et de n'*intervenir* dans ces fatales querelles *que* pour remplir notre mission habituelle de conciliation et d'humanité. Quant à M. Levasseur, voici ce que je lui écrivais le 19 mai [marzo]:

---

(152) V. *Supra*, Doc. 44.

(153) No es mayo, sino marzo. En una sesión de la Cámara de Diputatados, de Francia, cuya fecha no hemos podido determinar, el Ministro de Negocios Extranjeros de Francia y el Sr. Levasseur se refirieron al caso de Santo Domingo en la siguiente forma:

"Mr. LEVASSEUR: Se habla de intereses españoles y la legítima influencia que la Francia debe ejercer sobre España, en ese respecto. Esto, pues, me obliga a expresar un pensamiento de gran interés reclamando el concurso de España en los sucesos de Santo Domingo. La Cámara sabe que la última revolución de aquella parte tiene por norte no solamente echar abajo el gobierno de Boyer; sino la idea de crear dos gobiernos distintos en la Isla. El uno se encuentra en nuestra antigua Colonia; el otro en la que fué posesión de España. El último estado se conoce ya en el mundo político con el nombre de República Dominicana... Esta República ha querido anexarse a Francia... y si ésta ha rehusado el ofrecimiento, es porque respeta el derecho nominal que España ha conservado sobre aquella parte. Por tanto, no hay lugar a hacer valer esa influencia, desde luego que España ha ratificado los tratados que ha verificado nuestro país con la naciente República.

Por otra parte, si Francia es bastante moderada para no aceptar la soberanía que sobre aquella República se le ha ofrecido, ¿no podría, a lo menos escoger en aquel vasto territorio un punto favorable a su poderío marítimo, a sus relaciones comerciales... por ejemplo, Samaná, bahía hermosa, una de las más capaces y magníficas del mundo?

EL MINISTRO DE NEGOCIOS EXTRANJEROS: El Gobierno no desperdiciará la oportunidad que se le presenta para emplear su mediación, restableciendo el órden y la paz en los diversos Estados, que parece se fundan en esa extensa Isla...; pero la actitud de la Francia, no debe llegar al extremo de intervenir en las diferencias interiores de Santo Domingo....

Mr. LEVASSEUR: Estoy de acuerdo con el Señor Ministro de Relaciones Exteriores, respecto a la necesidad de la mediación francesa... pero ésta debe admitirse solamente con el objeto de hacer sentir la influencia civilizadora de su poder; así será modesta, pacífica, limitándose como he dicho antes, a la adquisición de un punto ventajoso a su marina." Estos párrafos se publicaron, sin ninguna indicación de su procedencia, en el periódico *El Eco del Pueblo*, de Santiago, núms. 136–137, 9 y 16 nov. 1884.

"Le gouver.t du Roi..... jusqu'à ces mots: *que vous m'avez transmis."*

Je n'ai rien à ajouter à ces considérations qui ont dû vous être communiquées dans le temps par M.r Levasseur. La résolution du gouv.t du Roi n'a pas changé. Il importe seulement qu'elle soit bien comprise à Santo-Domingo. Ce n'est pas un abandon, bien loin de là; nous désirons que la République Dominicaine triomphe des difficultés qui entourent son berceau; nous aiderons avec plaisir à tout ce qui pourra la fortifier, soit au dedans, soit au dehors, mais nous croyons au moins inutile même
[Fol. 261 v] dans son intérêt de nous constituer officiellement ses protecteurs. / Sans prendre ce titre qui souléverait tant de rivalités et de défiances, nous pouvons être efficacement utile à la nouvelle République, nous pouvons par exemple interposer nos bons offices pour la faire reconnaître de l'ancienne partie française. De son côté, elle peut se lier à nous par un lien presqu'aussi étroit que celui du protectorat. Qu'elle se charge de sa part proportionnelle dans la dette d'Haïti à notre égard (154), et nous aurons un titre de plus à prendre ses intérêts auprès de tous. Pour n'être pas public et avoué notre patronage n'en sera pas moins effectif. Du reste, la politique générale du gouvernement du Roi au sujet d'Haïti se trouve développée dans ma dépêche du 20 juillet à M.r Levasseur dont voici encore un extrait (154a):

"Paris le 20 juillet 1844

"Mr: J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de "m'écrire jusqu'au N° 107 et jusqu'à la date du 23 mai.

"A cette époque et par suite des révolutions qui venaient de "se succéder rapidement, la situation d'Haïti pouvait se résumer "en ces termes.

"La partie espagnole de l'Ile était indépendante de fait et déjà "constituée en un Etat séparé.

"Le nord y le sud, après s'être insurgés, chacun pour son

---

(154) A ello se opuso, radicalmente, Don Tomás Bobadilla, mientras Santana se inclinaba a acceder.

(154a) En lugar del extracto que anuncia Guizot, se transcribe íntegro el texto de la citada comunicación. Procede de la *Correspondencia de Levasseur*, julio–octubre de 1844, (Misión Paradas), en Archivo General de la Nación.

"compte, s'étaient réunis à l'ouest sous la présidence du G^ral. Gue-
"rrier, susbstitué au G^ral. Hérard dans cette première magistra-
"ture de la République.

"La partie orientale, bien que n'ayant plus besoin des secours
"qu'elle avait demandés à la France pour assurer son émancipa-
"tion, continuait de nous offrir la cession de la presqu'ile de Sa-
"mana en échange de notre protection.

"La République Haïtienne impuissante à remplir ses engage-
"mens financiers envers la France, allait selon toute probabilité ré-
"clamer un sursis et vous pensiez, M^r., que à cette ocassion, nous
"devions nous faire céder le Môle St. Nicolas, comme gage de la
"créance des colons ou en prendre possesion nous mêmes pour
"l'occuper temporairement à ce titre.

"Ces questions ont été examinées dans le Conseil du Roi avec
"la même attention que les propositions que vous m'aviez dejà
"transmises au sujet de la presqu'ile de Samana et le résultat de
"ses déliberations est conforme à celui dont je vous ai donné con-
"naissance le 19 mars dernier.

"Aujourd'hui comme alors, le gouv^t du Roi, après avoir ba-
"lancé les avantages et les inconvéniens d'une occupation de terri-
"toire dans Haïtï, a reconnu que les inconvéniens l'emportaient de
"beaucoup sur les avantages et qu'il ne convenait point à la Fran-
"ce de reprendre pied sur le sol de cette ile.

"Le Gouv^t du Roi est convaincu qu'un tel établissement, mê-
"me en supposant qu'au premier moment il s'accomplit d'accord
"avec les possesseurs actuels du pays, nous entraînerait beaucoup
"plus loin que nous ne le voudrions, en nous immisçant, malgré
"nous et par l'entrainement de notre position, dans les dissensions
"intérieures dont, selon toute apparence, l'ile continuera d'être le
"théâtre. Nous serions poussés peu à peu, et peut-être très-rapide-
"ment, à faire la guerre pour notre propre compte et à entrepren-
"dre, dans l'intérêt de notre sûreté ou de notre dignité, la conquê-
"te, d'abord de telle ou telle portion, puis de tout le territoire
"d'Haïtï. Nous rentrerions ainsi inévitablement en lutte avec les po-
"pulations que nous serions venus protéger; et nous verrions ces
"populations entrainées de leur côté par leur préjugés, leurs pas-
"sions, leurs jalousies, leur craintes, peut-être par des sugges-
"tions étrangères, se rallier bientôt et tout entières contre nous.
"Ce n'est point là une conduite qui convienne à la France et l'ave-
"nir qu'elle nous préparerait ne vaudrait probablement pas les
"efforts et les sacrifices qu'elle nous imposerait dans le présent.

"Si, de nous mêmes et sans accord préalable avec le Gouv[t] de "Haïti, nous prenions possession du Môle de St. Nicolas, nous por- "terions à l'independance de cet Etat une atteinte qui produrait "sur l'esprit de la population noire, le plus fâcheux effets, nous fe- "rait attribuer le dessein de nous emparer de toute l'ile, d'y reta- "blir l'esclavage et nous jetterait dans les complications et les "chances que je viens d'indiquer.

"Nous avons reconnu l'independance d'Haïti et nous enten- "dons la respecter, soit que l'unité de l'Etat Haïtien continue de "subsister, soit qu'il se divise en plusieurs Etats, et quelques facili- "tés que les circonstances paraissent nous offrir pour recouvrir "telle ou telle partie de son territoire.

"Mais, en même temps, nous ne pouvons, ni ne voulons rester "étrangers à la situation d'Haïti. En vertu de nos traditions na- "tionales aussi bien que de nos intérêts actuels, soit comme souve- "rains et propriétaires de la portion la plus considerable de l'Ile, "soit à titre de creanciers de la République, c'est pour nous un "droit ainsi qu'un devoir, de porter toujours, sur ce nouvel Etat, "des regards attentifs et d'exercer, dans les événements qui s'y peu- "vent accomplir, une influence plus ou moins active, mais toujours "présente et, au besoin, prépondérante.

"Car nous ne saurions admettre que quelque Puissance "étrangère vint prendre, dans Haïti, une place que nous-mêmes "ne prétendons pas ressaisir et y formât des établissements qui y as- "sureraient sa domination. L'indépendance de l'Etat ou des Etats "Haïtiens doit être respectée par toutes les Puissances comme par "la France.

"Nous n'avons, du reste, quant à présent, aucun motif de con- "cevoir aucune crainte de ce genre. Le Cabinet anglais, entr'au- "tres, nous a fait connaître qu'il ne songeait nullement à s'immis- "cer dans les affaires d'Haïti et qu'il regardait cette question com- "me de notre compétence spéciale.

"Nous ne voulons user de notre influence à Haïti, que pour la "tranquilité et le bien être de l'Ile. Disposés à reconnaître les di- "vers Etats qui pourraient s'y former, nous le sommes également "à employer tous nos soins, soit pour ramener entre eux la paix, "soit pour seconder dans chaque Etat, l'établissement de l'ordre et "des garanties propres à fonder la prospérité intérieure et à deve- "lopper les relations commerciales.

"Dans l'exercice de ce patronage amical nous porterons natu- "rellement une bienveillance particulière à la partie Espagnole, qui

"nous témoigne elle même tant de sympathie et qui vient de dé-
"velopper, dans la lutte qu'elle a soutenue pour conquérir son in-
"dependance, une modération et une fermeté qui font bien augurer
"de sa civilisation et de son avenir.

"C'est là, M^r., la politique que le Gouvernement du Roi est dé-
"cidé à suivre envers Haïti. Pour la mettre en action et en assurer
"le succès, il a adopté les mesures suivantes:

"1o Une subdivision navale, forte de quatre bâtiments de
"guerre, dont un à vapeur, sera établie et stationnera en perma-
"nence dans les eaux d'Haïti. Le Commandant de cette subdivi-
"sion, en restant sous les ordres de l'Amiral, placé a la tête de la
"station des Antilles françaises et en se maintenant, avec lui, en
"communication suivie, correspondra directement avec le gouver-
"nement du Roi pour les affaires d'Haïti. Il aura pour instructions
"de s'entendre constamment avec vous, et de combiner toujours
"son action avec la vôtre pour assurer dans l'Ile, notre situation,
"conformément aux vues que je viens de vous exposer.

"2o Des Consuls ou des Agens consulaires français seront
"établis dans toutes les villes et sur tous les points de l'Ile où leur
"présence pourrait être utile à l'accomplissement de ces vues et
"paraitrait désirable, soit pour la protection des intérêts particu-
"liers français, soit pour établir et faire sentir notre influence. Je
"vous engage à me donner sur les lieux où ces agens devraient
"être institués et sur le traitement qu'il conviendrait de leur assig-
"ner, des renseignemens complets et précis.

"Je ne puis aujourd'hui que vous indiquer, d'une manière gé-
"nérale et sommaire, les intentions du Gouvernement du Roi. Je
"vous donnerai plus tard et à mesure que les questions spéciales
"se présenteront, des instructions plus détaillées. En attendant, je
"vous invite à vous bien pénétrer de l'esprit de cette dépêche et à
"vous conduire en conséquence.

"Le Roi vient de confier a M. Le Cap^ne de vaisseau Lartigue,
"le Commandement de la subdivision navale d'Haïti. On arme en
"ce moment à Brest la frégate *La Thetis,* sur laquelle il mettra
"son guidon et qui sera prête à partir vers le 15 août.

"Recevez etc, etc.

[En adición a la carta del 20 de julio, de Guizot, anteriormente transcrita, se añade aquí, como apéndice, la carta de éste a Levasseur, escrita cinco días más tarde, y relativa al mismo asunto]:

"25 juillet 1844

"Monsieur. je réponds à la dépêche que vous m'avez fait l'hon-
"neur de m'écrire le 22 juin sous le No. 109.

"A cette époque, la junte de Gouvernement instituée à Santo
"Domingo, d'après le conseil que vous lui en aviez fait parvenir
"dans le double but de la rassurer sur nos dispositions et de dé-
"jouer des projets contraires à nos intérêts, cette Junte venait de
"s'adresser à Mr L'Amiral Demoges et à vous pour demander ofi-
"ciellement la reconnaissance provisoire de la République Domi-
"nicaine par la France sous le protectorat de gouvernement du Roi.

"D'autre part, dans l'imposibilité réelle où se trouvait le Gou-
"vernement d'Haïti d'acquitter le terme échu de l'indemnite des
"Colons et dans celle où probablement il sera longtemps encore de
"remplir ses obligations pécuniares envers la France, vous aviez
"conçu un plan qui tendait à combiner la question de l'indépen-
"dance de Santo Domingo avec la question d'un sursis à l'execution
"de traité de 1838, ou, en d'autres termes, à profiter de la situa-
"tion embarassante où ce traite place le gouvernement de Port-au-
"Prince à notre égard et des facilités que nous pourrions lui accor-
"der relativement au paiement de sa dette, pour lui faire recon-
"naître la nouvelle République Dominicaine sous notre garantie, et
"pour obtenir son adhésion a l'exercice de notre protectorat sur
"elle ainsi qu'à l'occupation par la France de la presqu'ile de Sa-
"mana. Vous aviez même dejà entamé des negociations sur ces ba-
"ses avec le Cabinet haïtien: il vous avait demandé par écrit un
"sursis à l'acquittement de la dette; vous l'aviez promis aux con-
"ditions précitées, et vous attendiez sa détermination définitive.

"Nous approuvons, Monsieur, la portion de votre plan con-
"sistant à faire sortir de notre question financière avec Haïti et de
"nos concessions obligées en ce qui touche un sursis, la reconnais-
"sance formelle de la République de Santo Domingo par le gou-
"vernement haïtien lui-même sous notre médiation et sous notre
"garantie. Mais quant à l'occupation de Samana ou de tout autre
"point quelconque du territoire Haïtien, j'ai développé dans mes
"précédentes dèpêches les raisons qui ne nous permettent pas
"de songer à remettre le pied en Haïti. Ces raisons n'ont pas
"changé et nous y persistons. Ce que nous voulons fermement,
"sérieusement, c'est d'exercer, aux titres incontestables qui nous
"en donnent le droit, une influence salutaire dans la pacification

"de l'ile, une action protectrice dans ses destinées, telle que la "comportent nos propres intérêts d'accord avec ceux de l'humani- "té et de la civilisation. C'est dans cet esprit et dans ce but que "j'autorise la négociation que vous avez ouverte, mais avec cette "restriction: que vous devrez en écarter toute question de prise de "possession de Samana. Si cette condition, telle que vous l'avez "preséntée, avait soulevé des difficultés de la part du Gouverne- "ment Haïtien, l'abandon que vous en feriez l'amenérait sans dou- "te plus facilement à souscrire à vos autres propositions, en même "temps qu'il y reconnaitrait une preuve de désintéressement et de "la générosité de notre politique. Je vous engage d'ailleurs à voir "si parmi les clauses de l'arrangement qu'il s'agit de ménager en- "tre les parties, il n'y aurait pas moyen d'introduire une stipula- "tion d'après laquelle Santo Domingo prendrait à sa charge une "portion de la dette de Haïti envers les colons. Il existe à ce sujet "un précédent remarquable dans le traité par lequel les trois Etats "démembrés de la Colombia se sont partagé l'acquittement de la "dette de cette ancienne République. Il serait à désirer qu'il en fût "de même entre la partie Espagnole et la partie Francaise d'Haïti. "Nous somme, du reste, disposés à accorder à la première, comme "au gouvernement de Port-au-Prince, le sursis dont elle pourrait "avoir besoin. Je recommande cet objet à votre sollicitude et à vo- "tre vigilance. Les instructions que je vous adresse ne sont d'ail- "leurs qu'éventuelles et supossent le cas où le gouvernement Haï- "tien aurait définitivement consenti à traiter sur les bases que "vous aviez indiquées. Je serais tenté d'en douter si j'en juge par "ce que l'on m'écrit de Londres relativement à la résolution qu'il "aurait prise d'envoyer ici deux commisaires chargés de nous "faire des ouvertures sur la question de la dette. J'apprends aussi "que le Consul à Port-au-Prince est exactement informé des com- "munications que vous faites au Cabinet Haïtien, et je m'empresse "de vous en avertir pour votre gouverne".

Je vous invite à vous conformer à l'esprit de ces intructions et à abandonner définitivement toute pensée qui ne serait pas conforme aux vues du Gouvernement du Roi (155).

---

(155) Esta admirable comunicación encierra el sentido de la política de Guizot en lo que respecta a la República. ¡Lástima que sus ideas y determinaciones no fueran conocidas mucho antes por Saint–Denys!

58.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 23 DE NOVIEMBRE DE 1844.

[*Fol. 262*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique.

—

N.° 32.

—

Santo Domingo, le 23 9^{bre} 1844.

Monsieur le Ministre,

M^{r} Levasseur, dans ses dernières depêches, a dû entretenir Votre Excellence des démarches faites auprès de lui par le Ministère Haïtien pour négocier par notre intermédiaire, avec le gouvernement Dominicain l'échange des prises faites, de part et d'autre, durant les dernières hostilités.—Cet échange, malgré les bonnes dispositions personnelles du Président Santana, n'a pu avoir lieu, par suite de l'impossibilité où se trouve aujourd'hui son gouvernement de restituer des navires légalement vendus par lui depuis longtemps.—Je me suis empressé de renvoyer, sous la sauve garde du Pavillon français, à notre Consul général au Port au Prince le bateau le *Philanthrope* que le ministère de Guerrier avait mis à notre disposition pour cet échange. La balandre *Le Napoléon,* qui m'avait été également adressée dans ce but, ayant fait de fortes avaries durant sa traversée de Jacmel à Santo-Do-

[Fol. 262 v] mingo, je me suis trouvé dans la nécessite absolue de / la condamner comme innavigable et de la faire vendre, avec les formalités d'usage, pour compte de qui de droit. J'ai pourvu à toutes les avances nécessaires pour la nourriture, le salaire et le repatriement de son équipage qui m'a causé des embarras de plus d'un genre par son indiscipline et son insubordination pendant le séjour forcé qu'il a fait en cette rade.

Votre Excellence trouvera ci-joint copie de la réponse officielle du Président Santana aux notes que je lui ai adressées relativement à cette proposition d'echange (156).

Craignant, Monsieur le Ministre, que l'accueil fait par le gouvernement Dominicain aux avances amicales du ministère haïtien

---

(156) V. Doc. 59, Anexo 1.

ne fut défavorablement interprété par la presse de Port au Prince, je me suis efforcé, pour en mitiger le mauvais effet dans le public, d'obtenir à force d'instances de l'amitié de Santana, la mise en liberté des derniers prisonniers de guerre haïtiens détenus dans les prisons de S^to^ Domingo, m'engageant de mon côté, à solliciter avec chaleur du gouvernement de Guerrier, en retour de cet acte d'humanité et de bon voisinage, l'élargissement de tous les prisonniers dominicains détenus dans les prisons de l'ouest.

Ce n'est pas sans peine, Monsieur le Ministre, que [Fol. 263] j'ai pu décider le Ministère Dominicain à / m'accorder cette nouvelle preuve de confiance, parce qu'au nombre des prisonniers haïtiens, se trouvaient quelques personnes de de marque dont il ne jugeait pas prudent de se dessaisir. Mes raisonnements et mon insistance ont fini par triompher de leur obstination; et, ainsi que Votre Excellence pourra le voir par la copie ci-jointe de la lettre que j'ai reçue du Président lui-même à ce sujet (157), ces personnes ont été mises aussitot à ma disposition. Je me suis empressé de pourvoir à tous leurs besoins et de les faire immédiatement embarquer, avec leurs autres compagnons d'infortune, sur le bateau *le Philanthrope* que j'ai renvoye à Jacmel.

Je m'estimerai heureaux, Monsieur le Ministre, si le succés de mes démarches officieuses, en cette circonstance comme en beaucoup d'autres, peut contribuer au rétablissement de la bonne harmonie entre deux populations que, plus que personne, j'aurais désiré voir unies et heureuses. Les bénédictions des milliers de victimes de cette dernière révolution; aux quelles j'ai été utile durant cette longue crise me dédommagent amplement des criailleries et de l'ingratitude de la presse haïtienne qui ne pourra pas, du moins, je l'espère, me faire un crime des actes d'humanité et des services réels par lesquels je cherche chaque jour à répondre à ses viles calomnies.

Le plus grande tranquillité régne aujourd'hui dans [Fol. 263 v] toute l'étendue du territoire dominicain. La / Constituante a terminé ses travaux. La constitution est votée; mais elle n'es point encore promulguée. Elle est basée sur des principes larges et libéraux surtout en ce qui concerne l'admission des étrangers. Ce n'est pourtant pas sans opposition et sans peine

---

(157) V. Doc. 60, Anexo 2.

que j'ai pu parvenir par mes conseils à obtenir l'adoption de ce principe vital de régéneration sociale pour Haïti. Je rendrai compte à Votre Excellence, en la lui transmettant, des principales dispositions de cette charte dominicaine, dès que le Président Santana me l'aura officiellement communiquée. Elle est déjà à l'impression.

La confiance renait dans le public; les transactions commerciales reprennent quelqu'activité. Notre port compte en ce moment quatre batiments français d'un fort tonnage; Le Guillaume Tell, le Normand, l'Armand et le Socrate qui chargent des bois d'acajou en destination du Hâvre. Leur chargement est très avancé. Plusieurs bâtiments étrangers chargent aussi pour l'Anglaterre, l'Allemagne et les Etats-Unis. La récolte des tabacs à Santiago et à Puerto Plate, dans le nord de notre république a été fort belle et fort abondante, malgré les pertes occasionnées par le manque de bras que la dernière guerre a enlevés à cette culture productive. A la fin du mois dernier, plus de 25 mille balles ou surons de cette feuille de qualité supérieure avaient déjà été embarqués et exportés pour les Etats-Unis d'Amérique et pour l'Europe. Plu-
[Fol. 264] sieurs bâtiments / d'un fort tonnage étaient en chargement; leur cargaison était prête et ils ne pouvaient tarder à prendre la mer. Je ferai connaître prochainement à Votre Excellence le chiffre total de cette branche importante des exportations dominicaines.

Dans le sud de la République, à Azua, à Bany et à S^to^ Chistophe, la canne à sucre entièrement brulée par les troupes de Rivière, dans la dernière campagne, a repoussé avec une vigueur nouvelle; et la récolte prochaine s'annonce sous les plus favorables auspices.—Les pluies abondantes de l'automne ont été très-profitables aux éleveurs de bêtes à cornes, connus ici sous le nom *de Hattiers.* Les pâturages présenten l'aspect le plus riant et le plus riche. Votre Excellence n'ignore pas que l'éducation et la multiplication de la race bovine et des chevaux est, depuis longtemps, avec l'explotation des bois d'acajou, la principale et presque l'unique ressource de l'ancienne partie espagnole de S^t^ Domingue. Si quelque tentative hostile des haïtiens ne vient détruire les espérances de nos travailleurs et paralyser leurs efforts, il est à croire que la population dominicaine se rélevera prochainement de cette misère profonde qu'a entrainée à sa suite une guerre incendiarie de plusieurs mois.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de S^t^-Denys.

59.—ANEXO 1. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 15 NOVIEMBRE 1844.

[*Fol. 265*] Dios — Patria — y Libertad

Republica Dominicana.

Santo Domingo-Noviembre 15.—1844 y 1° de la patria.

Pedro Santana, Presidente de la Republica Dominicana.

Al Senor Jouchero de S. Denis, consul representante de S. M. el Rey de los Franceses.

En contestacion a la honorable nota de V. del día 14 del corriente debo decirle que sin embargo de que el Gobierno vendió la unica presa cojida à los haïtianos en accion de Guerra en el mes de Mayo ultimo deseando hacer honor a la mediacion de V. y del Senor Consul General del Puerto-principe yo podria prestar mi Cooperacion á la negociacion del Cambio que V. me propone se rolara sobre buques apresados legitimamente por el Gobierno Dominicano y por el haïtiano y si se limitara á esto solo el negocio, y eso con los formalidades y requisitos que prescribe nuestra Constitucion que ya he jurado y por la cual toca al congreso decretar lo conveniente para la *Conservacion y enajenacion de los bienes Nacionales.*

Por lo que respecta alas Balandras el Filantropo y al Napoleon, estas son propiedades de particulares, y la primera no fué apresada por subditos del Gobno haïtiano autorisados legítimamente; su dueño la mandó de aqui á la costa, y el Patron se fue [Fol. 265 v] con ella / a Jacomelo, lo que no puede caracterisarse sino de caratería, ó acto de Pirateria, que en todos los Gobiernos sabe V. son reputados enemigos universales, y cualquiera interes q[e] tuviese que ventilarse seria a deducirse por su dueño ó por el propietario actual.

Yo estare Siempre, Señor, muy dispuesto á ser á V. agradable en cuanto se concilie mi afecto particular con el interes de mi Nacion, y quedo con los sentimientos de una perfecta cordialidad su muy atento Servidor.

(Firmado) Pedro Santana

Pour copie conforme

Le Consul de France

E. de Juchereau de S[t] Denys

60.—ANEXO 2. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS, SANTO DOMINGO, 22 NOVIEMBRE 1844.

[*Fol. 266*] Dios — Patria — y Libertad

Republica Dominicana

Santo Domingo, Noviembre 22-1844 y 1ro de la Patria.

Pedro Santana
Presidente de la Republica Dominicana.
Al Señor Jouchereau de St Denis consul de
S. M. el Rey de los Franceses.

Señor,

Despues de las diferentes comunicaciones que hemos tenido, quedan á disposicion de V. S. en la carcel de esta ciudad para ser embarcados cuando guste y restituidos á su pais los haïtianos Debrosse, Scriminell, J. Piron, y H. Mexende que estaban en calidad de pricioneros con tal que V. S. interponga su mediacion, para que inmediatamente sean puestos en libertad nuestros pricioneros que hán sido cojidos sobre Cahobas, Hincha y Banica y que se encuentren en aquel territorio estando pronto á hacer lo mismo con cualesquiera otros haïtianos que se hallen en esta parte en calidad de pricioneros. Esperamos que V. S. no rehusará sus servicios en estas circunstancias en favor de la humanidad.

Saludo á V. S. muy afectuosamente
(firmado) Pedro Santana.

Pour copie conforme
Le Consul de France,
(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

61.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 30 NOVIEMBRE 1844.

[*Fol. 267*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique

Santo Domingo, le 30 novembre 1844.

Monsieur le Ministre,

La Constituante Dominicaine a terminé ses travaux. Bien des hésitations, bien des tatonnements, surtout en ce qui concernait le principe

N.° 33

—

La Constituante a terminé ses travaux. Le général Santana élu président. Nomination des ministres dominicains

—

Promulgation de la constitution.

—

Réflexions suggerés par cet acte important.

—

de l'*immigration* et la limite des pouvoirs à accorder au chef de l'Etat, ont malheureusement signalé l'incapacité politique et les vues étroites et intéressées de la plupart de ses membres.

La Constitution est enfin votée. Mes conseils appuyés par quelques amis dévoués, membres de la Constituante, et par la décisive intervention du Général Santana, qui avait franchement adopté notre manière de voir, ont triomphé du mauvais vouloir de quelques brouillons partisans nés des préventions hostiles et des préjugés aveugles des haïtiens.

Avant d'être soumis à l'assamblée, le projet de constitution m'a été officieusement communiqué par les Commissaires. Ils ont bien voulu adopter quelques modifications que pour répondre à leur confiance, je n'ai pu me refuser à leur indiquer.

[Fol. 267 v] Le principe de l'immigration a / triomphé. Les garanties les plus complétes sont données aux étrangers qui voudront s'établir sur le sol dominicain. La plénitude des droits civils est accordée dès qu'il mettra le pied sur ce sol hospitalier, à tout étranger exerçant un art ou une industrie utile.

Tout l'avenir de la révolution et de la cause dominicaine, Monsieur le Ministre, me paraît être dans la reconnaissance et la consécration de ce principe vital de civilisation. S'il est respecté, comme je n'en doute pas, une porte est encore ouverte en Haïti, à la réforme sociale, à la régénération et à la prospérité matérielle et morale de cette ancienne Reine des Antilles.

La Constitution Dominicaine n'est pas irréprochable, il s'en faut. Mais faite par des hommes ombrageux, sans instruction, sans idées arrêtées et que les circonstances seules ont improvisés législateurs, elle aurait pu être plus imparfaite et plus mauvaise. Les premiers pas de cette République naissante dans la carrière constitutionnelle seront long-temps encore chancelants et incertains; mais la main ferme, la certitude de jugement et le désintéressement tout patriotique du brave général auquel sont aujourd'hui confiées ses destinées la soutiendront, je l'espère, et la mettront à même de justifier les généreuses sympathies qu'a trou-

[Fol. 268] vées jusqu'ici la noble cause qu'elle défend. /

La tâche imposée au Président est difficile; mais elle n'est pas, je crois, au dessus de son dévouement et de ses forces. Le brave Santana compte toujours sur les conseils et l'appui moral de la France: et bien que l'orgueil national croie pouvoir se passer aujourd'hui de la protection sollicitée spontanément avec tant d'instances dans des moments plus critiques, ce Président conserve l'espoir de voir se réaliser tôt ou tard son rêve favori de tous les jours, le protectorat français à Santo Domingo.

Le principe de la souveraineté nationale, si solennellement proclamé dans la constitution nouvelle, ne lui semble, pas un obstacle à la réalisation de ses vœux; et il se sent assez fort pour le faire plier au besoin devant sa volonté aujourd'hui toute puissante.

Mes rapports avec Santana sont ceux d'une véritable amitié. Ma conduite loyale m'a mérité son entière confiance; et, la scrupuleuse impartialité que j'ai toujours observée comme médiateur officieux durant la longue lutte qu'il a eue à soutenir contre les haïtiens m'a assuré son estime et la reconnaissance des principales familles du pays. Je tâcherai, Monsieur le Ministre, de les conserver pour les faire tourner, en temps et lieu, au pro-
[Fol. 268 v] fit / de nos intérêts politiques et commerciaux à Santo-Domingo.

La Constitution votée le 6 novembre au village de Santo Christophe, où s'était réunie la Constituante, jurée le 12 par le Président Santana, a été promulguée avec la plus grande solennité et la plus grande pompe à Santo Domingo le 24 du même mois. J'avais été invité officiellement à cette cérémonie à laquelle j'ai pu me dispenser d'assister sans froisser l'amour propre du Président et la susceptibilité ombrageuse de ses ministres.—Des bals nombreux, des réjouissances publiques, des illuminations brillantes témoignent de l'enthousiasme, de la joie de la population et de sa confiance entière en la sagesse et le courage de son Président.—Le rétablissement des courses de taureaux, amusement national prohibé par les haïtiens, a surtout excité un enthousiasme frénétique qui déjà a coûté la vie à plus d'un imprudent tauréador. Santana, heureusement, n'est pas partisan de ces jeux barbares; mais, en politique habile, il a dû momentanement faire taire ses répugnances personnelles devant l'entraînement longtemps comprimé d'une population d'origine castillane.

Les Ministres sont nommés: malheureusement, le choix du

Président n'a pas mérité l'assentiment général (158). Il la prévoyait lui-même, car les hommes capables et dévoués sont fort rares ici, et son choix ne pouvait porter que sur cinq ou six personnes au plus.

[Fol. 269] Ceux qu'il a choisis sont: Mr. Thomas Bovadilla / pour la Justice, et jusqu'à nouvel ordre pour les affaires étrangères;

Cabral-Bernal pour l'intérieur et la police;

Le général de division Jiménes pour la guerre et la marine et Miura pour les finances et le commerce.

Mr. Bovadilla est la personnification de ce ministère peu populaire. C'est l'ancien président de la Junte renversée par le 18 brumaire dominicain du général Duarte. Il est plein d'égards et de dévouement apparent pour moi. Je lui ai rendu quelques services personnels après sa disgrâce mais il passe généralement pour un homme avide et peu accessible à la reconnaissance. Santana, je crois, l'estime peu; il l'emploie parce que ses services lui sont nécessaires pour le moment.

La durée des fonctions du Président est fixée à quatre ans. Par exception le brave Santana pourra les conserver pendant huit ans. J'ai fortement insisté auprès de nos amis et partisans pour lui faire accorder ce témoignage bien mérité de confiance que j'ai cru nécessaire à la stabilité de cet état naissant.

Le projet de constitution refusait au Président, en la réservant exclusivement au congrés, la nomination des officiers d'un grade supérieur à celui de Lieut-Colonel. Mes conseils ont prévalu et la constitution définitive lui a accordé non seulement des attributions très-étendues mais encore un pouvoir *presque dictatorial et sans responsabilité* pour le cas où le salut de la République pourrait être compromis, jusqu'à la conclusion de la paix avec les haïtiens. La contradiction qui existe au sujet de la responsabilité du Président entre le paragraphe 13 de l'article 102 et l'article 210 atteste la précipitation avec laquelle ont été discutés et votés les derniers articles de cette charte constitutionnelle des dominicains (159).

---

(158) Es lo mismo que decía el Agente español en Santo Domingo, Don Juan Abril, en carta del 10 de enero de 1845, al Capitán General de Puerto Rico. (V. José G. García, ob. cit., vol. II, p. 283).

(159) V., al respecto, nuestros artículos *La Constituyente de San Cristóbal y el primer proyecto de empréstito dominicano; La Constitución de San*

D'après l'article 1er de la Constitution, le Gouvernement de la République doit être *essentiellement civil.* Santana a insisté pour un gouvernement militaire iusqu'à la conclusion de la paix, et la constituante a condescendu à ses désirs en l'autorisant par l'article 144 à confier les fonctions de chefs politique supérieur à ses généraux qui pourront, en temps de guerre, réunir et concentrer à la fois entre leurs mains les attributions militaires et civiles. J'ai donc lieu de croire que, pendant quelques temps du moins, le gouvernement du pays sera plus militaire que civil.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les points principaux de la constitution dominicaine qui pourra être révisée et améliorées dès que le besoin s'en fera sentir. Ce droit est exclusivement réservè au Congrès national formé par la réunion du *Tribunat* et du *Conseil conservateur.* L'initiative de la demande de révision appartient au Tribunat.—Un gouvernement à la fois fort et modéré; une charte libérale et large, accordant aux étrangers la plénitude des droits civils; un pouvoir exécutif libre dans / son
[Fol. 270] action et disposant des moyens de maintenir l'ordre et la tranquillité, de mettre le travail en honneur et d'assurer ainsi le bonheur et la prospérite du pays; une police active et bien organiseé; le pouvoir législatif confié à un petit nombre d'hommes bien intentionnés formant un conseil ou sénat divisé en deux sections et dont les actes seraient soumis à la sanction du Président; tels étaient, dans mon opinion, Monsieur le Ministre, les plus urgents besoins d'un peuple appelé pour la première fois à exercer ses droits politiques. Je les ai signalés et recommandés, sous forme de simple conversation, à ceux des membres de la Constituante qui pouvaient les faire prévaloir et j'ai eu la douce satisfaction de les voir servir, en partie, de base à la constitution actuelle.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

Cristóbal; Vallón Simón y el artículo 210 de la Constitución de San Cristóbal; Buenaventura Báez y el artículo 210 de la Constitución de San Cristóbal; Báez y la inviolabilidad de los constituyentes de San Cristóbal; Contra el artículo 210 de la Constitución de San Cristóbal; La Santa Sede y la Constitución de San Cristóbal; y *El Arzobispo Portes y la Constitución de San Cristóbal;* en el diario *La Nación*, C. T., 26 oct., 6 nov. y 2 dic. 1940, y 7 y 26 enero, 7 feb., 17 oct. y 6 nov. 1941, respectivamente.

62.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 31 DICIEMBRE 1844.

[*Fol. 271*]

Santo-Domingo le 31 x^bre^ 1844.

Consulat de France à Santo-Domingo.

Direction Politique

N.° 34

Ports de la République dominicaine dans lesquels il conviendrait d'établir des agents consulaires français.

Situation politique du pays.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir du consul général de France au Port au Prince, l'invitation de désigner directement à Votre Excellence les points du territoire de mon arrondissement consulaire (comprenant aujourd'hui toute l'ancienne partie espagnole de S^t^-Domingue) où il pourrait être utile aux intérêts français d'établir des agents consulaires soldés par l'Etat.

Pour me conformer à ces instructions, je m'empresse d'indiquer à Votre Excellence le port de *Puerto de Plata,* au nord de Santiago, dans le département du Cibao, celui de *Samana,* dans la partie orientale de l'ile et la ville d'Azua, située à l'ouest de Santo Domingo, sur la belle baie d'Ocoa, comme étant les points où un établissement semblable pourrait être profitable à notre commerce et à notre navigation.

Les ports de Samana et d'Azua, ouverts depuis quelques mois seulement au commerce étranger, ont déjà acquis quelqu'importance et me paraissent destinés par leur situation et les nombreux débouchés qu'ils présentent, à jouer un certain rôle dans / l'avenir de cette jeune république. Déjà quelques établissements de commerce se sont formés sur les ruines encore fumantes d'Azua, et le nombre en serait déjà considerable si l'on pouvait s'y croire à l'abri d'une nouvelle invasion haïtienne.—Bien que cette ville ne soit qu'à une trentaine de lieues de Santo Domingo et qu'il puisse être facile au Consul du Roi dans cette dernière résidence d'y surveiller et d'y protéger les intérêts français, la création d'un vice-consulat de France, en inspirant plus de confiance aux habitants, aiderait merveilleusement au développement de la culture de la canne à sucre qui y est très-prospère et très produc-

[Fol. 271 v]

tive, tout en assurant un débouché avantageux aux bois d'acajou et aux bois jaunes qui y abondent.—Il n'y a pas à Azua de français en position de remplir convenablement les fonctions de vice-consul. On m'assure qu'il en est de même à Samana.

Le Port de Puerto de Plata, principal débouché de la partie N: E: de S^{t}. Domingue, est un point d'une importance encore plus grande que ceux que je viens de mentionner. Par elle même, cette ville ne serait que d'une importance secondaire, eu égard à sa population qui ne dépasse pas 2500 habitants et qui atteint à peine le chiffre de dix mille, si l'on y joint celle des campagnes environnantes; mais, comme entrepôt obligé de Santiago, de La Véga et de Moca, elle est appelée à devenir prochainement une
[Fol. 272] brillante succursale de Santo-Domingo. /

Si je puis ajouter foi aux assertions de quelques négociants pleins d'expérience, ces trois dernières villes tiraient annuellement, tant de Port au Prince que du Cap, pour plus d'un million de gourdes du pays (2,000.000 francs) en marchandises de toute espèce. Dans cette somme, ne figurent point les importations directes de Puerto Plata. On assure que cette ville reçoit annuellement d'Amérique, d'Angleterre, de France, d'Allemagne et de S^{t} Thomas pour une valeur de 7 à 8 cent mille gourdes d'Haïti (14 a 1600.000 francs) en produits manufacturés, comestibles et liquides de toute espèce.

Puerto Plata reçoit, année commune, de l'intérieur pour l'exportation 40 mille balles en surons de tabac de qualité estimée (2 millions de K^{os}.), 5 à 6 mille cuirs de bœuf, 40 à 50 milliers de cire jaune, mille à 1500 sacs de Café, quelques chargements de bois d'acajou d'assez belle qualité, du Campêche, du Cacao, du maïs & une assez grande quantité de miel d'abeille.

Ce simple aperçu me semble suffisant pour donner une idée juste de l'importance commerciale de ce point où se trouvent établis depuis longtemps plusieurs maisons européennes. Les intérêts de notre commerce, ceux de notre politique, la difficulté des communications entre le Nord et le Sud de la République Domininicaine, la grande distance qui sépare Puerto Plata de S^{to} Domingo, me semblent réclamer la création d'un consulat secondaire ou tout au moins d'une agence rétribuée dans une ville ap-
[Fol. 272 v] pelée à un avenir si prospère, si la paix se fait avec les haitiens. /

Nous n'y avons en ce moment qu'un agent consulaire provisoire, M^{r}. Jamand, négociant français qui pourrait nous rendre quel-

ques services si ses occupations ordinaires n'absorbaient toute son attention et tout son temps. La nomination d'un agent rétribué pourrait seule répondre aux vues que se propose Votre Excellence en augmentant le personnel des consulats français en Haïti.

Quant au traitement qu'il conviendrait de leur allouer, bien que depuis la séparation, la vie animale soit beaucoup plus chère dans la partie espagnole d'Haïti qu'au Port au Prince même, je pense que Votre Excellence pourra prendre pour base les propositions faites à cet égard par Mr Levasseur pour les agents à nommer dans l'Ouest.

En faisant remarquer à Votre Excellence que, depuis la dernière révolution, tout est plus cher à Santo-Domingo qu'au Port au Prince, sans en excepter les objets de première nécessité, me sera-t-il permis de lui observer qu'un traitement brut de 18000 francs est devenu insuffisant? Une différence de 27000 francs entre les traitements de ces deux résidences me paraît trop forte, si l'on ne veut avoir égard qu'à la cherté comparative de la vie animale. Il me sera facile de prouver que les dépenses sont les mêmes sur les deux points.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

P. S.—Tout est parfaitement tranquille depuis la promulgation de la Constitution Dominicaine. Dans peu de jours commenceront les élections pour la nomination des membres du Congrès.

63.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 16 MARZO 1845.

[*Fol. 278*]

— *Consulat de France à Santo-Domingo*

— *Direction Politique.*

— *Bureau d'Amé-*

Santo Domingo, le 16 mars 1845.

Monsieur le Ministre,

Vers les derniers jours de Décembre dernier, le Président Santana, après en avoir conféré avec moi, s'est décidé à écrire au Président Guerrier une lettre qui m'a paru très-digne et trés convenable. A sa prière, je l'ai transmise ouverte

rique et des Indes.

—

N.° 36 Duplicata

—

Envoi de décrets et autres actes émanés du pouvoir exécutif.

—

Situation critique du pays.

—

Réunion et installation du Tribunat.

—

Tentative de révolution avortée

—

Démarches du consul pour décider les Dominicains à prendre une part proportionnelle dans la dette d'Haïti etc. etc.

—

à Mr le Consul général Levasseur qui l'a fait remettre à son adresse après en avoir pris connaissance.

Cette lettre étant restée sans réponse, le Président Santana a pris le parti depuis quelques jours seulement de la livrer à la publicité. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire imprimé (Piéce n°. 1) (160).

J'ai l'honneur de vous transmettre également sous ce pli (n°. 2) (161) un acte émané du pouvoir exécutif de ce pays qui a soulevé contre le Ministère dominicain des cris de réprobation générale. C'est un décret qui, contrairement aux principes consacrés par la Constitution dont il viole les dispositions, a pour but d'enlever aux étrangers le commerce de détail. J'ai cru y voir, Monsieur le Ministre, un commencement de réaction contre nous et une espèce de contre révolution qui s'opère malgré la volonté du chef de l'Etat que l'on trompe et que l'on abuse. Mes observations amicales, suivies plus tard d'énergiques représentations, ont eu heureusement pour effet de faire suspendre jusqu'ici l'exécution d'une mesure qui porterait atteinte à l'existence commerciale de la plupart de / nos [Fol. 278 v] nationaux établis ici. Bien que je ne puisse intervenir qu'officieusement dans cette affaire délicate, vu que je n'ai aucun caractère officiel vis à vis du gouvernement du pays, je suis déterminé dans l'interêt bien entendu de nos nationaux, dans celui des nombreux étrangers qu'a couverts efficacement jusqu'ici la seule protection de la France et pour l'avenir même de cette jeune répu-

---

(160) Omitido en las copias de la "Misión Paradas". Se trata de la carta de Santana al Presidente de Haití, de fecha 24 de diciembre de 1844, publicada el 7 de marzo de 1845. V. *Copiador de Oficios de Relaciones Exteriores*, 1844–1850, folio 9, Archivo General de la Nación. Reproducida en *B. A. G. N.*, 1939, No. 5, p. 44.

(161) Omitido en las copias de la "Misión Paradas". V. en *Colección de Leyes...*, 1845, doc. 29.

blique et à soutenir autant qu'il dépendra de moi et sans me compromettre, les priviléges que nous concéde la nouvelle Constitution. J'ai lieu d'espérer qu'aidé par l'amitié personnelle du chef de l'Etat et par la position que les événements m'ont faite, je pourrai parvenir à faire suspendre l'éxécution de cette boutade ministérielle que tout le monde ici trouve aussi impolitique qu'inopportune. Je me réserve de faire connaître à Votre Excellence le résultat qu'auront obtenu mes démarches et mes représentations à ce sujet.

Le nº. 3 est un discours prononcé par le Président Santana en présence des autorités et des troupes de la garnison, à l'occasion de l'anniversaire de la Séparation Dominicaine (162). Toujours fidéle observateur d'une stricte neutralité entre les Haïtiens et les Dominicains, je me suis abstenu, comme par le passé, d'assister à cette solemnité politique et cela assez adroitement pour ne pas froisser la susceptibilité de ces derniers.

Les autres piéces ci-jointes ont pour but de consacrer des mesures de haute police que l'incapacité et l'impopularité du Ministère ont rendues nécessaires (163). Puissent-elles, entre / les mains d'hommes haineux et à passions violentes ne pas devenir une arme à deux tranchants et un instrument de l'arbitraire plutôt qu'un utile auxiliaire de la loi!

[Fol. 279]

Les élections pour la nomination des membres du Congrès législatif se sont faites et terminées sans bruit. L'ouverture de la session n'est point encore fixée. Elle aura lieu, je pense, très-prochainement.

Celle du Tribunat (députés) s'est faite, il y a huit jours, avec une pompe et une solennité qui ont manqué à la célebration du 1er anniversaire de la Séparation. La Présidence du Tribunat à été déférée presqu'à l'unanimité au vieux Delmonte (164), l'un des doyens de l'ancienne magistrature du pays.

Dans ma franchise habituelle, Monsieur le Ministre, je dois vous avouer, que si ma position actuelle vis à vis du gouverne-

---

(162) Omitido en las copias de la "Mision Paradas". Se trata del Discurso pronunciado por Santana el 2 de marzo de 1845. Conservamos en nuestra biblioteca ejemplar impreso, de la época.

(163) Debe de referirse al impreso *Al Mundo imparcial*, que contiene la sentencia contra María Trinidad Sanchez y demás compañeros, de fecha 25 de febrero de 1845.

(164) Don José Joaquín Del Monte.

ment dominicain est embarrassante et delicate, celle de ce gouvernement vis à vis du pays l'est beaucoup plus encore et celà par la faute d'un ministère à expédient et sans consistance. Composé d'hommes à réputation et à principes équivoques, sans idées arrêtés et sans portée dans l'esprit, ce Ministere voit son impopularité augmenter tous les jours et compromettre, sans avantage pour lui-même, celle du trop débonnaire Santana. Ce dernier epuisé par les préoccupations morales et sous l'influence d'une maladie grave qui le mine lentement, est aujourd'hui sans énergie, sans volonté et à la merci d'hommes qu'il n'estime pas et dont il n'ose
[Fol. 279 v] pourtant pas se séparer ouvertement.

La confiance décroit au lieu de se fortifier. L'audace des mécontents (et ils seront toujours nombreux dans un pays où l'influence plus ou moins réchauffante du budget est le seul thermomètre du patriotisme des citoyens), leur audace dis-je, s'accroît de jour, en jour, et déjà elle est devenue dangereuse pour la tranquillité publique. Ils osent lever la têtê ouvertement et ils étaient même parvenus à se faire des partisans parmi les fidéles *Seybanos* qui, eux aussi, quoique dévoués au chef de'état, sont peu admirateurs de ses ministres actuels.

Un plan de révolution bien combiné qui, cette fois n'avait pas la haine de l'étranger pour prétexte, n'a échoué que parce que la Providence semble vouloir protéger ostensiblement ce malheureux pays. Ce n'est pas sans peine, Monsieur le Ministre, que le bon Santana a pu se déterminer à déployer une juste sévérité qui, malheureusement, n'a pas atteint les vrais coupables.

Par une fâcheuse coincidence, le 1er anniversaire de la révolution dominicaine a été lugubrement célébré par l'effusion de sang de quelques personnes dont quelques unes avaient contribué à assurer son triomphe. Quatre têtes, au nombre desquelles une tête de femme (165), sont tombées le même jour, après un jugement impartial, pour rassurer le public et en imposer aux perturbateurs.

Le but avoué des conspirateurs était de sacrifier le Ministère actuel et de conférer à Santana une dictature à vie (166).

La situation actuelle de ce pays, Monsieur le Minis-
[Fol. 280] tre, / me paraît triste; elle est peu rassurante pour son

---

(165) María Trinidad Sánchez.

(166) Don Carlos Nouel, en sus *Apuntes* basados en referencias de su suegro don Tomás Bobadilla, refiere del siguiente modo el lamentable suceso: "La sentencia de condenación expuso como motivo que estaban los reos convencidos

avenir politique.—Pour moi, continuant mon rôle de dévouement, je n'ai pas cessé, dans l'interêt de l'ordre et par humanité, de prodiguer mes conseils aux uns et aux autres. Je les accompagne même, lorsque les circonstances et nos intêrets l'exigent, d'observations sévères, de représentations énergiques qui, plus d'une fois déjà, ont eu l'heureux effet d'arrêter sinon de prévenir les tendances réactionnaires et funestes d'un ministère timide et méprisé. ¿Serai-je toujours aussi heureux? Je n'ose pas m'en flatter.

---

de maquinación cuyo objeto aparente era proclamar la dictadura del Gral. Santana y derrocar el ministerio, pero con el fin real y efectivo de trastornar el orden, derrocar el gobierno establecido y mudar su forma para facilitar el regreso al país de los expulsos políticos Francisco del Rosario Sánchez, Ramón Mella, Juan Jimenes y consortes.—Condenados fueron Trinidad Sánchez y su sobrino Andrés Sánchez, J. del Carmen Figueroa y Nicolas de Barias a la pena capital, Feliciano Martinez y Blas Berroa a 4 años de reclusión y Eugenio Contreras, contra quien dice la sentencia "no resulta culpabilidad bastante para imponerle pena como autor ni como cómplice en el hecho, no debiendo entrar en la categoría de los demás por no ser militar, "fué condenado a expulsión" porque la comisión, dice también la sentencia, en su prudencia, "juzga necesario adoptar un temperamento adecuado a evitar los efectos de la perversidad que se va desarrollando en este individuo de un comercio peligroso para nuestra juventud y por si puede obtenerse su enmienda por medio de alguna penalidad". Tal era la misión a que se creía llamado el Consejo. ¡Condenar hasta a los inocentes, e imponerles penas graves para tratar de conseguir su enmienda! Los condenados a muerte interpusieron el recurso de gracia. El General Santana, cuyas intenciones en el caso no pudieron ser descubiertas por el ministerio, no quiso tomar resolución a pesar de que para ello le instaban sus ministros divididos en sus opiniones. Dos de ellos, Cabral y Bobadilla, opinaron por la gracia, los otros, Miura y Jimenes, por la ejecución de la sentencia. Santana convocó a los gefes superiores militares para consultarles el caso y reunidos en su palacio hizo dar lectura de la sentencia de condenación y sometió la cuestión a su consideración. El coronel Cabral, Ministro de lo Interior tomó la palabra y empezó por inclinar los ánimos a la benevolencia y a la gracia, pero el General Santana le cortó la palabra diciéndole: "Don Manuel, nosotros no debemos hablar ahora: escuchemos a los señores y después deliberaremos." Callóse el ministro Cabral y tomando la palabra el coronel Machado opinó por la ejecución de la sentencia. En el mismo sentido se manifestó el General Manuel Mora, a pesar de haberle recomendado Jimenes que se manifestara por la gracia, porque sería de peso su opinión y habérselo así ofrecido, que según se decia era uno de los cómplices de la conjuración y no es de dudarse, porque algunos meses despues fué sometido a juicio. Imitaron ese ejemplo muchos de los militares presentes, obedeciendo unos a sus pasiones y otros al terror. Ninguna voz, escepto la de los ministros Cabral y Bobadilla se alzó en defensa de las víctimas y disuelta la reunión decretó Santana la ejecución de la sentencia. Amaneció el 27 de Febrero, y ese día, de regocijo para los dominicanos que debían celebrar el primer aniversario de su independencia, se cubrió de duelo". (Mss. en poder del Lic. G. Despradel B.)

C'est au milieu de semblables circonstances, Monsieur le Ministre, que j'ai eu à présenter au Gouvernement dominicain le refus motivé du protectorat offert à la France et les ouvertures tendant à engager la nouvelle République dans son intérêt politique à prendre une part proportionnelle dans la dette d'Haïti C'était une corde sensible et dangereuse à toucher avec des hommes naturellement soupçonneux et chatouilleux dans leur amour propre. Cependant, comme j'avais amené de longue main ces ouvertures officieuses et que j'ai fait ressortir de mon mieux les avantages politiques et matériels de ce qu'on considère ici comme un sacrifice humiliant, je ne désespère pas de réussir à le faire adopter en principe. J'ai déjà pour moi le chef de l'Etat et deux ministres sur quatre; celui des affaires Etrangères que l'on considère comme le chef du Cabinet paraît seul défiant et intraitable (167).

[Fol. 280 v] Je ferai connaître aussitôt que possible à Votre Excellence le résultat de cette délicate négociation, de laquelle me semble dépendre l'avenir et même l'éxistence politique de cet état naissant.

Je ne terminerai pas cette dépêche, Monsieur le Ministre, sans vous dire combien il me semble regrettable pour notre considération et les intérêts du service en ce pays, que non seulement notre commandant de la *station spéciale d'Haïti,* n'ait pas jugé à propos de nous laisser un bâtiment en station dans ces parages, mais même qu'il semble vouloir éviter toute communication et toute relation avec notre ville. J'ignore les motifs qui le portent à agir ainsi et j'ai peine à m'expliquer pourquoi, depuis plus de cinq mois qu'il est au Port au Prince, il a cru devoir garder à mon égard un silence complet et même laisser à la voix publique le soin de m'apprendre son arrivée dans les eaux d'Haïti. Mr le Contr'amiral Laplace n'en a pas agi de même à mon égard.

Si nos intérêts n'avaient eu à souffrir de cette espèce d'abandon dans lequel on a laissé un agent qui n'a même pas un caractère officiel et reconnu pour le couvrir, je ne me serais pas permis de m'en plaindre à Votre Excellence.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
de Votre Excellence, le très-humble et le très-obéissant.
(Signé:) E. de Juchereau de St. Denys.

---

(167) Refiérese a Bobadilla, patrióticamente opuesto al pago proporcional, a Francia, de la que era sólo deuda de Haití.

64.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 3 MAYO 1845.

[*Fol. 285*]
—
Consulat de France à S^to^ Domingo.
—
Direction Politique
—
Bureau d'Amérique et des Indes
—
N.° 37.
—

Santo Domingo, le 3 Mai 1845.

Monsieur le Ministre,

Ne connaissant pas encore les vues du Gouvernement du Roi sur la question Dominicaine, mais prévoyant qu'elle ne pourrait avoir de solution favorable qu'autant que les Haïtiens consetiraient à reconnaître *en droit* l'indépendance des provinces de l'Est de S^t^ Domingue, je m'était attaché de longue main à faire comprendre au Président Santana et aux hommes les plus influents de la Constituante qu'on ne parviendrait probablement à obtenir du gouvernement de Guerrier aucune concession à cet égard qu'en achetant au prix d'un sacrifice pécuniaire la paix et le droit d'être reconnu comme nation indépendante et souveraine. Ce sacrifice consistait, selon moi, dans la prise d'une part proportionnelle de la dette d'Haïti vis à vis de la France.

Je ne me dissimulais nullement, Monsieur le Ministre, combien une telle détermination côuterait à l'amour propre d'une population victorieuse et d'origine espagnole; mais j'avais espéré qu'en parlant raison à ses gouvernants et en leur mettant sous les yeux les avantages incalculables qui devaient en découler pour le pays, ils finiraient par comprendre que ce sacrifice /
[Fol. 285 v] dont les effets n'étaient qu'eloignés, quant aux charges, serait plus que couvert par les économies immédiates qu'entrainerait le licenciement d'une armée nombreuse et deviendrait au contraire pour eux une véritable ressource en permettant de rendre à la culture les milliers de bras dont l'état de guerre la prive sans compensation aucune depuis plus d'un an.— A ces raisonnements, j'avais soin d'ajouter qu'il serait peu rationnel d'esperer que les Haïtiens, déjà froissés dans leur amour propre national par le résultat d'une guerre peu heureuse pour leurs armes et gravement lésés, dans leurs vues politiques, par le démembrement du territoire de la République, et dans leurs intérêts

materiels par la triste perpective de voir peser sur eux seuls par suite de la séparation dominicaine, la totalité de la dette contractée envers la France, voulussent jamais consentir à consacrer un tel état de choses et à renoncer à leurs droits sans être contraints par la force ou sans trouver une juste et convenable compensation.

Ces considerations, Monsieur le Ministre, ainsi que quelques autres que je crois inutiles de reproduire ici, avaient réussi à porter la conviction dans l'esprit du Président Santana et de quelques uns de ses Ministres. Déjà on ne repoussait plus cette voie possible d'arrangement, seulement en ne voulait pas traiter directement avec les Haïtiens. On ne voulait avoir à faire qu'à la France et on ne paraissait plus se refuser à se constituer son / dé-
[Fol. 286] biteur pour une part proportionnelle de la dette haïtienne si, à cette condition, elle consentait à se porter médiatrice et à obtenir pour la république dominicaine une paix honorable et la reconnaissance de son indépendance nationale par le gouvernement de l'ouest; cette reconnaissance devant, aux yeux des gens éclairés, entrainer, tôt ou tard, celles de toutes les nations amies d'Haïti.

Tels étaient, Monsieur le Ministre, la disposition des esprits et l'état de cette délicate question, au moment où m'est parvenue votre dépêche politique du 30 9^{bre} dernier (168).

La circonstance et le terrain eussent dû être favorables et propices pour tirer le meilleur parti possible des vues sages et bienveillantes et des instructions de Votre Excellence.

Il n'en était pourtant plus ainsi, les opinions peu encourageantes de la presse américaine et française, le bruit non démenti de mon désaveu et de pretendu rappel par Votre Excellence (169), aussi bien que le retard de la réponse faite à la demande de Protectorat offert à la France, sans refroidir précisément le dévouement de Santana pour nous, avaient toutefois eu déjà pour effet de le jeter dans l'indécision et dans une vague défiance de ses forces pour soutenir désormais le fardeau des affaires publiques. L'avenir de la République lui paraissant compromis, il tomba dans une

---

(168) V. *supra*, Doc. 61.

(169) En efecto, *Le Courrier des Etats Unis*, (New York, 24 oct. 1844), decía lo siguiente: "Hemos sabido que Mr. Juchereau de Saint-Denys ha sido llamado. La llamada de este funcionario ha sido decidida a consecuencia de las explicaciones dadas a Mr. Guizot por el Contralmirante de Moges, dice un periódico de París".

espéce d'inaction et d'affaissement moral et physique dont il ne s'est plus relevé. Sa santé gravement altérie donne même, depuis, de vives inquiétudes. De plus, ses ministres qui ne possédent ni son estime ni sa confiance et dont l'impopularité a
[Fol. 286 v] provoqué déjà des / tentatives sérieuses de contre-révolution, sont venus maladroitement compliquer ses embarras du moment. Pour étouffer les cris de la réprobation publique et se faire quelques partisans parmi les boutiquiers dominicains, ils ont eu la malencontreuse idée, en violation de la constitution et des principes libéraux consacrés par elle, de mettre au jour un décret qui interdit aux étrangers le commerce de détail. Cet acte impolitique ôtant le pain à une grande partie des étrangers établis a S^to^. Domingo, on se garda bien de m'en donner communication officielle. J'en eus connaissance par la voix publique; et dès que j'en connus les principales dispositions, je m'empressai officieusement de réclamer avec force contre son exécution. Le hasard me favorisa dans mes démarches; car le Président Santana étant venu, ce jour-là même, me faire visite, j'amenai adroite-ment la conversation sur les conséquences probables de ce décret. Santana en fut effrayé et il m'avoua ingénuement que ses ministres avaient trompé sa religion en lui faisant signer un acte qu'ils présentaient comme favorable à la fois au pays et aux étrangers. Il me promit d'en arrêter la publication.—De retour chez lui, le Président fit part de mes observations à ses ministres et leur déclara formellement que, fidéle à la constitution et surtout au principe vital de l'immigration, il ne voulait rien faire qui put en paralyser les effets. Ceux-ci parurent entrer dans ses vues; mais ils soutinrent que le décret n'y portait nulle atteinte et qu'il y aurait
[Fol. 287] peu de dignité à reculer devant son exécution. / Il fut donc publié presque clandestinement et des ordres furent donnés aux autorités pour qu'il reçut son exécution dans un délai déterminé.—J'en témoignai mon étonnement au Président. Il me fit part de sa perplexité et de ses embarras et me promit d'en suspendre l'exécution jusqu'au moment où il aurait pu connaître l'opinion du pouvoir législatif qui devait se réunir prochainement. Je n'avais pas cru devoir lui cacher, dans une visite particulière et en présence de ses ministres, que l'on verrait généralement dans la conception de cet acte un retour vers les préjugés des haïtiens, un hommage rendu à leurs doctrines exclusives et une véritable contre révolution dans les idées et les principes libéraux proclamés par les Dominicains et consacrés par leur constitution. J'ajou-

tai même, Monsieur le Ministre, que dans un Etat constitutionnel, un acte émané du pouvoir éxécutif seul ne pouvait détruire et rapporter une loi maintenue par la dite Constitution et votée librement par le pouvoir législatif; car j'avais oublié de vous dire que ce décret révoque la loi des Patentes encore en vigueur et est destiné à en tenir lieu.

Plusieurs de nos nationaux, entr'autres un vieillard octogénaire qui depuis 60 ans, s'est toujours livré sans entrave dans ce pays au commerce de détail, se trouvant atteints dans leur existence, si on leur enlevait cette ressource, j'ai cru, Monsieur le Ministre, quoique sans caractère officiel auprès de ce gouvernement, devoir soutenir et défendre avec énergie leurs intérêts. Ma fermeté en a imposé aux Ministres de Santana; et, depuis quatre mois, le fatal décret dont ils ne cessent de les menacer n'a point
[Fol. 287 v] encore reçu son / exécution. Il est vrai que pour sauver les apparences, ils en parlent souvent et que même depuis la réunion du congrès, ils ont cherché pour faire cesser toute résistance, à faire changer leur décret en loi; mais heureusement, leurs efforts ont été jusqu'ici infructueux et impuissants et j'ai lieu d'ésperer qu'ils n'en tenteront pas de nouveaux.

Votre Excellence voudra bien me pardonner d'arrêter si longtemps son attention sur des détails qui séraient sans importance et sans intérêt, s'ils ne me paraissaient nécessaires pour vous mettre à même de juger et d'apprécier sous leur véritable caractère les faits qui vont suivre.

Au moment où m'est parvenue votre dépêche politique du 30 9^{bre} dernier; la position du Président Santana, ainsi que je l'ai dejà dit plus haut, était des plus difficiles et des plus embarrassantes.— Exposé par les fautes, l'impopularité et les vues intéressées et égoïstes de ses ministres, à des tentatives sérieuses de contrerévolution, il se trouvait, en outre, sous l'influence énervante d'una maladie grave. Ne se faisant nulle illusion sur son inaptitude personnelle aux affaires et obligé pour la sûreté d'hommes qu'il n'estime pas de faire couler le sang de ses concitoyens ailleurs que sur le champ de bataille; Santana jetait toujours mais avec moins d'assurance que par le passé, un regard suppliant vers la France. Il ne cessait de me demander si j'avais enfin quelque bonne nouvelle à lui donner.

La dépêche précitée qui reproduit en partie les vues auxquelles, sans le savoir, je l'avais déjà préparé, vint lui /
[Fol. 288] donner quelque espoir de salut. Il me pria d'en don-

ner connaissance au Conseil des Ministres. Mais leur mauvais vouloir manifesté par leurs derniers actes, me fit penser que le moment était peu favorable et je retardai la communication. Santana m'ayant invité à ne pas l'ajourner plus longtemps, m'assurant que ses ministres y étaient préparés, je me décidai à me rendre au milieu d'eux au Palais National. Là, en présence du Présisident, je leur exposai de mon mieux les considérations qui avaient porté le gouvernement du Roi, dans leur intérêt bien entendu, à ne pas accepter le Protectorat offert à la France. Je leur indiquai en même temps le moyen que, dans sa sagesse, Votre Excellence considére comme le seul propre à arriver au même résultat, tout en éludant les inconvénients incontestables du Protectorat officiel.— Cette communication produisit tout d'abord une pénible impression sur des hommes esclaves de l'amour propre; mais ils ne tardèrent pas à comprendre combien la conduite du Cabinet français était loyale, généreuse et prévoyante. Ils se rassurérent et parurent satisfaits. Un seul, M^r^ Bobadilla, Ministre des affaires étrangères, homme peu franc et dont l'astuce fait seule le mérite, parut recevoir avec une défiance mal déguisée les témoignages de sympathie et de sollicitude de la France pour son pays. Je cherchai à le rassurer et à dissiper ses préventions en donnant au Conseil lecture textuelle des principaux paragraphes de la dépêche de Votre Excellence relatifs à cette délicate question. De nouvelles objections que jer cherchai à combattre et que combattirent avec moi Santana et deux de ses ministres, me convainquirent pleinement que Bobadilla serait hostile et opposé à l'arrangement pro-
[Fol. 288 v] posé.—Somme toute / la communication ne me parut pas avoir produit un mauvais effet sur l'esprit des autres ministres.

Le conseil désira savoir quelle pourrait être la somme à payer à la France; je repondis que j'ignorais entièrement, mais qu'il me semblait possible de l'évaluer à peu près, en prenant pour base de la part proportionnelle, soit les revenus du pays dominicain, soit l'étendue de son territoire, soit enfin la chiffre de sa population. Je leur observai, du reste, qu'en celà, je n'exprimais que ma manière de voir et que pour le moment il ne s'agissait que d'adopter la chose en principe, sauf à en discuter las dispositions lorsqu'il serait question de traiter.

Le Président et quelques Ministres parurent regretter que je n'eusse pas de pouvoirs pour traiter tout de suite, se montrant disposés à prendre pour base le chiffre des revenus actuels du pays,

mais avec la clause expresse que cette *concession serait la condition de la négociation de leur indépendance qui leur serait garantie par la France et en outre qu'ils se constitueraient directament nos débiteurs et nullement ceux des haïtiens.* Nous nous séparâmes satisfaits.—Je demandai une réponse écrite et on me promit de ne pas me la faire attendre longtemps.—Le lendemain, le Président me dit qu'il aurait désiré, avant de s'engager, prendre, sur cette importante question, l'avis de ses principaux officiers et celui de quelques uns des membres du Congrès. Je l'en détournai en l'assurant que le plus grand secret me semblait nécessaire s'il voulait éviter que les haïtiens, le sachant disposé à cette concession, n'en devinssent plus exigeants, dans le cas possible d'une transaction à l'amiable. /

[Fol. 289]

Les choses marchaient à souhait et l'offre écrite de la prise volontaire d'une part proportionnelle dans la dette d'Haïti allait m'être adressée, lorsque la conspiration de février dernier vint malencontreusement entraver la négociation et absorber toutes les préoccupations et toute l'attention de Santana. Un ministre, l'un des plus favorables au projet, M^r^ Cabral, dut partir pour la frontière de l'Ouest où il est encore; les deux autres ne pensèrent plus qu'à sauver leur portefeuille et laissèrent le champ libre à Bobadilla. Celui-ci en profita pour détourner Santana de tout arrangement de cette nature ou tout au moins pour l'engager à en ajourner la conclusion, se servant pour cela des moyens les moins avouables et même, assure-t-on, d'insinuations calomnieuses contre nous.—Toutefois Santana ne perdit qu'un moment de vue cet objet important et, dans les 1^ers^ jours d'avril dernier, je crois, il réunit le Congrès en séance extraordinaire et secrète, lui fit part de ses intentions et demander son avis. L'opinion du Congrès fut, dit-on, favorable au projet; mais il crut devoir se retrancher adroitement derrière son incompétence actuelle, disant que la Constitution donne au Président seul le droit d'ouvrir des négociations et de préparer les traités.—La maladie de Santana devenue plus grave lui ôta toute volonté et toute liberté d'action et le mauvais vouloir de Bobadilla prévalut de nouveau dans le Conseil. Aucune réponse ni verbale, ni écrite ne me fut faite (169a).

(169a) Es curioso que Saint-Denys no se refiera en esta comunicación, como otras veces, a las actividades de Buenaventura Báez. Quizás porque éste se dirigía directamente al Cónsul Levasseur. El activo Cónsul de Francia en

Voulant mettre un terme à cette indécision qui ne pouvoit que compromettre le succès de la négociation, je me décidai, le 21 avril dernier, après avoir long-temps et vainement attendu, à adresser au Président Santana la note / ci-jointe *(sous le N.° 1)* (170). Je ne la remis pas au Ministre des Affaires étrangères, parce qu'il est de régle ici que l'on s'adresse directement, pour tout, au chef de l'Etat, qui lui-même le veut ainsi.

[Fol. 289 v]

Cette note vint tirer le ministère Dominicain de sa torpeur indolente: malheureusement, l'un des ministres les plus favorables à l'arrangement était toujours retenu à la frontiére et les deux autres, quoique bien disposés, n'étaient pas de force à déjouer les vues intéresseés et les insinuations malveillantes de Don Bobadilla. Des allées et des venues continuelles du Palais National au Palais du Président, n'eurent autre résultat que de montrer à nu leurs

---

Port-au-Prince, Maxime Raybaud, que escondía su nombre tras el seudónimo de *Gustave D'Alaux*, da los siguientes pormenores de las gestiones de Báez, en su artículo *La Republique Dominicaine et l'Empereur Soulouque*, publicado en *Revue de Deux Mondes*, Paris, Mai, 1851, p. 492: "... et le gouvernement dominicain, tout en reconnaissant l'imposibilité de sauver la naissante Republique par elle même, persistait à ne s'adresser qu'à nous. Le 15 février 1845, M. Baez écrivait à M. Levasseur, notre consul à Port-au-Prince: "Vous n'avez qu'à nous indiquer le moyen que vous trouverez le plus convenable pour convaincre la France de notre sincère désir de nous placer sous sa puissante protection, *quel que soit le sacrifice qu'il nous faille faire pour l'obtenir*". Le Dominicains auraient en un mot consenti à nous payer au besoin leur quote-part de la dette haitienne, d'une dette qui ne les concernait pas. Pour vaincre nos résistances, M. Baez ajoutait: "Le gouvernement est dans la necessité de traiter avec la première nation qui lui offrira de le tirer de la position insolée où se trouve notre République". Peu de temps après, le président Santana renouvelait en vain ces solicitations; l'expédition de Pierrot rendait de plus en plus urgentes les nécessités invoquées par Baez, et les Dominicains preferaient cependant les chances d'une lutte inégale à la protection que la Grande-Bretagne leur offrait. Une nouvelle victoire les aidait bientôt à patienter, et ils ne profetaient de ce moment de répit que pour rentrer en négociation avec la France. M. Baez et deux autres commissaires partaient pour Paris. Au moment où la révolution de février éclata, la comission dominicaine n'avait pas même obtenu d'être recue officiellement, et c'est au gouvernement provisoire (mars 1848) que furent remises les propositions de Santana". (Los interesantísimos artículos de Raybaud publicados en la *Revue de Deux Mondes*, fueron recogidos en volúmen: Gustave D'Alaux, *L'Empereur Soulouque et son Empire*, Paris, 1856. Esta obra fué refutada por Britannicus, seudónimo de T. S. Heneken, en su obra *The Dominican Republic...*, anteriormente citada).

(170) V. Doc. 65, Anexo 1.

divergences d'opinion et leur embarras. Le 24 à 7 heures du matin, le ministre des Finances Miura, l'un des défenseurs du projet, vint chez moi me faire part des nouvelles chicanes suscitées par Don Bobadilla et me demandèr quelques explications au sujet d'objections soulevées par ce dernier. Pleinement satisfait par celles que je lui donnai, il me parla de l'embarras du Ministère et alla même jusqu'à me prier de rédiger moi-même le croquis de la réponse qu'ils auraient à faire. Je le remerciai de cette preuve de confiance, mais je lui fis comprendre que, voulant leur laisser leur libre arbitre sur cette question, il m'était impossible de répondre à ses désirs. Après une longue conversation sur la situation du pays et les embarras de l'administration, M^er^ Miura prit congé de moi, fort satisfait de sa visite, et en m'assurant que dans la réponse qui allait m'être faite, on s'en remettait entièrement, pour tout, à la loyauté et à la générosité de la France.

Votre Excellence concevra mon désappointement et ma surprise, lorsque, le lendemain matin, je reçus, au lieu / [Fol. 290] de la résponse qui m'avait été annoncée la veille, celle dont vous trouverez ci-joint copie *(Pièce n.° 2)* (171). —Il parait que Don Bobadilla, ainsi que j'ai eu lieu de m'en convaincre plus tard, profita habilement de la lassitude de ses collégues, rédigea cette pièce à sa manière et la présenta presque clandestinement à la signature de Santana. Ce dernier toujours souffrant et alité ne put en prendre connaissance ou du moins, n'en comprit pas toute la portée.

Je me rendis immédiatement auprès de lui, et bien qu'il vint de prendre médecine, il se leva et me reçut aussitôt. Avant d'entrer en explications, Monsieur le Ministre, je cherchai à m'assurer, s'il avait sciemment changé sa manière de voir à notre égard. Ayant acquis la certitude du contraire, je pris la liberte, en ma seule qualité d'ami, d'appeler toute son attention sur la portée et surtout sur la forme de l'acte important qu'il venait d'adresser au Consul de France. Je le lui lus avec lenteur et par les commentaires que j'y ajoutai, je cherchai, sans affectation, à en faire ressortir le ridicule et l'inconvenance. Le pauvre Président parut sortir d'un rêve; il n'en pouvait croire ses yeux et ses oreilles. Il fit aussitôt appeler MM. Bobadilla et Miura qui se trouvaient dans le salon voisin et leur demanda quelques explications auxquelles il voulut que

(171) V. Doc. 66, Anexo 2.

je fusse présent, malgré mes vives instances pour me retirer. Les réponses et le maintien embarrassé de Don Bobadilla me firent voir qu'il était loin de s'attendre à ce coup. Mer Miura, profitant de son désappointement, reprit courage et combattit, devant le Président, comme il les avait combattus devant le Con-
[Fol. 290 v] seil les phrases vides et les raisonnements / entortillés de son collégue des affaires étrangères.—J'eus lieu de me convaincre par suite de cette discussion que Mr Bobadilla avait voulu tromper la religion du Président et l'indisposer contre moi en lui présentant les expressions de ma note du 21 de avril comme impératives et coêrcitives. Je m'en plaignis en termes assez vifs, et Mr Bobadilla dut convenir, de fort mauvaise grâcé toutefois, qu'il s'était trompé.—Après ces explications, le Président manifesta le désir de retirer sa réponse et invita Mr Bobadilla en sa qualité de Ministre des affaires étrangères, à en rédiger une plus convenable et plus conforme à ses vues. Le Ministre, sans s'y refuser formellement, chercha à susciter de nouvelles difficultés. Je me retirai alors accompagné du Président qui, malgré son état de souffrance, voulut me reconduire jusqu'à la porte extérieure de son salon.

Une heure environ après être rentré chez moi, Mr Miura vint de la part du Président me présenter en brouillon la seconde réponse ci-jointe en original *(N.° 3)* (172), me demandant si je n'avais aucune modification à y proposer. Je lui observai qu'elle me paraissait éluder, comme la première, l'importante question de la part proportionnelle de la dette. Il en convint comme moi et se rejeta sur l'état d'extrême faiblesse du Président qui l'obligait a des ménagements envers Bobadilla, se réservant de revenir là-dessus lorsqu'il serait mieux portant. Il prit congé en me remerciant et en me disant qu'en contribuant à ouvrir les yeux du Président sur la duplicité de son collégue, je venais de rendre un nouveau service à son pays.—Une demi heure après. il me rapporta
[Fol. 291] lui-même la réponse / mise au net et signée par Bobadilla et par le Président, me priant de la part de ce dernier, de lui renvoyér la première qui était retirée; ce que je fis aussitôt par l'accusé de réception dont vous trouverez ci-joint copie *(Pièce n.° 4)* (173).

---

(172) V. Doc. 67, Anexo 3.

(173) V. Doc. 68, Anexo 4.

Tel est, Monsieur le Ministre, le récit fidéle de ce qui s'est passé; j'ai cru devoir en exposer tous les détails a Votre Excellence. Je la prie de me pardonner ce qu'ils peuvent avoir de futile et de fastidieux; mais ils m'ont paru nécessaires pour donner une idée exacte de la situation du pays et du véritable caractere des hommes que les circonstances plus encore que le mérite réel ont mis à la tête de son administration.

J'ajouterai seulement que l'arriêre pensée de Don Bobadilla, dans toute cette affaire, n'a pas tardé à se faire connaître. En effet, loin de garder le silence et le secret; il s'est, dit-on, empressé d'en entretenir ses amis et de se donner dans le public comme le seul défenseur des interêts et des droits du pays contre ce qu'il appelle les prétentions injustés et inqualifiables de la France. Non content de dénaturer les faits et d'altérer la vérité, il a cherché par ses ridicules déclamations à exciter contre nous les passions haineuses d'une population naturellement ombrageuse et défiante. Mais la vérité toute entière s'est fait jour et la conduite peu loyale de ce ministre a produit un effet tout contraire à celui qu'il en attendait.— Notre commandant de place, le général Alfau, jeune homme plein d'énergie et de véritable patriotisme, a offert aussitôt sa démission que l'on s'obstine à ne pas accepter. Le vénérable chef du Clergé Dominicain, si aimé du peuple et si dévoué aux intérêts français, a de nouveau menacé de se retirer et d'abandonner le pays. La ville entière s'en est émue.

Les hommes éclairés et impartiaux, habitués à voir dans tous les actes et dans toutes les démarches de Bobadilla
[Fol. 291 v] un côte personnel / et intéressé se sont étonnés de le voir se constituer aujourd'hui le champion de l'Espagne après l'avoir vu se montrer si chaud partisan de la France. Voici l'explication qu'ils donnent à ce brusque revirement: Bobadilla dont l'impopularité augmente tous les jours, prévoit, disent-ils, une chûte prochaine. En prenant la défense des droits et des intérets de l'Espagne, il espère pouvoir se donner pour victime de son dévouement et de sa fidélité à l'ancienne métropole et se ménager ainsi les bonnes grâces et la faveur du gouverneur de Puerto Rico où déjà une partie de sa famille est avantageusement établie. On remarque en effet que ce changement coincide avec l'arrivée à S^to^ Domingo du Père Bobadilla, son frère, qui depuis plusieurs années, habite S^t^ Jean de Puerto Rico.

Ces prévisions, Monsieur le Ministre, me paraissent justes et fondées; aussi je ne désespère pas de voir, aux premiers jours, le

Président Santana, libre de ses actions et mieux secondé par ses conseillers, reprendre une négociation au procès de laquelle est attachée, il le sait bien, la seule chance de salut et d'avenir pour son pays.

Pour moi, je crois devoir me borner maintenant à attendre et à exécuter strictement les instructions de Votre Excellence.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble et, le très obéissant serviteur

(Signé:) E. de Juchereau de S[t] Denys.

65.—ANEXO 1. CARTA DE SAINT-DENYS AL PRESIDENTE SANTANA. SANTO DOMINGO, 21 ABRIL 1845.

[*Fol. 292*] Santo Domingo le 21 avril 1845.

—

N.° 1

—

Pièce jointe à la dépêche politique.

—

N.° 37

Au Général Santana,
Président de la République Dominicaine,

Président,

Dans les premiers jours de février dernier, après en avoir conféré en particulier avec vous, j'ai eu l'honneur de communiquer, en votre présence, au Conseil des Ministres Dominicains, la réponse définitive du Gouvernement du Roi aux propositions que lui ont adresseés successivement, par mon intermédiaire, les divers gouvernements qui se sont succédés dans ce pays depuis la séparation.

Cette communication a dû vous convaincre de la loyauté, du désintéressement et surtout de la juste sympathie du gouvernement français pour votre jeune République. La sérieuse attention qu'il a apportée dans l'examen de ces propositions et des conséquences probables que pourrait entraîner pour l'avenir politique de votre pays leur acceptation pure et simple por la France, serait déjà une preuve suffisante de ses bienveillantes intentions pour les Dominicains, si les ouvertures officieuses que je vous ai faites depuis n'étaient un témoignage encore moins contestable de sa généreuse sollicitude pour eux.

Les explications tout amicales et confidentielles dans lesquelles je suis entré pour dissiper toute espèce de défiance et d'hésitation dans l'esprit de vos ministres ne m'ont laissé aucun doute qu'ils faisaient à nos bons conseils le même accueil que vous leur

[Fol. 292 v.] aviez fait personnellement vous même, / Président, dans notre conférence préliminaire. Une réponse écrite devait m'être faite dans le plus bref délai; on me l'avait promise et je l'aurais probablement déjà reçue, si les circonstances graves que vous avez eu à traverser, durant ces derniers mois, n'avaient détourné momentanément votre attention de cette importante affaire.

Aujourd'hui que votre gouvernement a repris toute sa liberté d'action, rien ne s'oppose plus, je pense, á ce que cette réponse me soit adressée pour être mise, quelle qu'elle soit, sous les yeux du Gouvernement du Roi, au moment surtout où l'arrivée à Paris des Commissaires haïtiens la rend nécessaire pour qu'il puisse arrêter ses idées d'une manierè définitive sur la solution à donner à la question d'Haïti. Vos intérêts me semblent exiger qu'elle soit claire et précise.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, Président, que mon amitié personnelle pour vous et mon dévouement à la cause dominicaine, me portent seuls aujourd'hui à faire cette démarche que je crois entierément inutile pour la sauve garde des intérêts français dans la question de S^{t} Domingue.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon amitié et de ma respectueuse considération.

Pour copie conforme à la minute déposée aux archives.

Le Consul de France, E. de Juchereau de Saint Denys.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

66.—ANEXO 2. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 25 ABRIL 1845.

[*Fol. 293*] Dios Patria y Libertad.

N.° 2 Santo Domingo 20 (174) de Abril de 1845,

— año 2do de la Patria.

Pièce jointe à la dépêche politique N.° 37. Pedro Santana
Presidente de la Republica
Al Señor E. Juchereau de S^{t} Denis, Consul de Francia.

—

He recivido la nota oficial que V: S: seha dignado dirijirme

(174) V. Error. Es del 25 de abril. V. infra, Doc. 68.

con fecha 21 del corriente exijiendome una respuesta clara y precisa sobre las comunicaciones que se digno hacerme a cerca de las proposiciones que los diversos gobiernos anteriores, despues de la Separacion habian hecho al gobierno frances por la mediacion de V. S.

Quedo enterado que las dichas proposiciones no han sido aceptadas, y por consiguiente quedan nulas y no avenidas

Habiendo examinado muy atentamente la cuestion propuesta de que nos obliguemos á pagar proporcionalmente una parte de la deuda que la Republica Haïtiana tiene consentida en favor de la Francia, el pueblo Dominicano en general, esta persuadido que no esta en el caso de pagar la mas minima parte de la mencionada deuda, ya por que el tratado de la Francia con los Haytianos no podia circunscribirse sino á los terminos del territorio que antes le pertenecia en esta isla, ya porque, sobre la parte del Este, solo la España podia invocar derechos que la Francia tenia, y que aun los mismos haytianos estaban obligados a respectar si hubieren sabido ser fieles á su constitucion y al derecho de gentes, y en fin, por que de la posicion de los haytianos en esta parte y de su permanencia en ella, no se pueden sacar otras consecuencias y efectos que los que produce la fuerza, la violencia, y una tiranica dominacion ejercida sobre pueblos desgraciados y des-
[Fol. 293 v.] validos, / con otras razones, que seria largo esplicar, y que nos contentamos con abandonar á un juicio imparcial, y aun a la justicia, humanidad, nobles y generosos sentimentos de la Nacion francesa.

Pero el Gobierno de la Republica Dominicana deseando su estabilidad, el fomento de la agricultura, y hacer cezar si fuere posible el estado de guerra con los Haytianos, situacion perjudicial á ambos pueblos y si los representantes del gobierno francès estan autorisados y con plenos poderes para una negociacion que tenga por base,

1.° El reconocimiento de la Republica Dominicana.

2.° Negociar el de la España, sin ninguna retribucion pecuniaria de nuestra parte.

3.° El constituirse la Francia garante de cualquiera tratado de paz que se haga con los haytianos por el cual renuncien para siempre a toda empresa sobra esta parte, y q^{e} en el caso que la pretendan, la Francia hara negocio propio p^{ra} impedir una invasion, y nos auxiliara con todo lo necesario para impedir una invasion

estrangera, en cambio de estas ventajas y de lapaz y estabilidad de la Republica, esta en un tratado solemne por medio de agentes plenipotenciarios, en compensacion de los auxilios de la Francia, de su generosidad, su humanidad y simpatia por la Republica Dominicana, conforme a su situacion actual y á su posibilidad podria ofrecerle una compensacion pecuniaria, cuyos pormenores quedarian fijados en el mencionado tratado.

Si los representantes del gobierno frances no se encuentran suficientemente autorizados para aceptar este negociado, y si ellos estiman que su gobierno puede acojer estas proposiciones, el de la Republica podria enviar á Francia un agente para someter a S. M. el Rey sus proposiciones y sus buenos deseos de estrechar relaciones de conveniencia reciproca, por las grandes esperanzas que le inspira la generosidad y filantropia de la nacion francesa /, no menos que la consideracion y la justicia de la justa [Fol. 294.] causa que con tanta Gallardia ha sabido defender el pueblo Dominicano.

En este caso nuestro enviado seria faborecido de las introducciones necessarias que no dudo le concederian los representantes aqui del gobierno frances.

Por el Presid^te^
El Secretario de Estado del despacho de Justicia, instruccion publica y relaciones Estrangeras

firmado: Bobadilla.

Con lo que dejo contestada su nota oficial

Dios guarde a V. S. muchos años.

firmado: Santana

Pour copie collationnée et conforme à l'original renvoyé sur sa demande, au Président Santana, qui, sur les observations du Consul avait consenti à le retirer en le remplaçant par la seconde réponse ci-jointe sous le n.° 3 et portant la même date.

Santo Domingo le 25 avril 1845,

Le Consul de France

E. de Juchereau de Saint-Denys.

67.—ANEXO 3. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 26 ABRIL 1845.

[*Fol. 295*] Dios Patria y Libertad

N.° 3

—

Pièce jointe à la dépêche politique N.° 37.

—

Republica Dominicana.

Santo Domingo 26 de Abril de 1845 y 2.° de la Patria (175)

Pedro Santana

Presidente de la Republica

Al Señor E. Juchereau de S[t] Denis, Consul de Francia.

En contestacion a la nota de V. S. de 21 del corriente debo decirle que el pueblo Dominicano no se considera en derecho obligado á satisfacer en proporcion la deuda que los Haytianos consintieron en fabor de la Francia, ya por que sobre la parte del Este solo la España podria invocar sus derechos, ya por que de la posecion de los Haytianos en esta parte y de su permanencia en ella, no se pueden sacar otras consecuencias y efectos que los que produce la violencia ejercida sobre pueblos desgraciados á quienes por medio del engaño redugeron á la miseria y á la mas vergonzosa esclavitud.

Mas el Gobierno de la Republica deseando estrechar relaciones de utilidad y conveniencia con todas las Naciones confiando en la generosidad y simpatías de la Francia, estaría pronto [Fol. 295 v] a entrar en otras proposiciones que pueden ser utiles / y a hacer cualquiera sacrificio pecunario por nuestra estabilidad y cuyas bases se establecerían por medio de agentes plenipotenciarios revestidos de poderes necesarios.

Mis indisposiciones de salud con bastante pena me habian impedido hasta ahora ocuparme de hacer a V. una respuesta sobre este importante negocio.

Por el Presidente
El Secret.° de E[do] del despacho de justicia, instruccion publica y Relaciones Extrangeras. (Signé:) Bobadilla.

Dios guarde a V. S. muchos años

(Signé:) Santana

---

(175) Esta comunicación es del 25 de abril de 1845. V. en A. G. de la N., *Copiador de Oficios de Relaciones Exteriores*, 1844–1850, folio 32. Publicada con fecha errónea (25 de mayo), en *B. A. G. N.*, 1939, vol. 6, p. 119.

68.—ANEXO 4. CARTA DE SAINT-DENYS AL PRESIDENTE SANTANA. SANTO DOMINGO, 25 ABRIL 1845.

[Fol. 296]

—

N.° 4

—

Copie

—

Pièce jointe à la dépêche politique N.° 37

—

Santo Domingo le 25 avril 1845.

Au Général Santana

President de la République Dominicaine.

President,

J'avais reçu ce matin votre première réponse à ma note du 21 de ce mois.—M[r] le Ministre des finances me remet à l'instant même celle que vous vous êtes décidé à lui substituer après les explications franches et amicales que j'ai eu l'honneur de vous soumettre verbalement, il y a quelques heures.

Bien que cette dernière ne me paraisse pas répondre entièrement aux vues que vous vous proposez, pour justifier la bienveillante sollicitude de la France à votre égard, je vois pourtant avec plaisir que vous n'avez pas hésité à retirer celle dont la forme ne me paraissait pas tout-à-fait admissible.

Sans préjuger en rien la question que vous traitez dans le premier paragraphe de votre note, question sur laquelle je ne partage pas, en droit du moins, votre manière de voir, je me bornerai à vous accuser réception de cette pièce, que je vais mettre le plus tôt possible sous les yeux des Ministres du Roi.

Je vous trasmets ci-joint, en original, votre première réponse que vous me priez de vous renvoyer en la considérant comme non avenue.

Veuillez agréer, President, les nouvelles assurances de ma respectueuse considération.

(Signé:) E. Juchereau de S[t] Denys.

Pour copie conforme à la minute déposée aux archives de la Chancellerie

Le Consul de France
E. de Juchereau de S[t] Denys.

69.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 25 JULIO 1845.

[*Fol. 301*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Direction Politique

—

Bureau d'Amérique et des Indes

—

N.° 38

—

Duplicata

—

Transmission du nouveau tarif des douanes dominicaines

—

Il présente en général une réduction de 20 à 25 p % sur les taxations du tarif haïtien de 1838

—

Réflexions au sujet de cet acte important.

—

Santo-Domingo le 25 juillet 1845.

Monsieur le Ministre,

Gravement malade depuis deux mois, je profite des premières forces de ma convalescence pour adresser ci-joint (176) à Votre Excellence un exemplaire de la nouvelle loi et du nouveau tarif des douanes dominicaines, récemment adoptés par le Congrès de ce pays. Bien que j'aie déjà transmis directement cet acte important à Votre Excellence, *sous le timbre de la direction commerciale,* je ne crois pas inutile de l'envoyer, *à titre de renseignement,* à la direction politique de Votre Ministère, car il me semble avoir aussi son côté politique.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer, Monsieur le Ministre, que je n'ai point à regretter les peines que je me suis donné à l'occasion de la discussion de cette loi. Mes efforts et mes démarches, sans avoir obtenu tout le succés que j'aurais désiré, ont cependant triomphé en partie du mauvais vouloir et des préjugés de quelques esprits rétrogrades et ennemis nés de toute concession à l'étranger. Vous voudez bien reconnaître, je l'espère, que, dans la fausse position où je me trouve ici depuis la séparation, sans caractère *officiellement reconnu,* il n'eut pas été rationnel d'exiger plus d'un [Fol. 301 v] Etat / naissant interessé et décidé à ne faire de concessions commerciales qu'aux gouvernements qui reconnaitront son indépendance, et sa nationalité.—Si le gouvernement du Roi trouve un jour convenable à ses intérêts d'entrer dans cette voie, je ne doute pas qu'il ne soit

(176) Omitida en las copias de la "Mision Paradas". V. en *Colección de Leyes...*, 1845, doc. 35.

possible à ses agents d'obtenir pour son commerce de plus grands avantages.

Le nouveau tarif dominicain est incontestablement plus favorable au commerce français que le tarif haïtien de 1827, remis en vigueur dans ce pays, depuis la séparation par un décret de la Junte gouvernamentale en date du 27 juillet 1844. J'ai eu l'honneur, dans le temps, de mettre cet acte sous les yeux de Votre Excellence.

Bien que reproduisant en grande partie les taxations fixes du tarif haïtien de 1838, le tarif nouveau présente en général sur ce dernier, du moins sous le rapport de l'importation, des avantages notables pour le commerce étranger. La nouvelle loi consacre, en outre, l'importante réduction de 50 p. % sur le droit de tonnage, ainsi que la faculté, pour les navires étrangers, d'aller, moyennant permission préalable, et concurrement avec les caboteurs dominicains, charger sur la côte, faveurs momentanées que mes efforts réitérés avaient obtenues par décret du Président de la République.

En lui-même, Monsieur le Ministre, ce nouveau tarif, dont les taxations ont eu, en général, pour base le chiffre élevé
[Fol. 302] de 16 p. % calculé, au prix de facture, / sur la *valeur actuelle* des marchandises importées, eut été bien loin de nous être aussi avantageux que le tarif haïtien de 1838. Mais une disposition essentielle que je suis heureusement parvenu à faire admettre dans la loi en a changé entièrement le caractère onereux. Ce changement est du à l'adoption d'un principe que j'ai fortement soutenu et qui n'a prévalu qu'à grand peine dans le Congrès dominicain. Il consiste à faire payer *moitié en monnaie forte d'Espagne et moitié en papier dominicain* le montant des droits de douane qui, sous le régime haïtien étaient taxés et payés intégralment en monnai forte. Votre Excellence n'ignore pas que la gourde en papier dominicain ne vaut ici, en moyenne, qu'un tiers de gourde forte (1.^{f} 75^{c}), à raison de 48^{f} par doublon d'Espagne.

L'article 30 de la nouvelle loi consacre cette importante disposition dont le rejet eut été bien fâcheux pour les intérêts du commerce étranger dans ce pays. Son adoption, au contraire, nous fait jouir, pour la généralité des articles, d'une réduction *de 20 à 25 p.* % sur les taxations du tarif haïtien de 1838, bien qu'on ait jugé à propos de substituer, jusqu'à *nouvel ordre*, le yard à l'aune pour le mesurage de quelques uns d'entr'eux.

Je vais tâcher de le démontrer, en prenant pour exemple les vins et les eaux de vie de France:

Le tarif haïtien de 1838 frappe d'un droit fixe de = 4 gourdes fortes d'Espagne (21 francs) la barrique de vin de Bordeaux ou autre crîo, contenant 60 gallons;

[Fol. 302 v] Le tarif dominicain frappe la même barrique de vin / d'un droit fixe de 4 gourdes fortes et 80 cents, à raison de 8 cents par gallon. Il y aurait donc 4/5es de gourde forte d'augmentation sur la taxe haïtienne, mais, comme la moitié du droit total (ou 2 $ 40.c) doit être acquitté en papier à raison de 1.f 75.c par gourde, il en résulte qne la barrique ne paye en définitive que 16.f 80 au lieu de 21 francs.—Il y a donc 20 p. % de réduction.—Cette différence est beaucoup plus forte encore pour la barrique d'eau de vie de même contenance. Taxée par le tarif haïtien à 5.f 25 par gallon; elle payait en totalité 315 francs; taxée par le tarif dominicain à 50 cents seulement par gallon (25 cents forts et 25.cs papier ou environ 1.f 75c) elle ne paye plus aujourd'hui que 105 frcs ou le tiers de l'ancien droit.—Il y a donc une réduction de 30 p. %.

Je ne crois donc pas, Monsieur le Ministre, être au-dessous de la vérité en calculant, *en moyenne,* de 20 à 25 p. % la réduction résultant du nouveau tarif.

Il me reste quelques mots à dire *des exportations.* Sous ce rapport, le nouveau tarif ne paraît pas, au premier coup d'œil, très-favorable en ce qui concerne les bois d'acajou et d'espinille, principal article de nos chargements de retour. En effet l'élévation de 10 à 18 gourdes en papier par millier de pieds paraît exorbitante. Il est vrai que dans le tarif de 1838 ce droit d'exportation est augmenté d'un droit *dit territorial* de 12 gourdes, en tout 22 gourdes en papier payables en totalité par le charger seul (voir art. 20 du tarif de 1838).

[Fol. 303] Le droit actuel de 18 gourdes en papier par mille / pieds serait donc inférieur de 4 gourdes en papier à la taxe ancienne.—Quelques négociants m'assurent pourtant, que dans ces derniers temps, la douane haïtienne ne percevait plus les 12 $ de droit territorial; d'autres contredisent cette assertion. J'ignore ce qui en est; mais je pense que dans le cas où elle serait exacte, nous pourrions, en quelque sorte, trouver une compesation à cette augmentation dans la disposition du paragraphe 2 de l'article 53 de la nouvelle loi de douanes qui dit formellement que pour les bois d'acajou et d'espinille le droit sera perçu d'après le *tonnage officiel* du navire (on calcule ici trois tonneaux par mille pieds); d'où il s'ensuit que toute quantité embarquée en sus ne

paye aucun droit. Votre Excellence n'ignore pas qu'en général les capitaines français trouvent toujours moyen, pour ces bois, d'embarquer de 15 à 25 p. % de plus que ne semble le comporter la fauge officielle du navire. Nous en avons ici de fréquents exemples.

Le tabac en feuilles est après le bois d'acajou l'article le plus important des exportations dominicaines. Il est acheté exclusivement pour les ports d'Allemagne et des Etats-Unis d'Amérique. Le nouveau tarif double le droit qui pesait sur cette feuille.—Bien que cette aggravation nous touche peu pour le moment, je n'ai pas négligé de réclamer fortement contre elle. Mais mes réclamations à cet égard et à l'égard des bois d'acajou et d'espinille, ont été et devaient être sans résultat. En effet, dans l'état de pé-
[Fol. 303 v] nurie où se trouve le trésor / dominicain qui n'est alimenté que par le revenu des douanes, le gouvernement voyant tous les jours augmenter le déficit a cru qu'il ne pouvait que gagner à une forte augmentation de droits sur ceux des produits du sol qui sont indispensables pour former les chargements de retour. Il a pensé que le commerce serait obligé de les prendre à tout prix; et en cela il ne s'est point trompé, car l'exportation de ces denrées s'est déjà considérablement accrue.

J'ai lieu d'espérer pourtant que, lorsqu'il se sera créé de nouvelles ressources et qu'il se trouvera mieux assis et en paix, le gouvernement de Santana se fera un devoir de revenir à l'ancienne taxe.—Pour le moment, Monsieur le Ministre, nous avons presqu'à nous féliciter de n'avoir pas à supporter une plus forte augmentation sur ces deux articles, car elle avait eu de chauds partisans dans le sein du Congrès législatif.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
de Votre Excellence,
le très-humble et le très-obéissant serviteur.
(Signé:) E. de Juchereau de St. Denys.

P. S.—Je crois devoir observer que dans le nouveau comme dans l'ancien tarif tous les droits *d'exportation* sont taxés et payés uniquement en monnaie du pays.

70.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 27 DICIEMBRE 1845.

[*Fol. 330*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique.

—

N.° 39

—

Rapport sur la situation actuelle de la République Dominicaine

—

Santo-Domingo le 27 décembre 1845.

Monsieur le Ministre,

La fin d'un hivernage bien rigoureux pour moi et le retour tardif de la belle saison, ayant enfin apporté une sensible amélioration dans mon état de santé, me permettront, je l'espère, à l'avenir, de donner à ma correspondance politique avec Votre Excellence, toute l'activité que lui avaient momentanément fait perdre mon état habituel de souffrance et mon extrême faiblesse. Heureusement que la prolongation du *statu quo* politique et administratif de ce pays rendent peu regrettable pour les intérêts du service du Roi une interruption forcée, qui n'a pas été la moindre de mes contrariétés durant ces derniers temps.

Le peu de succès des dernières tentatives d'invasion faites par le Président Pierrot et las nouvelles victoires qu'elles ont valu aux Dominicains n'ont apporté aucune amélioration dans la situation présente et l'avenir politique du pays.—Loin de là: les populations fatiguées par deux années de guerre se découragent et refusent de nouveaux sacrifices, toujours sans résultat décisif et pourtant toujours nécessaires. Les faibles ressources du trésor s'épuisent; l'enthousiasme se refroidit et s'eteint; / le mécon-

[Fol. 330 v.] tentement gagne les masses; les maladies ont décimé l'armée; la désertion éclaircit chaque jour ses rangs. Les frontières de *Las Matas,* de *S^t Jean* et *de Neyba* se trouvent en ce moment presque sans défenseurs. Heureusement que du côté du nord, dans le *Cibao* une administration moins imprévoyante et plus occupée de la santé et du bien être du soldat a su conserver encore sur pied des forces suffisantes, dit-on, pour tenir en respect, sur la frontière de Laxaron les troupes de Pierrot.—Du côte de la mer des armements nombreux, que le gouvernement dominicain fait poursuivre avec une grande activité, paraissent devoir préserver le littoral de toute tentative sérieuse de blocus et de dé-

barquement. Il compte en ce moment, huit bâtiments armés, dont sept goëlettes et un brig. On attend d'un jour à l'autre, de S[t] Thomas, où on l'a envoyée compléter son armement, la Corvette *l'Alerte,* récemment achetée au commerce américain.

On s'attend, chaque jour, chez nous à être attaqué de nouveau par terre et par mer; et, si les dernières nouvelles de Port au Prince et du Cap ne présentaient la situation de Pierrot comme à peu près désespérée, on n'aurait pas lieu d'être sans inquiétudes sérieuses pour l'avenir.—Le Président Santana, toujours sous l'influence de ce découragement et de cette défiance produits par le peu d'armonie et d'unité de vues qu'il voit régner dans son Con-
[Fol. 331] seil des ministres, tantonne, hésite / et n'ose prendre sur lui aucune mesure décisive. Il voudrait ménager toutes les opinions et son indécision ne fait que des mécontents en donnant des espérances aux intrigants et aux ennemis de l'ordre. Se méfiant avec raison de son ministre des affaires Etrangères, Don Thomas Bovadilla, qu'il sait être dévoué à l'Espagne, Santana cherche à la froisser sans oser l'éloigner ouvertement. La nomination du général Joaquin Puello au ministère de l'Intérieur, confié depuis la mort du titulaire (Cabral Bernal) à Thomas Bovadilla, nomination qu'il croyait propre à forcer ce dernier à la retraite, n'a point encore amené ce résultat.—Votre Excellence se rappellera peut-être que Puello est l'auteur de ce 18 brumaire dominicain qui, en mai 1844, renversa brutalement Bovadilla, alors chef du gouvernement provisoire du pays. Le général Puello qui passait à cette époque pour l'ennemi de le France s'est rattaché depuis à nos intérêts et s'est montré l'un des plus chauds partisans de la prise d'une part proportionnelle dans la dette d'Haiti, fortement repoussée par Bovadilla aujourd'hui son collégue au ministère. Le choix inattendu a fait sensation dans le public et a paru trés-significatif. Quelles en seront les conséquences? (177) Elles seraient faciles à prevoir si l'on pouvait compter un peu plus sur l'énergie et la fermeté de Santana. Jusqu'ici, il n'a rien produit de décisif; il n'a eu pour effet que d'introduire un nouveau ferment de haine dans un conseil, déjà trop divisé de vues et d'intérêts. /

[Fol. 331 v] Voilà, Monsieur le Ministre, où nous en sommes, pour le moment, à Santo-Domingo. Si à ces difficultés présentes nous ajoutons celles produites par la vague inquié-

(177) Primero, el rompimiento entre Santana y Bobadilla, y luego, la muerte de Puello.

tude qui travaille aujourd'hui une population découragée et épuisée de sacrifices, les tentatives incesantes de troubles et de bouleversement fomentés sourdement parmi les noirs de le partie espagnole par les rares mais actifs partisans d'Haïti et de l'Espagne ainsi que les embarras d'une politique imprévoyante et maladroite à l'intérieur et l'extérieur, nous aurons tracé un tableau exact, mais peu rassurant de la situation de ce malheureux pays.—Apropos des amis de l'Espagne, j'oubliais de dire à Votre Excellence qu'ils ont tout mis en jeu pour attirer dans leur parti le vénérable chef du clergé Dominicain, Don Thomas de Portès, qu'ils savent avoir pour moi toute l'affection et la confiance d'un père. Ce respectable Prélat, dont l'influence est si décisive sur l'esprit des populations des villes et des campagnes, est heureusement resté inébranlable dans ses affections et ses convictions politiques, quoiqu'il soit lui-même espagnol d'origine et d'éducation.

Pour moi, Monsieur le Ministre, au milieu de toutes ces complications, fidéle à la ligne de conduite que m'a tracée Votre Excellence dans ses intructions du 30 novembre 1844, j'ai cru devoir me borner, après les négociations du mois d'avril dernier (voir ma dépêche politique n.° 37.), à attendre vos ordres et à observer les événements et les hommes, en me tenant à l'écart,
[Fol. 332] sans négliger, toutefois, / lorsque les circonstances l'ont exigé, de défendre énergiquement les intérêts de notre commerce et les personnes de nos nationaux.—Mon état de santé et ma position de jour en jour plus délicate m'en eussent, d'ailleurs fait un devoir, à défaut des ordres de Votre Excellence. Et, aujourd'hui, dans l'ignorance des motifs qui font *agir différemment* notre Consul général au Port au Prince et, en présence des intrigues incessantes de ceux qui passen ici pour *ses confidents et ses agents secrets,* je m'applaudis de l'avoir adoptée et suivie.

Je ne dois pas supposer, Monsieur le Ministre, que dans la question de la prise d'une part proportionnelle dans la dette d'Haïti par le gouvernement Dominicaint, Mr Levasseur ait reçu de Vo- Excellence des instructions différentes de celles que i'ai reçues moi-même, et cependant des correspondances *suivies* et *secrétes* avec le docteur Chancu qui remplissait ici les fonctions d'agent consulaire de france avant mon arrivée, ainsi qu'avec quelques uns des anciens signataires des propositions de Port au Prince (les Sieurs Abreu, Ventura Baez, etc.), correspondances couvertes du *sceau officiel du Consulat général* et communiquées clandestinement au chef de l'Etat, n'ont cessé de donner et d'entretenir ici des espé-

rances contraires aux vues du gouvernement du Roi. Aussi sur la foi de promesses que l'on a sans doute mal comprises ou exagérées, on n'avait garde de reprendre les négociations d'avril, ainsi qu'on m'en avait déjà manifesté l'intention; on se flattait au contraire et même on se félicitait publiquement de voir, au mois d'octobre au plus tard, la république Dominicaine/ reconnue par
[Fol. 332 v.] la France sans sacrifices et sans condition. Comme de mon côté je n'en pouvais en dire autant, je ne tardai pas à être vu de mauvais oeil et même regardé comme l'ennemi de l'indépendance Dominicaine.

Ces faits, Monsieur le Ministre, sont aujourd'hui de notoriété publique, et M. Levesque, commandant la Corvette du Roi *La Blonde,* que a quitté notre port, il y a quelques jours; n'a pas dû manquer, je pense, à son arrivée au Port au Prince d'en instruire le commandant de la subdivision navale d'Haïti et, par suite, M. le ministre de la Marine. Voilà pourquoi je me suis cru obligé de les porter moi-même à la connaissance de Votre Excellence, me réservant en temps et lieu, d'y ajouter quelques autres explications, si elles deviennent nécessaires.

Le mois d'octobre, si impatiemment attendu, est arrivé sans amener la reàlisation des espérances données ou conçues un peu trop légérement. Le désappointement a été grand. Des correspondances officielles ont été échangées *directement,* depuis, entre le Président Santana et M^r^ Levasseur (178). Ce dernier doit, je pense, en avoir donné communication à Votre Excellence. J'aime à espérer qu'elles auront pour résultat de rétablir la question dès vues de la France sous son véritable jour et que dès lors le gouverne-

---

(178) En efecto, en el *Copiador de Oficios de Relaciones Exteriores,* 1844-1850, folios 33-35, (A. G. de la N.), hay la siguiente comunicación del Presidente Santana al Cónsul Levasseur:

"Santo Domingo, 10 de octubre 1845.

Al Sr. Levasseur, Cónsul General de S. M. Cristianísima el Rey de los franceses en la Ra. Ha.—Sr. Cónsul: Altamente reconocido de las benévolas intenciones y procederes jenerosos que V. S. ha usado constantemente para con el pueblo Dominicano, que me cabe el honor de presidir, deseando por otra parte la estabilidad y engrandecimiento de ese mismo Pueblo, que tan grandes sacrificios está haciendo por su Libertad, y p^a^ sacudir un yugo ilegal y ominoso, y convencido de que él no puede alcanzar el grado de prosperidad á que es acreedor, sino por sus relaciones íntimas y francas con las Naciones cultas y civilizadas, y como quiera que tanto por los intereses directos, que tiene con el Pais la Fran^a^, como por las simpatías de q.^e^ nos ha dado pruebas yo he pensado siempre que

ment dominicain ne se faisant plus illusion sur ses véritables intérêts, ne tardera pas à rentrer dans la voie de salut que
(Fol. 333) lui traçait / en novembre 1844 la bienveillante sollicitude du Gouvernement du Roi. Déjà la promesse m'en a été faite; mais je crains bien qu'elle ne reçoive son entière exécution qu'après que Votre Excellence aura fait déclarer *de nouveau* au gouvernement de Santana qu'il doit renoncer désormais à toute autre espérance d'arrangement. Cependant, comme acheminement et sans doute comme preuve de ses bonnes intentions, Santana a déjà introduit le général Joaquin Puello dans son conseil et de plus il m'a adressé, il y a quelques jours, la note officielle, dont ci-joint copie (n° 1.) (179) par laquelle il me prie de négocier par l'intermédiaire de M^r^ Levasseur un échange de prisonniers avec le gouvernement de Pierrot. Je me suis empressé de donner cours à cette importante affaire.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

P. S.—J'aprends à l'instant même qu'un courrier, arrivé ce matin de Puerto Plata, a porté au gouv^t^ la nouvelle officielle que trois navires de la flotte haïtienne, compromis par les mauvais temps et entraînés par les courants sont venus s'échouer sur les récifs qui avoisinent ce port. Ce sinistre aurait mis, dit-on, entre les mains

---

tantos motivos juntos, intereses recíprocos, ventajas de una y otra parte nos debían atraer a un tratado que fuere en el interés bien entendido de ambas partes; pero como quiera que desde el 25 de Abril último han quedado disueltas todas las proposiciones antecedentes, según nota dirigida al Sr. E. Juchereau de St.-Denis, y calculando que acaso el abrir negociaciones con otra Nación podría contrariar los lejítimos intereses que la Francia tiene sobre la parte antes Francesa de la Isla, y entendiendo que es V. S. el q.^e^ tiene poderes jenerales de su Nación p^a^ representarla y hacer concluir cualquiera tratado, antes de adelantar ningun otro paso, creo que V. S. no llevará a mal el que yo indique mis deseos de abrir si fuere posible proposiciones de un tratado con persona lejítimamente representada para concluir lo más conveniente ó poder obrar con libertad absoluta con cualq^a^ otra Nación sin q.^e^ quede comprometida nuestra delicadeza en manera alguna.

Aprovecho S.r esta ocasion p^a^ ofrecer a V. S. mis respetos, y la distinguida consideración con que soy su muy affmo servidor, firmado—El Presid.^te^ de la Rca.—Santana.—Refrendado por el Srio. de E.^do^ del Despacho de Justicia Instruccion Pca. y Relaciones Exteriores.—firmado.—Bobadilla".—(Hay otra comunicación, del 5 de dic. 1845, en que Santana le avisa recibo a Levasseur de su nota del 18 de nov. 1845, con la que éste respondió a otra de Santana, del 10 de octubre del mismo año).

(179) V. Doc. 71, Anexo 1.

du gouv[t] de Santana l'amiral Cadet Antoine, lui même, son état-major et *cent dix neuf* soldats ou matelots. Au nombre des bâtiments echoués qu'on dit perdus sans ressource se trouve le trois mats portant le pavillon de l'Amiral.—C'est tout ce qu'on sait pour le moment.

(Signé:) E. J. S. D. (180)

71.—ANEXO 1. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS, SANTO DOMINGO, 5 DICIEMBRE 1845.

[*Fol. 329*]

—

N.° 1

—

Jointe à la dépêche N.° 39.

—

Republica Dominicana.

Santo Domingo 5 de diciembre de 1845, año 2[do] de la Patria.

Pedro Santana,
Presidente de la Republica
Al Señor E. Juchereau de S[t] Denis, Consul de S. M. el Rey de los franceses.

Señor,

La suerte de la guerra ha puesto en nuestras manos un numero aproximativo de 25 prisioneros que yá, por el Norte ó por el sud han caido en las manos de nuestros guerreros, los cuales son tratados con la mayor humanidad, aunque sabemos que los Haytianos no dan la misma acojida a los nuestros, y que han cometido algunos actos desconocidos por el derecho de la guerra entre pueblos cultos. Sin embargo, como puede suceder que algunos Dominicanos jiman bajo el poder de aquel gobierno, desearíamos que V. S. emplease su mediacion, por medio de los agentes del Gobierno de S. M. el Rey de los franceses en Haïti, para
[Fol. 329 v.] ofrecerles un canje / en obsequio de la humanidad, Si esta proposicion es aceptable y si el Gobierno Haytiano quisiere confiar nuestros prisioneros á un Buque frances,

(180) Refiérese al naufragio de la escuadra haitiana del Almirante Cadet-Antoine, ocurrido en aguas de Puerto Plata el 21 de diciembre de 1845, mientras la nueva "Invencible" se preparaba a atacar la ciudad.

nosotros entregaremos inmediatamente, y en numero igual los suyos, y satisfariamos cualesquiera gasto que se haga en la conduccion de los nuestros.

Tenga V. S. la bondad como yo lo espero de darle a esta solicitud el curso que crea conveniente

Refrendado,

El Sec° de E. encargado del Despacho de Guerra y Marina.

Quedo de V^d su mas atento Servidor,

firmado—Santana.

Pour copie conforme á la minute déposée dans les archives de la chancellerie du consulat de France.

Le chancelier
(Signé:) Malespine

72.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 21 ENERO 1846.

[Fol. 338]

—

Consulat de France à S^to Domingo.

—

Direction Politique

—

Bureau d'Amérique et des Indes

—

N.° 40.

—

Duplicata.

—

Santo Domingo, le 21 janvier 1846.

Monsieur le Ministre,

Dans une de mes précédentes dépêches, je portais succinctement à la connaissance de Votre Excellence la nouvelle que venait de recevoir le Président Santana du sinistre arrivé, dans la nuit du 21 décembre dernier, à une portée de canon de Puerto Plata, à trois bâtiments de la flotille haïtienne commandée par le général de division Cadet Antoine.

On ne connaissait point alors les détails de cet événement providentiel qui a sauvé ce port dominicain et mis au pouvoir de Santana plus de 150 prisonniers haïtiens.—Deux goëlettes d'Haïti, *la Guerrière* et le *Dieu Protége*, armées chacune d'une pièce de canon de 18, en coulisse, et de 6 caronades de 12, poussées par un violent coup de vent du nord, ont été lancées avec tant de force sur les récifs qui avoisinent Puerto Plata qu'il a été impossible jusqu'ici de les relever. *L'Union,* qui portait

le pavillon de l'Amiral Cadet Antoine, a eu le même sort; mais elle a été beaucoup moins maltraitée. Elle est déjà remise à flot et ne tardera pas, dit-on, à venir renforcer, sous peu de jours, la flotte Dominicaine à Santo Domingo. La présence de l'amiral Haïtien à bord de cette dernière / goëlette, au moment de son échouement, avait fait croire aussi à la perte du trois mats haïtien *le Président,* mais ce bruit n'avait rien de fondé. Ce bâtiment n'avait pas quitté le port du Cap.—On assure ici que les autorités de Puerto Plata sont parvenues, après de grandes difficultés, à sauver une partie de l'artillerie et du matériel des deux goëlettes qu'on n'a pu remettre à flot.

[Fol. 338 v]

Instruits par des avis secrets que la flotille dominicaine avait quitté Puerto Plata pour venir se ravitailler à Santo Domingo, les Haïtiens avaient jugé le moment favorable pour surprendre ce port important et s'en emparer. Ils avaient su dit-on s'y ménager des intelligences; et tout porte à croire que, sans la main invisible de la Providence qui, cette fois encore, s'est montrée si favorable aux dominicains, cette tentative eut complétement réussi et que le pavillon d'Haïti flotterait de nouveau aujourd'hui à Puerto Plata et peut-être même à Santiago, capitale du Cibao.

S'il faut en croire les bruits qui circulent vaguement dans le public, plusieurs personnes seraient gravement compromises dans cette affaire, qui a motivé l'envoi dans ces deux villes du Colonel Estevan Aybar, chef supérieur politique de la province de Santo Domingo et l'homme de confiance du Président Santana. Ces bruits fâcheux prennent leur fondement dans le silence absolu que le gouvernement garde à cet égard et plus encore dans le secret dont il cherche à entourer la mission du Colonel Aybar et son brusque départ pour les provinces du Nord.—On ne sait rien de plus à cet égard; car, depuis quelque temps, nous sommes sans comunication avec la Capitale del Cibao. Moi-même je suis sans nou-

[Fol. 339]

velles de mon correspondant dans cette ville. /

L'amiral Cadet Antoine, les officiers sous ses ordres et les équipages des trois bâtiments échoués à Puerto Plata sont depuis les premiers jours de ce mois, dans les prisons de Santo Domingo. Ils ont été soumis, les uns et les autres, à de nombreux interrogatoires dont rien n'a transpiré dans le public. On les traite aujourd'hui avec égard et douceur; et le gouvernement de Santana, écoutant les conseils des amis de l'humanité, n'a pas tardé à faire enlever à ces malheureuses victimes du sort les chaines du crime

et de l'ignominie dont on les avait chargées dans un premier mouvement de sollicitude exagérée pour le maintien de l'ordre.

Quoiqu'il en soit, Monsieur le Ministre, la présence en ville, dans les circonstances actuelles, de plus de 200 prisonniers haïtiens donne de sérieuses inquiétudes au gouvernement dominicain.

Pour mon compte, je regrette vivement, dans l'intérêt de l'humanité, de n'avoir point encore reçu de réponse à la proposition d'échange de prisonniers que j'avais été autorisé à transmettre au gouvernement haïtien, dans les premiers jours de décembre dernier, par l'intermédiaire de notre Consul général au Port au Prince.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de S[t] Denys.

73.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 1 FEBRERO 1846.

[*Fol. 340*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo

—

Direction Politique.

—

Rép. le 15 août 1846

—

Bureau d'Amérique et des Indes

—

N.° 41

—

4 pieces jointes.

—

Santo Domingo le 1[er] février 1846.

Monsieur le Ministre,

Dans le mois de Juillet dernier au moment d'une nouvelle tentative d'invasion faite par les haïtiens, le Président Santana, en ordenant une levée en masse do tous les dominicains de l'âge de 15 à 60 ans, décida également par un décret en date du 15 du dît mois (voir pièce ci-jointe n.° 1) (181) que tous les étrangers résidant depuis trois mois sur le territoire de la République, seraient appelés à faire partie de la garde nationale du pays.

En vertu d'une décision que l'on ne me communiqua pas plus que le décret précité, mes nationaux et tous les étrangers résidant en cette ville furent invités à se rendre à la caserne pour y être incorporés isolément dans les diverses compagnies déjà existantes de la garde civique. Cette mesure

(181) Omitido en las copias de la "Misión Paradas." V. en *Colección de Leyes...*, 1845 doc. 61

avait en partie reçu son exécution lorsqu'elle fut portée indirectement à ma connaissance. Je m'empressai de réclamer et mes représentations énergiques eurent pour effet de faire renoncer à lui donner suite.

Il n'en fut plus question jusqu'au 8 Janvier dernier où le chef politique de la province reçut l'ordre de la remettre de nouveau en vigueur. Toutefois il n'était plus question à cette époque d'appeler les étrangers à la défense extérieure du territoire,
[Fol. 340 v] mais simplement / à un service de police et de sûreté dans l'intérieur de la ville. (voir pièce n.° 2 ci-jointe) (182).

Ne croyant pas, Monsieur le Ministre, devoir me contenter de la garantie promise par le chef supérieur politique et desirant obtenir celle du chef de l'Etat lui-même, j'adressai à ce dernier la lettre dont ci-jointe copie (voir pièce n.° 3) (183). Le même jour je reçus sa réponse (voir pièce ci-jointe n.° 4) (184). Le président y renouvelle la déclaration du chef politique et de plus il décide, comme je l'avais demandé dans le temps, que les étrangers formeront entr'eux une compagnie distincte et qu'ils nommeront eux-mêmes leurs officiers et commandant.

Votre Excellence voudra bien remarquer qu'en demandant les garanties que j'ai obtenues, je n'ai pas négligé de faire *des réserves* pour le cas où il conviendrait au gouvernement du Roi de refuser sa sanction à un arrangement qui me paraît, du reste, tel qu'il existe aujourd'hui, tout à l'avantage de nos nationaux. Il me semble leur assurer, en effet, les moyens de défendre eux-mêmes, en commun, dans des moments de crise intérieure, leurs personnes et leurs propriétés, tout en maintenant leur neutralité à l'extérieur.

Quoiqu'il en soit, Votre Excellence jugera s'il convient ou non de maintenir une concession conditionnelle que, dans la fause position où je me trouve il eut été imprudent de refuser formellement, j'attends ses instructions et ses ordres à cet égard.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint Denys.

---

(182) V. Doc. 74, Anexo 1.

(183) V. Doc. 75, Anexo 2.

(184) V. Doc. 76, Anexo 3.

74.—ANEXO 1. CARTA DE J. E. AYBAR A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 8 ENERO 1846.

[*Fol. 335*] Dios — Patria — y Libertad —

Copie —
Pièce n.° 2. —
Jointe à la Dépêche politique N.° 41 —

Republica Dominicana.

Santo Domingo y Enero 8 de 1846, año 2.° de La Patria.

Juan Estevan Aybar,
Gefe superior Politico de la Provincia Capital, y Coronel gefe del Estado Mayor del Presidente de la Republica.

Al S^{r} Eustachio de Jouchereau de S^{t} Denys, Consul de S. M. el Rey de los franceses en Santo Domingo.

Señor.

En virtud de la comunicacion oficial que se me ha trasmitido con f^{ha} de ayer p. el S^{r} Secretario de Estado y del Despacho del Interior y Policia, para organisar las guardias civicas de esta Provincia, conforme al art°. 5° del Decreto del Presidente de la Republica de f^{ha} 15 de Julio pasado, nos cabe el honor de poner en conocimiento de V: S: que los Nacionales que estan bajo el pabellon frances y que han sido admitidos en el territorio de la Republica segun el art.° 13 de la Constitucion haran parte de la dicha guardia civica para el servicio interior de esta Capital
[Fol. 335 v.] segun el dispositivo del art°. 6.° del citado / Decreto de 15 de Julio: Esperando que sin coërcion lo haran sus nacionales, pues que todos debemos concurrir á mantener el orden publico, y a custodiar lo que á todos pertenece, cou el mayor respeto y consideracion tenemos el honor de suscribirnos su atento servidor, y de desear que Dios guarde su vida m^{s} años.

firmado - Aybar.

75.—ANEXO 2. CARTA DE SAINT-DENYS AL PRESIDENTE SANTANA. SANTO DOMINGO, 8 ENERO 1846.

[*Fol. 336*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Copie

—

N.° 3

—

Jointe à la dépêche politique N.° 41

—

Santo Domingo le 8 janvier 1846.

Président,

Dans le mois de juillet dernier, des mesures furent prises, sans qu'il m'en eut été préalablement donné communication, pour incorporer dans la garde nationale de Santo Domingo les français résidant en cette ville. Les représentations officieuses et verbales que je fis à cette occasion eurent pour effet de faire renoncer à leur exécution.

Une communication officielle du chef politique de la province, sous la date de ce jour, m'annonce que les ordres du Ministre de l'Intérieur, lui prescrivent de donner de nouveau cours à cette affaire.

Ne connaissant point encore votre arrêté du mois de juillet dernier relatif à cette matière, j'ignore, jusqu'ici, l'étendue des obligations que ses dispositions imposent à mes nationaux.

Cependant, Président, si, comme M^r^ le chef Politique, vous voulez bien me donner l'assurance qne ces derniers ne seront astreints qu'a un service *purement* de *police* et *de sûreté dans l'intérieur de la ville,* je m'abstiendrai en ce qui les concerne, d'apporter personnellement aucun obstacle à l'exécution de cette mesure, me bornant à faire des réserves pour le cas où le gouvernement du Roi, à qui seul il appartient de prononcer *en principe* sur une question de cette importance, croirait devoir refuser son autorisation.

Toujours disposé à concilier les égards que je dois à l'éxécution de vos volontés avec les obligations que m'impo-

[Fol. 336 v] sent / mes devoirs et la défense des intérêts de mes nationaux, je vous prie, Président, de vouloir bien agréer la nouvelle assurance de tout mon dévouement et de la respectueuse consideration avec laquelle j'ai l'honneur d'être etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

Au Général Pedro Santana, Président de la République Dominicaine.

76.—ANEXO 3. CARTA DEL PRESIDENTE SANTANA A SAINT-DENYS. SANTO DOMINGO, 9 ENERO 1846.

[*Fol. 337.*]

—

Copie

—

N.° 4.

—

Pièce jointe à la dépêche politique n.° 41

Republica Dominicana.

Santo Domingo a 9 de Enero de 1846, año 2.° de la Patria.

Pedro Santana, Presidente de la Republica.

Al S.r E. de Juchereau de St Denys, consul de Francia.

Señor,

La nota de V: S: del dia de hoy en que me comunica la participacion que le ha hecho el Gefe Superior politico de esta Provincia acerca de sus Nacionales que deben formar parte de la Guardia civica ha llegado á mis manos, y creo que V: S: se convencera de que esta medida no solo esta en armonia con la constitucion, y el decreto de 15 de julio del año pasado de que incluyo á V: S: un ejemplar, sinó que tambien es de utilidad á sus mismos nacionales pues que todos los habitantes de un lugar, en caso de necesidad, deben concurrir con el Gobierno á custodiar las propiedades, y al mantenimiento del orden publico.

Mi disposicion es, que los estrangeros llamados a componer parte de la guardia civica formen sus compañias y elijan ellos mismos los oficiales que han de gobernarlos, y nunca / [Fol. 337 v.] seran puestos en actividad de servicio sino cuando la necesidad la exija, y como V: S: mismo dice muy bien para la seguridad, y Policia interior de la ciudad y pueblos en que habitan.

Lo que participo a V. S. para su satisfaccion, y en contestacion a su nota oficial ya citada.

Por el Presidente de la Republica,
El Ministro Secretario de Estado del Despacho de Interior y Policia
firmado.—Puello.

Dios gud.a á V: S: ms años,

firmado: Santana.

77.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 10 FEBRERO 1846.

[*Fol. 342.*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Direction Politique

—

Bureau d'Amérique et des Indes.

—

N.° 42.

—

Situation politique du pays: levée en masse de 13 à 60 ans.— Proclamation du Président Santana à l'occasion d'une nouvelle tentative d'invasion des haïtiens.— Bruit de l'arrivée d'une division navale espagnole.

—

1 pièce jointe.

—

Santo Domingo le 10 février 1846.

Monsieur le Ministre,

Les derniers avis reçus du Cap et de Port au Prince par la voie des iles Turques et de S^{t} Thomas confirment la nouvelle qui circule depuis quelque temps parmi nous des grands préparatifs faits par le gouvernement de Pierrot pour une nouvelle et sérieuse campagne contre les provinces de l'Est.

Le Gouvernement Dominicain, momentanément rassuré sur les projets belliqueux du Président d'Haïti par le récent désastre de sa flotille dans les parages de Puerto Plata, s'est vivement ému de cette nouvelle tentative d'invasion. Le Président Santana a immédiatement fait publier dans les villes et les campagnes la proclamation dont j'ai l'honneur d'adresser sous ce pli, un exemplaire à Votre Excellence (Voir *pièce n.° 1*) (185).—Une nouvelle levée en masse de la population mâle, de 13 à 60 ans, a été en même temps décrétée; mais, malheureusement, dans la disposition actuelle des esprits, ce nouveau cri de la patrie en danger a eu bien

[Fol. 342 v] peu de retentissement. / Partout, dans les villes comme dans les campagnes, la population épuisée par deux années de sacrifices et d'efforts incessants et malheureusement infructueux, cherche à se soustraire à l'accomplissement d'un devoir jusqu'ici si sacré et si impérieux pour elle. La misère et le découragement sont à leur comble.—Le gouvernement n'est pas sans inquiétude à la vue de cette apa-

(185) Omitida en las copias de la "Misión Paradas". Se trata de la Proclama de Santana del 5 de febrero de 1846. Conservamos ejemplar impreso, en nuestra Biblioteca.

thie et de cet affaissement général. On espère pourtant que l'approche du danger et l'instinct de la conservation ranimerant, momentanément du moins, cet enthousiasme et ce patriotisme qui ont fait jusqu'ici la force principale des Dominicains.

Le gouvernement de Santana paraît, du reste, compter aujourd'hui, avec confiance, sur l'intervention et l'appui de l'Espagne que le Ministre Bovadilla, autorisé tacitement, ne cesse, dit-on, de solliciter en secret des gouverneurs de Puerto Rico et de Cuba et du Cabinet de Madrid.

Ma correspondance particulière de S[t] Thomas m'avait déjà annoncé, dès les premiers jours de janvier, que les démarches des partisans de la mère Patrie, n'étaient pas tout-à-fait sans succès; elle m'assurait même qu'une flotille espagnole était déjà sortie, dès la fin de décembre, du port de La Havane pour / Santo
[Fol. 343.] Domingo, mais que des avaries l'avaient forcée à rentrer presqu'immédiatement et à aller se réparer à Cuba.

J'avais attaché peu d'importance à ces nouvelles; mais, j'avouerai, Monsieur le Ministre, qu'en voyant dans la proclamation cijointe, le Président Santana, en parlant de ses relations avec les puissances de l'Europe, substituer au mot de *sympathie,* habituellement employé par lui, celui beaucoup plus significatif *d'auxilis,* secours, j'ai dû penser qu'elles ne sont pas tout-á-fait hasardées. Je crains bien, Monsieur le Ministre, que, dans les circonstances actuelles, toute démonstration des Espagnols de Cuba en faveur des Dominicains, quelque bienveillante et désinteressée qu'elle soit, ne provoque parmi les noirs de l'ancienne partie espagnole de S[t] Domingue des tentatives de résistance sérieuse, dans la crainte, ridicule sans doute, de voir rétablir tôt ou tard l'esclavage dans leur sein. Elle pourrait même amener et hâter de leur part le retour à l'unité Haïtienne.

Depuis le passage de la Corvette du Roi *La Blonde,* partie d'ici pour Port au Prince, dans les premiers jours de Décembre dernier, je suis entiérement privé de nouvelles directes de M[r] Levasseur. J'ai bien appris par les journaux haïtiens la rupture des relations diplomatiques entre notre Consul Général et le gouvernement de Pierrot, mais la nouvelle officielle et directe ne m'en est point encore parvenue. (186)

Je n'ai pas reçu non plus de réponse à la proposition d'échan-

---

(186) Léger, en su *Histoire diplomatique* (Port-au-Prince, 1930, vol. I, p. 245), dice, al respecto: "Le Consul de la France avait contribué largement aussi

ge de prisonniers de guerre que le gouvernement de Santana m'avait autorisé à provoquer et que, par suite du long silence de M. Levasseur, il paraît disposé,/ malgré mes réclamations, à considérer aujourd'hui comme non avenue.
[Fol. 343 v.]

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. Juchereau de S[t] Denys.

78.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 27 FEBRERO 1846.

[*Fol. 344*]

—

Consulat de France à Santo Domingo.

—

Direction Politique

—

Bureau d'Amerique et des Indes

—

N.° 43

—

Arrivée d'une division espagnole à S[to] Domingo.

—

Détails et observations à ce sujet.

—

Santo Domingo le 27 février 1846.

Monsieur le Ministre,

En m'annonçant dès les premiers jours de janvier dernier, qu'une flotille espagnole ne tarderait pas à faire une apparition dans nos eaux, ma correspondance particulière de S[t] Thomas ne m'avait point induit en erreur.

En effet, dans la matinée du 24 de ce mois, notre vigie signalait au large, dans l'Est, deux bateaux à vapeur et quatre bâtiments à voile faisant route sur notre port. A deux heures de l'après midi ces six navires étaient au mouillage et le pavillon espagnol remplaçait le pavillon blanc qu'ils portaient avant de jeter l'ancre. Cette division navale sous les ordres du Commandant Don P. Llanez se compose de la Corvette à batterie couverte la *Christine*, de deux bateaux à vapeur le *Bazan* et le *Naschez* et des goëlettes *La Créole*, la *Churruca* et *l'Isabelle II*.—Vers trois heures environ, un officier porteur d'une lettre du Commandant se présentait au Président Santana. Une audience fut accordée pour le lendemain.

à contrecarrer nos efforts militaires en préparation. Pierrot eut le tort de parler avec une franchise à laquelle le protocole n'avait pas collaboré, en acussant ouvertement les Français d'avoir déterminé par leurs intrigues les Dominicains à se détacher du territoire haitien. Aussi, avant même que nous fussions prêts pour entamer la lutte elle rompait toutes relations avec nous, à la suite de l'incident Dubrac."

Le 25 à une heure de l'aprés midi le Commandant Llanez, accompagné de son aide de Camp arrivait au débarcadère où il fut reçu par quelques officiers de la / place qui le [Fol. 344 v.] conduisirent au nouveau Palais National (l'ancienne Intendance Espagnole).—Le President et ses ministres y arrivérent presqu'en même temps et le commandant Llanez fut immédiatement reçu par eux en audience publique. Quelques personnes présentes à cette entrevue m'assurent que tout s'est borné de part et d'autre à un échange de politesses et à des compliments. Le Commandant espagnol a assuré le President Santana de toute la sympathie de son gouvernement et des vœux sincères que fait l'Espagne pour la consolidation et la prospérite de la Jeune Republique. Santana lui en a exprimé, au nom du pays, ses remerciements et sa profonde reconnaissance.

Telle est en substance, Monsieur le Ministre, la conversation qui a eu lieu en audience publique. J'ignore si, en particulier ou par écrit, il y a eu quelque chose de plus; mais d'après les assurances de personnes ordinairement bien informées, je n'ai aucune raison de le croire.— Le Commandant Llanez a seulement annoncé au Président qu'il se rendait au Cap Haïtien avec sa division pour y rejoindre le reste de l'escadre espagnole de la station des Antilles, chargée de demander réparation de l'insulte faite récemment au pavillon dans les eaux d'Haïti. Le chef de l'escadre a ordre en autre d'exiger 80 mille gourdes d'indemnité pour les navires espagnols visités et saisis par les croiseurs de Pierrot.

Après avoir rapidement visité la cathédrale et l'arsenal, Don P. Llanez est rentré à son bord; les deux / bateaux à [Fol. 345] vapeur ont immédiatement commencé à chauffer et dans la nuit, il a fait voile pour le Cap.—Pendant les 24 heures que ces bâtiments ont passé sur notre rade aucun officier ni aucun matelot n'ont mis pied à terre.

J'oubliais de dire à Votre Excellence qu'au moment ou le Commandant Llanez prenait congé du Président, le canon de la Ville saluait le Pavillon espagnol. Quelques minutes après la Corvette répondait au salut de la ville, coup pour coup. On semble vouloir attacher ici une grande importance à cet échange de salut qui me paraît n'être de la part du Command[t] espagnol qu'un acte indispensable de politesse.

Je ne répéterai point ici à Votre Excellence tous les bruits et toutes les conjectures qui ont circulé en ville depuis l'apparition du pavillon espagnol. Je me bornerai à lui signaler l'embarras visible

du Président Santana et de quelques uns de ses ministres en présence des navires armés de l'ancienne mère-patrie; ainsi que l'attitude soucieuse et inquiéte d'une population qui oubliant les joies du mardi gras attendait dans un morne silence l'issue d'une visite plus ou moins intéressée. Si le Command[t] Llanez était chargé de sonder le terrain il doit avoir été frappé de ces deux circonstances qui n'ont échappé à personne.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys,

79.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 4 MARZO 1846.

[*Fol. 351*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Direction Politique

—

Bureau d'Amérique et des Indes.

—

N.° 44

—

Santo Domingo le 4 mars 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence une copie du Message du Président Santana au Congrès Dominicain qui a ouvert, hier à midi, sa seconde session législative (187). Cet exposé simple et lucide de la situation actuelle du pays ne me paraît pas avoir besoin de commentaires. Le Congrés et le public, en général, l'on accueilli avec assez de faveur.

Votre Excellence sait que le Congrès dominicain se forme de la réunion des deux Chambres legislatives, *Le Tribunat* (Représentants) et le *Conseil Conservateur* (Sénat).—Le premier de ces corps qui aux termes de l'article 54 de la Constitution, doit se réunir de plein droit le 1[er] février de chaque année, n'a pu se constituer cette année que le 13 du même mois par suite de l'absence prolongée de quelques uns de ses membres.

[Fol. 351 v] J'aurai soin, Monsieur le Ministre, de / mettre exactement sous les yeux de Votre Excellence, ceux des actes du congrès qui me paraitront mériter son attention et qui pourront intéresser notre politique et notre commerce en ce pays.

Ie suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de S[t]-Denys.

---

(187) Omitido en las copias de la "Misión Paradas." Conservamos ejemplar impreso, en nuestra Biblioteca.

80.—CARTA DE GUIZOT A SAINT-DENYS..., PARIS, 15 ABRIL 1846.

[*Fol. 352*]

—

Division Politique

—

M.r de Juchereau de Saint-Denys Consul du Roi à Santo-Domingo.

—

N.° 3.

—

Paris le 15 avril 1846.

(Lettre de Monsieur Guizot, ministre des Affaires Etrangères en France au Consul de France à Santo-Domingo, M.r Juchereau de Saint-Denys, concernant l'incorporation des étrangers dans la garde civique.)

——

J'ai reçu, Monsieur, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le timbre de la Direction politique jusqu'au n° 41 inclusivement, et jusqu'à la date du 1er Février dernier. J'ai lu avec intérêt les détails que renferme cette correspondance sur l'état intérieur du pays où vous résidez. Je ne puis qu'approuver les efforts que vous avez faits pour soustraire vos nationaux aux effets de la levée en masse dont vous me parlez dans votre lettre n° 41. Tout en regrettant que vous n'ayiez pu obtenir davantage, je reconnais que les réserves posées dans la lettre du chéf politique du 8 janvier 1846 et dans celle du président Santana du 9 du même mois doivent nous suf-
[Fol. 352 v.] fire, du moins pour le moment. / En conséquence vous aurez soin de veiller à l'exécution des engagements qui ont été pris et qui se résument ainsi: 1.° Les étrangers formeront une compagnie distincte, et nommeront eux-même leurs officiers.—2° Ils ne pourront être assujetis qu'à un service de police et de sûreté dans l'interiéur de la ville.

81.—CARTA DE SAINT-DENYS A GUIZOT..., SANTO DOMINGO, 8 MAYO DE 1846.

[*Fol. 353*]

—

Consulat de France à Santo-Domingo.

—

Santo-Domingo le 8 mai 1846.

Monsieur le Ministre,

En mettant sous vos yeux, dans ma dépêche

Direction Politique
—
Bureau d'Amérique et des Indes
—
N.° 45
—

politique en date du 27 décembre dernier, un exposé fidéle de la situation de ce pays et des embarras de son gouvernement, et, en vous annonçant la nomination du général Joaquin Puello au ministère de l'intérior, je faisais pressentir à Votre Excellence la retraite plus ou moins prochaine de Don Thomas Bovadilla, ministre des Affaires Etrangères et de la Justice qui, depuis longtemps, professait des doctrines et des principes si hostiles aux intérêts français et si contraires aux vues personnelles du Président Santana.—Mes prévisions n'ont pas tardé à se réaliser et se fussent réalisées beaucoup plus tôt encore si ce ministre, faisant preuve d'une résignation toute chrétienne, ne se fut obstiné à vider presque jusqu'à la lie le calice des humiliations gouvernementales.—Reconnaissant pourtant que son régne était fini et qu'aucun sacrifice ne pourrait plus le maintenir au pouvoir, il s'est décidé, le 3 avril dernier, à offrir sa démission, qui, contre son attente a été immédiatement acceptée.

Aussi, a-t-il presqu'aussitôt demandé ses passeports et n'a-til pas tardé à s'embarquer avec toute sa famille, se rendant, dit-on, à S^te^ Marthe.—Ce dénouement, Monsieur le Ministre, n'a surpris personne et n'a fait aucune sensation dans le public.—L'ex-Ministre laisse d'autant / moins de regrets dans le pays
[Fol. 353 v] que son frère, prédicateur assez distingué, qu'il avait fait venir de Puerto-Rico, avait failli par ses imprudents écrits et par ses discours peu mesurés faire éclater une rupture compléte entre le gouvernement et le vénérable chef du clergé Dominicain, dans la question irritable de la restitution intégrale des biens de l'Eglise réclamée par ce dernier (188).—Ambitieux et adroit, le père Bovadilla avait mis, sans hésiter, sa plume et sa parole éloquente au service du respectable Prelat, espérant en retour exploiter dans l'intérèt de ses vues personnel-

---

(188) Refiérese al opúsculo del ilustre Pbro. Dr. José María Bobadilla,– que le costó el destierro,–*Opinión sobre el derecho de la Iglesia y de los dominicanos emigrados, en los bienes de que fueron despojados por el Gobierno haitiano durante su ocupación de la parte del Este de la Isla de Santo Domingo.* Santo Domingo 1845. Este escrito fué refutado por Manuel María Valencia, en otro opúsculo: *Homenaje a la razón...* Santo Domingo, 1845.– De ambos conservamos ejemplares en nuestra Biblioteca.

les et de ses haines de famille ou de parti l'influence prépondérante du digne vieillard. Les choses en étaient déjà au point que ce dernier était décide à quitter l'ile en faisant un appel à son clergé et en lançant l'anathême contre un gouvernement qu'il accusait de renier une révolution faite au nom irrésistible de la religion et de la croix.—J'ai été assez heureux, Monsieur le Ministre, grâce à l'affection toute paternelle et à la confiance que m'a toujours témoignées ce digne Prélat, pour prévenir et empêcher un pareil malheur. Les amis de l'ordre et la population toute entière m'ont su bon gré de mes démarches conciliantes en cette circonstance délicate.

Débarassé de Bovadilla, dont la présence au Conseil paralysait en quelque sorte ses sympathies et ses vues personnelles, le Président Santana, après lui avoir donné pour successeur à la Justice Mr Manuel Valencia, l'un des signataires des premières propositions de Port-au-Prince, a confié la portefeuille des Affaires Etrangères à Mr R. Miura, son ministre des finances et du commerce qui, depuis longtemps, posséde toute sa confiance et
[Fol. 354] son amitié. /

La situation précaire du pays qui devient de jour en jour plus affligeante, a fixé toute l'attention du nouveau Cabinet. Les ministres s'occupent sérieusement d'y porter un prompt réméde. Plusieurs plans ont été proposés; mais aucun n'a obtenu l'assentiment général; malgré leur divergence d'opinions et de vues à cet égard, ils se sont tous ralliés à l'idée d'envoyer promptement des Commissaires en Europe pour y négocier un emprunt et pour solliciter des cours de France et d'Espagne la reconnaissance de l'indépendance Dominicaine à des conditions qui sont restées et resteront probablement encore secrétes (189). Dans l'une des dernières réunions, le principe de l'envoi d'une Commission a été définitivement arrêté; mais le choix des membres qui doivent la composer n'est pas encore fait et entrainera probablement des lenteurs. Chaque ministre guidé par des affections ou des préventions personnelles a ses créatures et ses candidats particuliers qu'il soutient

---

(189) V. *Documentos para la historia diplomática de la República Dominicana. Correspondencia oficial de la Misión Báez, Aybar, Medrano*, 1846-1848. Edición de M. A. Peña Batlle. En *Bahoruco*, S. D., No. 160, 2 sept. 1933. Las *Instrucciones* relativas a esa Misión véanse en: *Revista Dominicana de Derecho Internacional*. Director, M. A. Peña Batlle. S. D., julio 1927, No. 1 (Unico publicado)

avec chaleur. Dans le but, sans doute, de sortir d'embarras, le gouvernement m'a fait indirectement sonder. Désirant, Monsieur le Ministre, rester étranger à une mesure qui est diversement jugée dans le public, je me suis abstenu d'émettre aucune opinion. Les choses en sont là pour le moment. (190)

Quant à la situation matérielle du pays, Monsieur le Ministre, elle est peu rassurante. La dépréciation effrayante du papier monnaie et le discrédit dans laquel il tombe chaque jour nous présagent un avenir bien triste et une banqueroute inévitable. Le commerce est paralysé, le peuple souffre et se plaint; les denrées étrangères et les comestibles sont déjà à des prix exorbitans. Le manque de bras occasionné par l'état de guerre joint à une léthargie prolongée, rend entièrement stériles et improductifs les
[Fol. 354 v] terrains les plus féconds.—Le Nord de l'île, qui tire / ordinairement de la culture du tabac ses principaux moyens d'existence, est menacé cette année de ruine et de disette. La récolte de cette feuille, qui, l'année dernière, s'était élevée à près de 50 mille quintaux, sera presque nulle.—La population des campagnes a plus à souffrir encore que celle des villes.—La difficulté et la cherté des transports rendent l'approvisionnement à l'intérieur du pays presqu'impossible; la mortalité des bestiaux qui font son unique richesse, est vraiment effrayante; l'extrême sécheresse

---

(190) El Gobierno Dominicano se dirigió a Saint-Denys, el 25 de mayo de 1846, del siguiente modo: "Al Sor. E. de Juchereau de St. Denys Cónsul de Francia en Sto. Domingo.—Honorable Señor.—Ansioso mi Gobierno de obtener el reconocimiento de su Independencia y de entrar en relaciones de amistad y Comercio con las naciones cultas y civilizadas, y particularmente con aquellas que le han manifestado su simpatía desde la aurora de la Revolución, ha determinado por resolución del día 23 de los Corrtes., mandar Emisarios a las Cortes de Francia y España, con el objeto de obtener lo arriba indicado; para cuyo efecto ha nombrado al Señor Buenaventura Baez, miembro del Consejo Conservador por la Provª de Azua, José Mª Medrano, Miembro del Consejo Conservador por la Provincia de la Vega y J. Estevan Aybar, Gefe Superior Politico de esta Capital, que deberán salir de este Puerto con destino a aquellos reynos el día 3 del mes de Junio procsimo.–En esta virtud, el insfrascripto está autorizado a poner esta ocurrencia a vtro conocimto. como Agente de S. M. el Rey de los franceses en esta Ciudad, para que si V. S. lo tiene por conveniente se sirva favorecer ntros. diputados con sus cartas de introduccion cerca del Gabinete de vtro Gobo. de cuyo favor le quedará el de la Reppca. Dominica enteramente reconocido.–El infrascripto aprovecha esta favorable ocasion para reiterar a VS los sentimtos de alta consideracion con que su Gobo. le distingue y los deseos que le animan de encontrar la ocasión en que poderle ser util.– Dios gue. a v. ms. as. firmado– R. Miura, M. S. de Edo. en los Dos de Hda Como. y Rel. Ext. (Copiador de oficios de Relaciones Exteriores, 1844–1850, folio 42, Archivo General de la Nación).

et le manque de fourrages qui en est la suite, forcent ceux qui survivent à abandonner les *hattes* de la plaine pour aller, chercher un refuge dans les gorges et les plateaux élevés du Cibae où ils sont à à peu près perdus pour leurs maîtres. Aussi, Monsieur le Ministre, n'est-il pas rare, depuis un an de voir la ville de S^to^ Domingo manquer absolument de viande de boucherie cinq jours de la semaine. Les comestibles que l'on importe en temps ordinaire, en grande abondance des Etats Unis d'Amérique et de S^t^ Thomas, sont aujourd'hui fort rares et se vendent à des prix inabordables pour le peuple. Le haut commerce manquant de retours en bois d'acajou ou en tabac, est obligé de solder ses commandes en argent fort qui est trés-rare dans le pays et qu'il ne peut se procurer qu'au taux énorme de 80 $ dominicaines par doublon, de retarder ses payements et de suspendre des opérations toujours chanceuses et peu lucratives.

Le résultat de tout cela, Monsieur le Ministre, est que personne n'est content; que le Président Santana perd son prestige et qu'on le rend responsable des misères et des souffrances du peuple et de l'armée. Le général Jimenès, ministre de la
[Fol. 355] guerre et de la marine, profite adroitement / de ce mécontement général. Son parti déjà nombreux grossit tous les jours. Une contrerévolution peut dépendre de sa seule volonté. Heureusement qu'il a peu d'ambition, qu'il est ami de l'ordre et de la tranquillité et qu'il a en horreur l'effusion du sang. Je crois devoir le ménager comme tout le monde; il a pour moi, depuis le jour de la révolution dont il était le chef, une grande affection et une sincère estime. C'est un homme de bien, foncièrement religieux et honnête, entièrement dévouè à son pays et au vénérable chef du clergé Dominicain dont il est le filleul. Aussi ce dernier exerce-t-il une grande influence sur son esprit et sur ses actions.

Il m'est pénible, Monsieur le Ministre, en terminant cette dépêche d'etre obligé d'avouer à Votre Excellence que depuis le 20 novembre dernier, je suis sans nouvelles directes de notre Consul Général en Haïti et du Commandant de notre station navale. La situation critique des provinces de l'Ouest pourrait à la rigueur m'expliquer ce silence prolongé, si M^r^ Levasseur n'avait eu au moins à m'accuser réception de la pièce importante par laquelle le gouvernement de Santana m'autorise à provoquer son intervention pour négocier un échange de prisonniers de guerre entre les deux républiques. Sans détacher un bâtiment de la station, il eut été fa-

cile cependant de m'adresser une réponse quelconque par la voie de S[t] Thomas et des Packets anglais. Ce silence absolu a nui beaucoup au sort des malheureux que notre Consul géné-
[Fol. 355 v] ral, j'en ai la conviction, eut désiré autant que / moi rendre à la liberté et à leurs familles. Aussi je pense que les motifs qui l'ont obligé à garder le silence dans cette circonstance ont dû être bien pénibles et bien impérieux pour lui.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, etc. etc.

(Signé:) E. de Juchereau de Saint-Denys.

P. S.—Depuis environ 15 mois je n'ai pas reçu d'accusé de réception des diverses dépêches que j'ai adressées à Votre Excellence sous le timbre de la direction politique. J'ignore par conséquent si elles sont toutes parvenus à leur destination. Si Votre Excellence daigne me répondre, je la prie de me faire parvenir sa dépêche sous le couvert de M[r] *Berg, agent consulaire* de France à S[t]-Thomas.

82.—(ADICION).—CIRCULAR DEL MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES. SANTO DOMINGO, 16 OCTUBRE 1847. (191)

Dios, Patria y Libertad. República Dominicana.

MINISTERIO DE HACIENDA, COMERCIO Y RELACIONES EXTERIORES.

Circular. A todas las autoridades, civiles y militares. Enterado oficialmente el Gobierno por nota de 14 de los corrientes del Sr. Victor Place, en que se sirve informar que ha sido nombrado por el Gobierno Francés, para reemplazar al Sr. Juchereau de S[t]. Denis (192) en el Consulado de Santo Domingo, y que como Agente cerca de la República Dominicana, espera recibir el concurso eficaz para el desempeño de sus funciones de parte del ministerio

(191) Hoja impresa. Conservamos un ejemplar en nuestra Biblioteca.

(192) Acerca de la gratitud dominicana hacia Saint-Denys, a que nos referimos en el Boletín, No. 28–29, p. 145, merece recordarse lo que escribió el autor de *Enriquillo*, profundo conocedor de nuestra historia republicana, de la que fué actor. Dice Galván: "A distancia de esas luchas, todo el que de ellas escriba está obligado en conciencia a reponer cada nombre y cada asunto en su lugar; y por esto creemos que aún no se ha hecho la debida justicia a la memoria del cónsul francés en Port-au-Prince, Mr. de Levasseur; ni se le ha hecho a la influencia de otros agentes oficiales franceses en los acontecimientos de la separación,

respectivo, se pone en conocimiento de todas las autoridades de la República, para que reconozcan a dicho Sr. en la calidad y funciones prenarradas, y cuyo ejercicio está autorizado por el Gobierno. Santo Domingo 16 de octubre de 1847, año 4.° de la Patria..., R. Miura. (Santo Domingo: Imprenta Nacional: año 1847. I. G.)

83.—(ADICION).—CARTA DEL SECRETARIO DE RELACIONES EXTERIORES DE LA REPUBLICA DOMINICANA AL CONSUL DE FRANCIA EN SANTO DOMINGO. 19 ABRIL 1849. (193)

MINISTRY OF FOREIGN RELATIONS OF THE DOMINICAN REPUBLIC. (194)

City of Santo Domingo,
19 april 1849.

To Mr. Place,
French Consul.

Sir:

I have the honor to make known he that the National Congres in its session of the 19th april (at which the President of the Republic and the four Ministers of State assisted) has resolved, as a speedy and first measure, (por pronta y eficaz medida) to solicit,

---

aunque ya comienzan a disiparse las tinieblas, que de buena fé, sin duda, se han esparcido sobre esos acontecimientos, y no hace muchos días que en un periódico de Santiago, EL ECO DEL PUEBLO, hemos leído con viva satisfacción las primeras alabanzas, muy merecidas por cierto, que se tributan al nombre de Mr. Juchereau de Saint Denis, que era cónsul de Francia en Santo Domingo cuando se proclamó la independencia, y cooperó eficazmente con su autoridad moral a la capitulación de las fuerzas haitianas. (M. de J. Galvan, *Ramón Mella*, en *Analectas*, S. D., No. 5, 1934. Este bello trabajo aparecerá en el *B. A. G. N.*, No. 32, 1944).

(193) Las gestiones de protectorado de Francia, iniciadas en 1843 y activadas en 1844, reaparecieron en 1849, en momentos graves para la vida de la República. A esas gestiones se refieren las dos comunicaciones que se reproducen aquí, como adición a la Correspondencia de Saint-Denys.

(194) Obtuvimos copia de este documento en Washington, E. U. A., Archivos Nacionales, *Special Agents*, Dom. Rep., vol. 15, folio 51.

and place the Dominican Republic under the protection of the French Republic, leaving for another moment the arrangement of the conditions of the Protectorat.

I have the honor...

Doctor Caminero.

[Contestación]:

Consulat de France à Sto. Domingo.

Sto. Domingo le 30 Avril 1849. (195)

— A Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Sto. Domingo.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre, en date du 19 courant, que vous m'avez écrite pour m'annoncer officiellement, au nom de votre Gouvernement, que la République Dominicaine demande le Protectorat de la France. J'ai donné inmédiatement connaissance de cet acte à Mr. le Consul Général de Port-au-Prince et, d'accord avec lui, je viens d'envoyer à Paris mon Chancelier, pour demander à mon Gouvernement de me faire savoir les bases sur les quelles s'établira cette affaire importante.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute consideration

Victor Place.

(195) Del original. Archivo General de la Nación, Sección de Relaciones Exteriores, Legajo de 1849.

COLECCION LUGO

ARCHIVO GENERAL DE INDIAS

(Continuación de la libreta 38)

Parezer del Capn. franco. Matheos.—(Que desde luego lo podra mandar haçer VS.; que su hijo el Contto. de aquella plaza le escribe que dos los dias handan dos o tres navios paseandose a su vista...)

Parezer del Capn. Don Alvo. Garabito. (...«Que caso que V. S. tome la resoluzion de demolerla... que primero se ponga en execuçion el desmantelo se haga y funde poblaçión en el puerto que llaman de Bayaxa de que rresultara, no solo el imposibilitar al enemigo, de que la pueda poblar, sino tanvien de asegurarlos frutos de esta Isla que es el principal fundamento que les puede motibar ha azerlo, pues con esta poblazion se hasegura todo. sirviendo tanvien deescala para qualquiera Armadilla quese despache arrecorrer la costa como sera precissamente necessario...)

Parezer del Lizdo. Juo. Bpttª. de Bergara.—(La Tortuga es una tierra sin ninguna birtud... ergo.—Esta tierra no se puede fortificar... Olanda la tubo Poblada con mucha gente francia larredifico y hambas veces... la han perdido...

Es una tierra donde los que la havitan avnque sean naturales los quatro meses del año la desamparan y pasan a esta isla a pasar este tiempo porque se mueren.

Es una tierra que no le havita animal ninguno... el enemigo... impide... el sustento como se vio... agora de presente matando al capitan Don Thomas gerardino çinco soldados de los que yban en su compañia y llebandose el bergantin enque yban los bastimentos...

...El Sr D. Juo. franco. de Me. Mayor y quenca... le ynbio socorro, y se perdieron dos naos bien ynteresadas la una cargada de cacao y la otra de corambre y quando llegaron se havia ydo el enemigo...

...La isla (española) por suya (del enemigo), la yaguana, adonde coge la cañafistola, El cayman donde haze Tortuga salada todos los años para el sustento de las Islas de barlobento, ([haziendo carne, sebo,]) toda la costa tiene monteros todo el año haziendo carne, sebo, manteca, corambre y hasta el palo de brasil que ay en esta Isla...

A Su Mgd... tengo scripto en el avisso de cartaxena que con dos naos de guerra hasta de trescientas toneladas la capitana y poblar abayaxa con cinquenta soldados cassados sedesaloxara el enemigo desta Isla pereçeran las Islas de barlobento la tortuga no se poblara de ninguna naçion porque se les quita el sustento que le ba desta Isla—mas de sesenta soldados con dos capitanes que corren estas costas con sueldo, se rreduziran aestas, naos la ynfanteria que esta en la tortuga lo mismo, para esta fabrica, destas naos, ofrezco a US. el tablado de la una por ser servicio de mi Rey...)

Parezer del capn. D. Gonzalo fz de Oviedo.—(Que se despueble qto. antes. que «es conveniente poblar en esta Isla a bayaxa imbiando para ello gente con lo que el enemigo no solo quedara ynposibilitado de poblar aquella Isla pero en esta le faltaria el interes que le tiene zevado para infestarla...

Cesara este traxin con la asistençia de gente en bayaxa, ocon la Armada que se intenta hazer para correr estas costas y quando en el ynterin que se da forma a la del cargo del Capn. franco. Vicente se despachen otras desta ziud. de la de Puerto rrico y Cartaxena...)

Parezer del Oydor D. Germo. de Alçate.-(Que quanto antes se desmantele y demuela la fuerza, sacando primero la Artilleria y trayendola a enterrar, enbayaxa quedando en aquel puesto los soldados que parezieren bastantes a estorbar la saca de bastimentos al enemigo y aguardar la Artilleria hasta que se conduzca para la guarniçion destas murallas...)

Parezer del Capn. D. Juan de lugo.—(...pareze se deve despoblar quedando dos embarcaziones para correr la costa capaces la una de çien Infantes, y la otra de sesenta para quitarles el ([hazer]) poder hazer carne... el (Ingles) asta oy (1) nos tienen sitiados por la mar y lo estubimos veinte y dos dias por tierra... con la ciudad sin muros...)

Parezer del Capn. D. Gaspar de Castro. (Que se desmantele... para que la infanteria de aquel presidio asista en esta plaza (de Sto. Domingo).

....era precisamente necesario no guarnecer y fortificar las eminencias y partes donde ([se]) puede ser batida la dha fuerza por ser muchas sino hazer la principal fuerza, en la mas superior, eminenzia demoliendo la que ay de presente y açiendo esta en es-

(1) 19 de Junio de 1655.

ta parte forzosamente haçer otra mas pequeña para guarda del puerto de la marina, la qual aunque tiene toda la isla por padrastro, lo venia haser, de todos la fuerza principal en la mas superior eminencia como tengo dicho teniendo en ambas bastimentos para quatro meses que teniendo nosotros el puerto se le podian meter socorros a tiempo aunque fuese de noche en vajeles pequeños...

Parezer del Capn. D. Diego franco. de quero.—(...«Alla no tiene fortificacion de fundamento sino una mala çerca de laxas y tierra muerta que ella en ssi se esta desaziendo: y abra cossa de cinco oseis messes que ynbio un aviso el dho Governador diçiendo como se havia caydo el lienzo principal con unos aguaçeros... fortificacion sujeta a tres o quatro eminenzias que a pedradas no le parara hombre en ella... las cabalgaduras (de Santiago) se han muerto con el continuo travajo de ir y venir al puerto de bayaxa a llebarles socorros... Que quanto antes se demuela.)

Parezer del Capn. Simon R ssº. nuñez. (que es mas honrrosso demolerla con Viçarria que arriesgar a perderla con temeridad. Antes dice: «Si se demuele no pierden las Armas de españa nada de la Inbicta rreputacion que tienen...)

Parezer del Alferez D. Juº. de rroxas figueroa (Que se demuela).

Parezer del Alcalde Don Rsº. de las bastidas (Que se desmantele)

Parezer del Alferez Rl. don Alº. de caceres carvaxal. (que se demuela)

Parezer del depositario Genl. Juº. estevan paez Maldonado. (que se desmantele)

Parezer del Capn, D. Juº. de Avendaño.—(Que se desmantele, y se ocupe la gente que oy asisten la dha Tortuga rrepartida en tropas por estas costas, aynpedirles los car nages de que ella se balen para su sustento... y asistiendo desde el puerto de Cruz asta elancon de Luisa: veinte y cinco hombres si el enemigo bolviese apoblarla dha Isla, tortuga ympidiendoles el sustento... y no es posible quieran bibir en tanta miseria...)

Parezer del Capn. Gonzalo fz de frias. (Que se demuela... Con los aprietos en que esta esta plaza... del enemigo Ingles, no es posible poderla socorrer»...)

Con lo que a juicio de muchos quedaban expuestos a ser degollados los de la Tortuga.

Parezer del Me. de Campo D. Juº. Morfo Geraldino. (...Esta

poblazion de la tortuga se ebita,.. haver dos vajeles no de mucho porte lijeros y bien Artillados con ciento y cinquenta Infantes y para este numero ay sesenta ya pagados que son los que estan dedicados para correr estas costas donde no son de ningun vtil ni probecho aesta Isla, quen esta conformidad di quenta ya a su Mg^{d}.... ofreciendome a fabricarlos y sustentarlos a mi costa como consta de las fianzas que tengo dadas... la experiençia que tengo de veinte y un años corriendo estas costas por mar y tierra, sirviendo a su Mg^{d}., pues siempre que heydo, sobre ella, a desalojar el enemigo con igual numero o menos que dho enemigo la he rrendido. porque esta ultima vez los nros no llegaron a quatro cientos y el enemigo eran quatrocientos y diez y siete y la primera vez que yo fui el año de treynta y çinco los nuestros no eramos mas de ducientos y cinquenta hombres y el enemigo tenia quatro cientos y ochenta y ninguna destas dos veçes mantubo el enemigo el campo de ocho dias para arriva sin haverse rrendido toda la Isla, si tratase de hazer la fuerza ([mas]) (*em*) parte mas eminente, no tiene Agua, ni defiende al puerto por cuya causa y las que rrefiero hallo que se deve despoblar... la Tortuga tiene hecho de costa mas de ducientos mill pesos...

Parezer de D. fran^{co}. calderon: entretenido. (Sera de mucha conveniencia la conservazion della, bien desta Isla y de todas las Yndias y seguridad del comerzio trafico destas partes, porque el tiempo que la tuvo poblada el enemigo françes hiço muchos rrovos males y daños al comerzio de la havana, campeche, xamayca, Vera Cruz, Cuba, Cartaxena, Portobelo y tierra firme apoderandose de cantidad de bajeles y rriquezas... hasta que fue despojada ([desta]) de dha Isla con que zesaron los rrovos que hacia en la costa del norte desta Isla, entrando la tierra adentro: matando los ganados y aprovechandose de cantidad de frutos, y a beçes solia benir a los rrios del soco y Casui y nisao Rovando las estanzias y llebandose los esclavos, sin poderlo rremediar y por el año ([del]) de mill seis^{os}. quarenta y ocho saqueo la villa de Azua, desta Isla y el de cinquenta y dos los ([puestos]) pueblos de la costa de campeche rrovando cantidad de Indios... y el dho año saqueo la villa de Baracoa... y aunque parezca no ser de convenienzia, la conservazion della se deve atender, es de mucho ([conveniencia]) a todas las Indias pues los mas veçinos tienen fijadas sus haziendas en el comerçio de la mar y su Mg^{d}. sus ([rreales]) (R^{s}) Derechos queyrian en gran diminuzion y los vasallos en sus caudales... Si se demoliese dicha Isla ([y]) vbiese en este puerto dos otres vajeles

de porte para que handubieran guardando toda la costa desta Isla seria açertado el desmantelo...)

Parezer del Mᵉ. de campo Damian del Castillo. (Que se demuela cuanto antes... «Sin embargo de estar presidiada entra y sale el enemigo en los puertos de esta Isla a hazer carne y cueros todas las veçes que quiere...»)

Parezer del capⁿ. D. nuño Rengifo de Bracamᵗᵉ. (Seria conveniente demolerla).

Parezer de Anttº. Gssº. Mᵉ. mayor. (que se desmantele.)

Parezer del Capⁿ. Luis Lopez Tirado, (Que se despueble).

Parezer del Alferez Attº. Pichardo. (Que se despueble)

Parezer del Capⁿ. D Gabrˡ. de Roxas: Genˡ. que fue del pie de Exᵗº. de la Tortuga: (...Representado tengo el poderse ympedir asista el enemigo en la Isla Tortuga sin que el pressidio este en ella pasandole, con los vecinos de guaba que por parte tan rremota carezen de pasto espiritual, al puerto Cruz que es a un no Tres leguas asotabento, delde la Tortuga y no dos de travesia de costa a costa con que aviendose de sustentar de carne precisamente desta Isla por no terlas suficientes aquella estando tan a la vista vn presidio no podra conseguirlo... a costa de ciento y cinquenta ynfantes y los Artilleros bastantes para el manejo de veinte piezas de Artilleria...

...los Olandeses en la imbasion de pernambuco... antes de ponerla por execucion poblo una Isla cercana nombrada fernando loroña; y despues de tener en ella cantidad de bastimentos procedida de ella pudieron hazer la fazion.

Parezer que pide el Sʳ. Pressᵗᵉ. al Sᵒʳ. D. Juº. franᶜº. Mᵗᵉ. Mᵒʳ. qᵉ. por oidor mas antiguo governo. ([Precedele]) ((*Es*) una carta muy comedida del Conde de Peñalva, fha 11 Junio 1655, en que le pide parecer.)

Respuesta del Sʳ. D. Juº. franᶜº. yda su parezer al Sʳ. Conde. («Sʳ. mio. V. S. me manda por su papˡ. de onze del corriente queva por caveza deste le diga mi sentir en qᵗº. assi sera mexor que se desmantele la Tortuga, y se rretire la gente que tiene de guarnicion y pareze se inclina V. S. a que se desmuela por las Razones que en dho papel se rrefieren dignas del celo y atençiones y cuidados que VS. tiene al Mᵒʳ. serbicio de Su Mgᵈ. y defenssa desta plaza peró aquella dela Tortuga amicorto entender poco, o nada puede ser-

(Continuará)

INDICE GENERAL DE LOS LIBROS COPIADORES DE LA SECCION DE RELACIONES EXTERIORES

(ARCHIVO GENERAL DE LA NACION.–SECCION F.)

(Continuación)

NÚMERO 127.—DICIEMBRE 21, 1857.

Al Secretario de Estado del Gobierno de S. M. Británica, formulando una queja del Gobierno Dominicano contra el Vice Cónsul inglés en Pto. Plata a quien se acusa, de protejer el movimiento revolucionario que había estallado en el país, así como de su temeraria actitud respecto al procedimiento seguido con la goleta inglesa «Teresa», apresada.

NÚMERO 128.—DICIEMBRE 25, 1857.

Al Cónsul de Inglaterra, explicándole las formalidades que era necesario llenar para salir fuera de la ciudad, debído al sitio que a ella tenían puesto las tropas revolucionarias del General Santana.

NÚMERO 129.—DICIEMBRE 26, 1857.

Al Cónsul Dominicano en Curazao, agradeciendo las noticias suministradas acerca del aventurero Walkers y comunicándole algunas noticias políticas.

130.—(Sin fecha)

Al Cónsul de Inglaterra, ofreciéndole nuevas explicaciones acerca de los requisitos que era necesario cumplir para salir fuera de la ciudad sitiada.

131.—(Sin fecha)

Al Cónsul de Inglaterra, remitiéndole una letra contra la plaza de St. Thomas, por valor de $600 fuertes, valor del depósito de la goleta inglesa «Teresa».

132.—(Sin fecha)

Al Cónsul de España, tratándole el caso del fusilamiento llevado a cabo del súbdito español Pedro Dalmau y la indemnización que acordó pagar el Gobierno.

133.—(Sin fecha)

Al mismo funcionario consular, avisándole que la indemnización acordada por el Estado por el fusilamiento del súbdito español Dalmau, era de 22.000 pesetas.

AÑO DE 1858

NÚMERO 1.—ENERO 8, 1858.

Al Agente Comercial de los Estados Unidos, avisándole, que le serían enviadas las copias que solicita, acerca de lo actuado con Mr. Albert Smit.

NÚMERO 2.—ENERO 14, 1858.

Al Cónsul de Inglaterra, en la que se hacen explicaciones acerca del incidente ocurrido la noche anterior en la ría Ozama, con su persona.

NÚMERO 3.—ENERO 14, 1858.

Al mismo Cónsul, comunicándole la resolución del Gobierno, prohibiendo la navegación por la ría Ozama, a fin de evitar toda comunicación con los revolucionarios que ocupaban la población de San Lorenzo de las Minas.

NÚMERO 4.—ENERO 15, 1858.

Al mismo Cónsul acerca del mismo asunto.

NÚMERO 5.—ENERO 15, 1858.

Al mismo Cónsul y a los de Francia y Cerdeña, manifestándole, que al prohibir el Gobierno la navegación por el Ozama, no fué su intención emplear medidas de fuerza para su cumplimiento.

NÚMERO 6.—ENERO 16, 1858.

Nota colectiva a los Cónsules de Inglaterra, Francia, España, Danes y Sardo, en la cual el Gobierno alega sus derechos para el cobro de los impuestos fiscales.

(Continuará)